

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2013

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 4 OCTOBRE 2013 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques

1 - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

2 - BUDGET ANNEXE ELISPACE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

3 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

4 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Administration générale, travaux et vie associative

5 - CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE SÉNÉ-FONTAINE SUD ET LA CRÉATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ (RD N°35)

6 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS ELA, AU-DEVANT DE LA SCÈNE, À L'AGENCE POUR ECH'PICARDS ET AU SECOURS POPULAIRE

7 - RÉNOVATION ET ENTRETIEN D'UN MONUMENT ÉRIGÉ SUR UNE CONCESSION PERPÉTUELLE CONCESSION BENOIST-MATHELIN AU CIMETIÈRE GÉNÉRAL

8 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville

9 - CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PROGRAMMATION 2013 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

10 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À L'OPAC DE L'OISE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS - PLATEAU CAMARD

Culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire

11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

12 - COLLECTION MUNICIPALE - INVENTAIRE

Urbanisme, circulation et stationnement, environnement

13 - CESSION DES LOTS 130 À 132 ET DE LA NUE-PROPRIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DU FRANC MARCHÉ

14 - CESSION DES PARCELLES K 1253 ET 1256 À LA SCI DE L'OISE

15 - CESSION À LA SOCIÉTÉ 'DOCKS DE L'OISE' D'UNE PARCELLE SISE SUR LE LIEUDIT 'LE JARDIN JEAN MARLET'

16 - CESSION DE PARCELLES À MONSIEUR LAURENT GRATIA - RUE MAGOT

17 - VENTE LOCAL CENTRE COMMERCIAL CLAIREFONTAINE

18 - LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE - VENTE DE LOTS

19 - BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS, L'EPFLO ET LA SA HLM DU BEAUVAISIS PORTANT SUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION V N° 713 ET 735 RUE EMMAÛS

20 - PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN RÉTROCESSION OSICA / VILLE RUE FRANZ LISZT

21 - PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

22 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA BASE DE DONNÉES INFORMATIQUES DES SOLS DE L'OISE

23 - ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN SECOND RÉSEAU DE CHALEUR À ÉNERGIES RENOUVELABLES

24 - SUPPRESSION DU PLAN D'ALIGNEMENT RUE DES LARRIS

Éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse

25 - ENFANCE ET JEUNESSE - SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE

26 - ENFANCE - ACCUEILS DE LOISIRS PETITE ENFANCE - STRUCTURES MULTI-ACCUEIL MUNICIPALES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Sécurité, prévention de la délinquance

27 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT : CRÉATION D'UN JEU DE SOCIÉTÉ «PRÉVENTION DES CONFLITS ET DES VIOLENCES»

28 - SUBVENTION AU COLLÈGE HENRI BAUMONT : CAMPAGNE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

29 - SUBVENTION ASSOCIATION ENTRAIDE : GROUPE DE PAROLES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

30 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE : PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE AUTEURS D'ABUS SEXUELS ET DE VIOLENCES AUX PERSONNES

31 - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2013

Sport, jeunesse

32 - SERVICE JEUNESSE - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE RESTAURATION

33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

34 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE «VILLE VIE VACANCES»

35 - ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2013 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE

DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Fait à Beauvais, le 27 septembre 2013

Le vendredi 4 octobre 2013 à 18h30,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine

THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, Mme Cécile PARAGE, Mme Odette BLEIN, M. Gérard HOUY, M. Serge ADAM, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA, Mme Françoise BRAMARD-EMPEUR, M. José HIBERTY, Mme Béatrice PERNIER (absente, arrivée au dossier n°13), Mme Malika BOUBEKER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET (représenté par Mme THIEBLIN, arrivé au dossier n°23), M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, Mme Farah JEDDI, Mme Jacqueline MENOUBE, Mme Fatima ABLA, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, M. Thierry AURY, Mme Fatima LEFRANC, M. Mehdi RAHOU

POUVOIRS : M. Armand BORGNE à Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Richard HAUDOIRE à Mme Caroline CAYEUX, M. Sébastien CHENU à M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Cécile CHAMORIN à M. Philippe VIBERT, Mme Hélène DE NATTES à M. TABOUREUX (départ au dossier n°1), Mme Brigitte CARPENTIER à Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN à M. Mehdi RAHOU, M. Xavier CNOCKAERT à Mme Anne ROUIBI-GEFFROY

Date d'affichage :	11/10/2013
Date de la convocation :	27/09/2013
Nombre de présents :	35 jusqu'au dossier n°12 36 jusqu'au dossier n°22 37 à partir du dossier n°23
Nombre de votants :	44 jusqu'au dossier n°12 45 à partir du dossier n°13

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Madame Hélène de Nattes

Mme le MAIRE : Mes chers collègues, je voudrais vous proposer d'approuver les procès-verbaux du conseil municipal des 24 mai et 3 juillet 2013. Je vous propose de commencer par celui du 24 mai. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité. Celui du 3 juillet 2013 : des modifications qui avaient été demandées ont été apportées. Pas d'autre question ? Alors il est adopté aussi à l'unanimité. Mes chers collègues, je vais refermer ce conseil municipal quelques instants, et je vais donner la parole à Monsieur Gilles CABOCHE, président du conseil de la prospective, pour la présentation des travaux de son conseil, « Beauvais en 2030 ». Vous avez d'ailleurs trouvé sur vos tables le livret « Beauvais 2030 » devant chacune de vos places.

M. AURY : En fait, Madame le Maire, avant que vous ne suspendiez la séance pour la présentation du travail du conseil de la prospective, je souhaitais me faire l'écho, à la demande de plusieurs associations beauvaisiennes qui ont écrit à l'ensemble des élus du conseil municipal de Beauvais, et qui ont aussi interpellé d'autres collectivités, et l'Etat, au sujet d'une situation qui ne peut laisser ici personne indifférent : celle de plusieurs dizaines de personnes

qui dorment aujourd'hui dehors, dans la rue. Donc à leur demande – à savoir la section de Beauvais de la Ligue des droits de l'Homme, l'association Solidarité Migrants et le Réseau Education sans frontières – je souhaitais simplement lire, pour que ce soit inscrit au procès-verbal, et pour que vous puissiez, je le souhaite, apporter peut-être des éléments de réponses, cette lettre :

« Mesdames, messieurs les conseillers municipaux de Beauvais, Madame le Maire de Beauvais, sénatrice. Les demandeurs d'asile dorment dans les rues de notre ville faute d'accueil, certaines et certains sont plus exposés que d'autres aux intempéries, aux vols et aux agressions, à cause de leur sexe et de leur âge puisque parmi eux figurent des femmes et des mères accompagnées de très jeunes enfants. De plus, l'automne venant, des gelées précoces sont annoncées pour le mois d'octobre.

Nous avons rencontré les représentants de l'Etat, et nous nous sommes permis de leur rappeler leur responsabilité. Il ne s'agit plus ici de jouer les institutions les unes contre les autres, mais de savoir à quelles conditions toutes celles et tous ceux qui vivent sur notre territoire peuvent demeurer des hommes et des femmes strictement égaux à tous les autres, en dignité et en droits, et nous tous avec eux.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous, nos représentants, pour vous rappeler qu'il s'agit ici d'une exigence élémentaire. Ou ces hommes et ces femmes gardent leur dignité grâce à des conditions de vie et de décence minimales ; ou ils la perdent, et vous et nous la perdons tous avec eux.

Nous savons très bien que la très grande majorité des habitants de notre région connaissent des difficultés croissantes dues à la précarisation et à l'appauvrissement. Est-ce une raison pour ne rien faire vis-à-vis des plus pauvres et des plus précaires encore, sachant que l'égalité en dignité ne souffre aucune hiérarchie. Nous espérons que vous entendrez notre appel, et y répondrez favorablement en offrant à ces personnes en grandes difficultés des possibilités d'hébergement et en levant l'arrêté anti-camping dans notre ville en attendant leur relogement.

Veillez agréer, Madame le Maire, mesdames et messieurs les conseillers, nos salutations citoyennes et fraternelles ».

Simplement, en commentaire, je pense que nous avons tous, tous autant que nous sommes, ce devoir d'humanité. Et il n'est pas possible de laisser plus longtemps des êtres humains, des hommes, des mères avec des enfants parfois très jeunes, dormir complètement dehors, quelque soit la saison de l'année ; mais de surcroît alors qu'on est maintenant dans l'automne et que les conditions deviennent encore plus difficiles. Et donc je sais – et là, c'est un commentaire de ma part – ce que doivent être les responsabilités de l'Etat qui sont premières dans le règlement de cette situation, dans les accueils à faire. Je pense malgré tout qu'il est aussi de notre devoir d'humanité, encore une fois, dans l'attente et en faisant les pressions nécessaires tous ensemble, de permettre qu'il y ait des relogements, même très provisoires, en attente de relogements plus durables. Voilà le texte que je souhaitais vous lire ; et vous interpeler, Madame le Maire, à ce sujet, nous tous, ensemble.

Mme le MAIRE : Monsieur AURY, j'ai bien entendu. Bien évidemment, j'ai été destinataire du courrier qui

a été adressé par diverses associations à propos de la situation des demandeurs d'asile. Et comme vous l'avez dit très justement, Monsieur AURY, il est clair que personne ne reste indifférent ; et je n'ai jamais été d'ailleurs, à titre personnel, indifférente aux difficultés rencontrées par ces femmes et ces hommes, puisqu'il m'est arrivé de leur ouvrir des gymnases, de donner des bons alimentaires aux femmes et aux enfants, de leur permettre d'aller dans certains centres de loisirs cet été. Bref, je crois que nous avons fait le maximum dans un souci d'humanité et d'accueil. On leur a donc porté secours, et on les a aidés dans la limite de nos moyens.

Mais je vous rappelle, vous le savez bien évidemment, que c'est le devoir de l'Etat d'assumer pleinement ses responsabilités. J'ai interpellé depuis des semaines et le ministre de l'Intérieur et le préfet de l'Oise sur cette situation intolérable. Alors, évidemment la Ville ne peut pas se substituer complètement à une mission régalienne de l'Etat, et ne peut pas combler non plus les carences du pouvoir en place. Donc je ne saurais trop vous conseiller, à vous et à vos collègues du groupe socialiste, d'appuyer les courriers que j'ai faits au ministre de l'Intérieur et au préfet de l'Oise, et d'ailleurs plutôt au préfet de Région qui a la responsabilité de ces populations. Vous avez parlé d'un arrêté anti-camping : il n'y a pas d'arrêté anti-camping, il y a un arrêté qui stipule quels sont les terrains qui peuvent être proposés en termes de camping. La seule possibilité, ce sont les campings quand on a un camping-car. Et donc, on a été obligé de délimiter un terrain, un terrain où si on a un camping-car, on peut s'y installer. Et aujourd'hui, notre camping est insalubre, et ne pouvait pas éternellement garder le label « camping ». Il y a le CAEPP qui a été transféré après l'installation de mobil-homes sur le terrain.

Donc vous voyez que malheureusement, nous n'avons pas de solution pérenne à leur proposer. Mais moi, je pense que si nous unissons nos forces auprès des autorités de l'Etat et du gouvernement, dont vous êtes sans doute plus proches que moi maintenant, peut-être pourrions-nous arriver à une solution qui soit plus convenable pour ces populations.

M. AURY : Donc j'ai bien entendu votre réponse, et encore une fois, il est effectif que c'est de la responsabilité première de l'Etat. Ceci étant, et tout en menant les pressions nécessaires, ces associations ont interpellé et rencontré les représentants de l'Etat, et donc elles mettent l'Etat – et elles le disent dans leur lettre – devant ses responsabilités. En même temps, je pense que tout en menant ces pressions, il serait vraiment indispensable que nous regardions tout de même ce qui peut être fait. Je veux dire qu'on a des gens, des mères de famille avec de jeunes enfants, qui sont vraiment dans la rue, sous la pluie, sous les conditions actuelles. Vous avez parlé du CAEPP : est-ce que sur ce terrain-là, même d'une manière tout à fait provisoire, il ne peut pas y avoir une installation qui permette d'avoir accès dans des conditions correctes à des sanitaires, tout simplement par exemple.

Cela me paraît le minimum du minimum. Peut-être d'autres solutions, mais en tout cas, est-ce qu'on peut accepter que des hommes, des femmes et des enfants dorment dans la rue ? Donc je pense que même si ça n'est pas de notre champ de compétences et de responsabilité, on ne peut pas rester indifférent.

M. PIA : Oui, Monsieur AURY, je pense qu'il est

bien évident qu'on ne peut pas être insensible à la situation de ces familles qui sont en difficulté, qu'elles viennent d'autres pays ou de notre propre territoire, parce que je crois que la crise aussi nous amène à gérer de plus en plus de cas difficiles que nous devons de plus en plus prendre en compte dans le cadre de notre municipalité.

Mais cela étant dit, je pense que sur ce dossier qui est difficile, il faut aussi que chacun prenne ses responsabilités, et que chacun prenne sa part de responsabilité dans le traitement de ces problèmes. Je crois que Madame le Maire l'a dit à l'instant ; elle n'a pas manqué, à chaque fois qu'il y avait cette situation, de saisir le préfet pour effectivement essayer de trouver des solutions. Il est hors de question que la Ville de Beauvais soit le seul lieu d'accueil des migrants. Je pense qu'il faut aussi qu'il y ait une solidarité qui se fasse entre les villes de Picardie et d'ailleurs. Et nous ne voyons pas pourquoi Beauvais serait toujours cette ville qui serait prise en compte pour l'accueil de ces migrants. Donc je pense que c'est une première réflexion.

Et je pense que le préfet et les services de l'Etat ont entendu, effectivement, cette réflexion. Maintenant, je me tourne aussi par rapport au traitement de ces difficultés, parce qu'à chaque fois que nous avons pu le faire, nous avons essayé d'aider ces familles, notamment lorsqu'il y avait des enfants. Mais en même temps, je pense qu'il y a aussi d'autres partenaires qui peuvent être sollicités : je me tourne aussi vers le conseil général. Le conseil général est chargé de l'aide sociale. Par rapport à des enfants en grande difficulté, il peut aussi intervenir et prendre en compte ces familles. Je ne vois pas pourquoi systématiquement ce serait la municipalité qui serait visée.

Voilà, c'est ce que je voulais ajouter, en complément de ce que vient de dire Madame le Maire.

Mme LEFRANC : Je voudrais rajouter quand même que ces personnes ne bénéficient, le week-end, ni de douche, ni de sanitaires. Je pense quand même qu'au niveau de l'hygiène, c'est important. La boutique solidarité étant fermée le week-end.

Mme le MAIRE : Je vous entends bien, Madame LEFRANC, mais les propos que j'ai tenus, ce n'est pas de l'insensibilité de ma part, mais c'est le fait qu'on ne peut pas, nous, municipalité, assumer toutes ces grandes difficultés. En plus, nous sommes à 70% les destinataires de ces familles de migrants. Il y a la Somme, il y a l'Aisne, et je pense qu'il serait équitable qu'au moins chaque ville préfecture des départements prenne leur part du problème.

M. RAHOUI : J'ai bien entendu tout ce qui a été dit, et j'approuve le sens du courrier qui vous a été adressé, et qui nous a été adressé. Mais je pense qu'on a une responsabilité qui est un peu plus forte que dans bien d'autres villes. Notre ville bénéficie je crois du label « Ville amie des enfants » de l'UNICEF que vous avez présenté à plusieurs reprises. Et personne n'est insensible ici au fait qu'on a des enfants qui sont à la rue. Alors, être « Ville amie des enfants », ça veut dire quoi ? Je pense qu'il faut savoir mettre du sens derrière tous ces labels, Madame le Maire. Et au-delà de ça, je crois savoir que des enfants d'une famille de migrants ne sont plus autorisés à se restaurer dans la cantine scolaire municipale de leur école. Je crois que ce serait à l'honneur de l'ensemble du conseil municipal de lever cette interdiction d'accès à la res-

tauration scolaire ce soir, parce que c'est purement inadmissible.

Vous avez parlé de bons d'achats alimentaires, vous avez parlé de plusieurs choses. Mais interdire à des enfants de bénéficier d'un service de restauration scolaire, aujourd'hui, qu'on soit en période de crise ou pas, est purement inadmissible.

Mme le MAIRE : Monsieur RAHOUI, vous n'êtes pas tellement au courant des affaires municipales, je vois. Nous n'avons jamais refusé le moindre repas à des enfants, puisque je vous dis que cet été, il y en a qui étaient en centres de loisirs et qui participaient aux activités gratuitement. Donc, il faut quand même vous mettre un peu au parfum si vous voulez critiquer ce que fait la municipalité.

M. RAHOUI : Non, il s'agit juste de vous donner une information. Je ne suis pas là pour donner un nom, mais je suis prêt à vous donner en dehors de la séance le nom des personnes concernées afin que vous puissiez régler le problème.

Mme le MAIRE : Nous allons soulever le problème, mais je vais passer la parole à Olivier TABOUREUX.

M. TABOUREUX : Vous connaissez certainement plein de familles qui sont prêtes à aider et qui aident, d'accord. Donc le seul problème qui se pose pour la restauration scolaire, c'est d'avoir une adresse pour des problèmes de responsabilité s'il arrive quelque chose à l'enfant. On a arrangé des tas de coups dans le passé. Vous savez très bien, en liaison avec l'Education nationale, et même si on n'a pas le droit de le dire, les gens qui n'avaient pas de papier, etc., les enfants ont toujours pu aller à l'école, et on a protégé le secret des adresses. Mais on a besoin d'une adresse, et on en n'a pas toujours.

Donc s'il y a des gens bien intentionnés vis-à-vis de ces enfants, il n'y a aucun souci, il nous faut juste une adresse. Voilà, ça se fait et ça s'est toujours fait.

Mme le MAIRE : Maintenant, Monsieur RAHOUI, je trouve ça facile d'aller voir la paille dans l'œil du voisin, alors que vous avez des amis – et non des moindres – qui sont vice-présidents ou présidents ou conseillers généraux et régionaux. Pourquoi renvoyer toujours la balle à la municipalité ? Ils ne prennent pas leur part, je vous le dis.

M. RAHOUI : Je ne renvoie pas la balle, Madame le Maire, il faut être sérieux. Ce n'est pas un sujet qui doit être polémique.

Mme le MAIRE : Mais c'est vous qui n'êtes pas sérieux, Monsieur RAHOUI.

M. RAHOUI : Ce sujet ne mérite pas qu'on soit polémique, alors je ne vais pas prolonger le débat avec vous.

Mme le MAIRE : Vous faites de la politique politicienne.

M. RAHOUI : Je ne vais pas prolonger le débat avec vous parce qu'on sait très bien que vous cherchez à rendre polémiques les situations de ce type, qui ne le méritent pas.

Mme le MAIRE : C'est vous, Monsieur RAHOUI. Que d'autres collectivités donnent l'exemple et on verra.

M. TABOUREUX : Juste une adresse et juste de la discrétion derrière, et ça va se faire.

Mme le MAIRE : Je suis extrêmement au courant, Monsieur RAHOUI, cela ne vous grandit pas. Allez, je pensais qu'en six ans vous aviez fait des progrès, mais je vois que ça ne progresse pas.

M. RAHOUI : Madame le Maire, vous illustrez vous-même le fait qu'à Beauvais on peut réussir en partant de rien.

Mme le MAIRE : Monsieur RAHOUI, vous voulez vous excuser s'il vous plaît ! Non, mais enfin, vraiment, vous vous croyez où ? Vous partez d'où, vous ? Excusez-moi...

Mme LEROY : Vous devez quand même présenter des excuses à Madame le Maire, Monsieur RAHOUI, parce que je trouve que vous attisez beaucoup. Cela dépasse l'entendement. C'est inadmissible.

M. RAHOUI : Nous, on a le droit d'être insulté ici, sans problème, depuis des années, mais ce n'est pas grave...

Mme le MAIRE : Allez, mes chers collègues, on se calme. Monsieur RAHOUI est en campagne, et puis c'est tout.

Mme LEFRANC : Madame le Maire, s'il vous plaît, je voudrais revenir sur le sujet que je trouve très sérieux. Je voudrais quand même revenir sur le fait que ce sont des demandeurs d'asile, qu'ils ont droit à un hébergement, et que leur santé par rapport à l'hygiène qu'ils ont est quand même mise en péril, et qu'il y a quand même une responsabilité de la collectivité.

Mme le MAIRE : Dont acte. Je vais proposer à Monsieur CABOCHE de bien vouloir venir à côté de moi. Je confirme la suspension de séance.

SUSPENSION DE SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme le MAIRE : Voilà, mes chers collègues, je crois que le moment est venu de reprendre le cours du conseil municipal. Juste un petit clin d'œil de douceur dans ce monde difficile, vous avez le miel de Beauvais, fait à Beauvais, qui est sur vos tables. C'est celui de l'Ecospace. Il y en aura d'ailleurs un deuxième, celui de la Tour Boileau. Je peux vous dire, pour l'avoir goûté, qu'il est délicieux.

Bien, nous rouvrons donc ce conseil municipal. Mais avant de passer à la première délibération, je voudrais, mes chers collègues, vous parler de la réforme de la carte judiciaire. L'obtention d'un second pôle de l'instruction dans le département de l'Oise, et à Beauvais, est un enjeu particulièrement important pour notre territoire et les justiciables de l'ouest du département. Cela n'est pas un dossier nouveau, puisque la première intervention de la Ville en faveur de la création d'un pôle de l'instruction remonte à l'été 2006. J'avais alors, à cette époque-là, saisi Monsieur Pascal CLEMENT, qui était Garde des Sceaux. Par un courrier du 27 octobre 2006, il m'avait indiqué que la présence dans l'Oise de deux pôles de l'instruction départementaux était parfaitement envisageable.

Un an plus tard, malheureusement, la Garde des

Sceaux, Madame DATI, présentait son projet de carte judiciaire et prévoyait l'ouverture d'un unique pôle de l'instruction départemental à Senlis. Vous vous souvenez sans doute que nous nous étions mobilisés, les uns et les autres, avec force pour défendre la création d'un second pôle. Et je vous rappelle que nous avons adopté à l'unanimité une motion lors du conseil municipal du 16 novembre 2007, que nous avons mis en place une opération mairie morte en novembre 2007, et que nous avons lancé une pétition qui avait recueilli plus de 3 000 signatures en l'espace de quelques jours. Mais un décret du 16 janvier 2008 est venu confirmer l'ouverture d'un seul pôle départemental de l'instruction unique dans l'Oise.

Aujourd'hui, un projet de loi relatif à la collégialité, présenté en Conseil des ministres cet été par Madame la Garde des Sceaux, permet à notre territoire d'espérer une meilleure prise en compte de sa légitimité à accueillir un tel pôle. Le projet de loi envisage en effet la création de nouveaux (je le mets au pluriel) pôles de l'instruction quand l'activité de la juridiction le justifie. Avec plus de 90 ouvertures d'instructions en deux ans, nous avons toutes les chances de remplir les critères requis pour l'ouverture de ce deuxième pôle à Beauvais.

Je vous informe que j'ai d'ores et déjà souhaité alerter Madame la Garde des Sceaux sur l'intérêt de mener une réflexion pour envisager la création de ce pôle à Beauvais dans le cadre de la réforme qu'elle envisage. Nous sommes donc aujourd'hui, dirai-je, aux portes de l'acte 2 de la réforme de la carte judiciaire. Et je vous invite ce soir à partager notre position et notre détermination à agir en faveur de l'ouverture de ce second pôle.

Je vous propose donc d'adopter une motion par laquelle nous renouvellerons notre engagement en faveur d'un meilleur accès à la justice dans notre territoire. Avant de vous donner la lecture de cette motion, je tiens quand même à ce que les choses soient claires : il ne s'agit pas d'opposer Beauvais à Senlis, mais bien, comme il y a cinq ans, de solliciter l'ouverture d'un second pôle de l'instruction dans notre département, l'un à Beauvais au service des justiciables de l'ouest du département, et l'autre évidemment qui reste à Senlis. Alors, vous avez sur vos tables la motion. Je vous la lis pour qu'elle soit bien enregistrée dans notre conseil municipal :

« En 2007, la ville de Beauvais n'avait pas été retenue pour l'accueil du pôle de l'instruction départemental alors même qu'elle disposait sur son territoire d'une Cour d'Assises, d'un centre d'éducation fermé et d'une maison d'arrêt et qu'elle remplissait l'ensemble des critères objectifs nécessaires. »

Ayant toujours eu à cœur de défendre les intérêts de notre cité, les élus municipaux avaient soutenu le Barreau en contestant vivement cette décision injuste pour notre territoire et surtout pour ses justiciables.

Avec aujourd'hui plus de 800 000 habitants et des perspectives d'évolution démographique portant la population du département à plus d'un million d'ici dix ans, l'Oise est incontestablement un grand département. Dans l'hypothèse où notre département n'accueillerait pas d'ici là un nouveau pôle de l'instruction, il bénéficierait d'un schéma judiciaire identique à celui d'un département de seulement 100 000 habitants.

La construction du nouveau centre pénitencier, la présence des directions départementales de sécurité (gendarmerie, protection judiciaire de la jeunesse, police nationale) et du nouveau commissariat ou encore,

plus simplement, l'existence d'une gare permettant aux justiciables de rejoindre le tribunal par le rail sont autant d'éléments qui justifient la création d'un second pôle de l'instruction dans l'Oise à Beauvais.

Considérant que l'activité judiciaire justifie pleinement la création à Beauvais d'un deuxième pôle de l'instruction départemental telle qu'envisagée par le projet de loi relatif à la collégialité de l'instruction, le conseil municipal de la Ville de Beauvais :

Tient à réaffirmer sa position et sa détermination à agir en faveur de l'ouverture, à Beauvais, d'un second pôle d'instruction dans le département de l'Oise ;

Rappelle et souligne que la création d'un nouveau pôle de l'instruction à Beauvais participerait indéniablement au renforcement de l'accès de tous à la justice dans notre département ;

Sollicite dès aujourd'hui officiellement Madame le Garde des Sceaux pour la création d'un pôle de l'instruction à Beauvais ».

Voilà, mes chers collègues, la motion que je vous propose de voter ce soir.

Mme MÉNOUBÉ : Madame le Maire, comme en 2007, nous allons soutenir cette motion. A l'époque déjà, nous avons trouvé anormal que la ville préfecture ne puisse pas disposer de ce pôle d'instruction. Donc notre groupe soutient cette motion.

M. AURY : Madame le Maire, évidemment, nous nous étions élevés contre la très mauvaise carte judiciaire élaborée, à l'époque, sous le gouvernement SARKOZY et sous l'égide de Rachida DATI. Bien évidemment, nous allons soutenir cette motion, d'autant plus qu'aujourd'hui, il semble peut-être que nous ayons l'opportunité de voir établi ce second pôle d'instruction. Evidemment, nous approuvons cette motion, et nous la voterons.

Mme le MAIRE : Je vous remercie, mes chers collègues de l'opposition. Je vois en effet qu'il y a sur ce sujet une union sacrée de l'équipe municipale à soutenir une nouvelle carte judiciaire pour la ville de Beauvais. Je mets donc aux voix cette motion. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des absentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, et je vous en félicite.

Nous allons rentrer maintenant dans le vif du sujet, et je vais passer la parole à Jean-Marie JULLIEN pour la première délibération.

DECISIONS MODIFICATIVES**N°2 - BUDGET PRINCIPAL****N°1 - BUDGET EAU****N°1 - BUDGET ELISPACE****-----****RAPPORT DE PRESENTATION****Préambule**

Ces décisions modificatives s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire : elles ont été précédées par le débat d'orientation budgétaire (29/11/2012), le vote des budgets primitifs 2013 (21/12/2012), le vote des comptes administratifs 2012 (28/03/2013) et la décision modificative n°1 du budget principal (03/07/2013).

Elles sont susceptibles d'être suivies de décisions modificatives d'ici la fin de l'année pour ajuster les comptes de l'exercice.

S'agissant des budgets annexes de l'Eau et de l'Elispace, ces décisions modificatives sont particulières dîtes budgets supplémentaires puisqu'elles intègrent la reprise des résultats et des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'année écoulée.

Le document budgétaire « officiel », remis à l'ensemble des membres du conseil municipal, répond aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M49.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du document budgétaire.

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL - décision modificative n°2	page	2
Les mesures nouvelles tirées des ajustements de crédits 2013 :		
A Section de fonctionnement	page	2
B Section d'investissement	page	3
C Situation des autorisations de programme	page	4
BUDGET ANNEXE DE L'EAU - décision modificative n°1	page	5
BUDGET ANNEXE ELISPACE - décision modificative n°1	page	6

BUDGET PRINCIPAL

A Section de fonctionnement**Recettes**

Des recettes «nouvelles» totalisant 201.700 € sont budgétées dans le cadre de cette décision modificative n°2, soit 0,23% des crédits ouverts sur l'exercice (budget primitif 2013 + décision modificative n°1).

Article	Libellé	Rappel BP+DM1 2013	Montant DM2	Explications
70632	Redevance à caractère de loisirs	561 100	20 000	Au vu du niveau des recettes générées par le plan d'eau du Canada.
70684	Redevance préventive	10 000	87 000	Ajustement selon montant perçu.
7078	Autres marchandises	0	17 000	vente livres point vente Galerie Tapisserie
74718	Etat - autres	171 608	15 200	ajustement particip Etat pour service minimum
7488	Autres organismes	51 000	32 000	Mecenats spectacle cathédrale
7711	Dédit et pénalités	0	12 500	dont 11 k€ de pénalités appliquées au délégataire pour taux de panne Horodateurs
-	Autres	86 098 135	18 000	-
	Total :	86 891 843	201 700	-

Dépenses

Un total de dépenses de 201.700 € est budgété dans le cadre de cette décision modificative dont les principales inscriptions sont les suivantes :

Article	Libellé	Rappel BP+DM1 2013	Montant DM2	Explications
023	Virement à la section d'investissement	2 074 776	143 050	Abondement du prélèvement en faveur de la section d'investissement (+7%)
6042	Achat prestations de	1 414 370	-18 350	Transferts de crédits
6078	Autres marchandises	0	11 000	Achat de livres pour point de vente Galerie Tapasserie
611	Prestations de service	1 107 659	57 856	dont +30k€ pour mises en fourrière de véhicules.
6132	locations immobilières	161 850	30 000	loyers 3e trim centre formation ASBO
614	Charges locatives	96 700	-17 000	Transferts de crédits
6156	Maintenance	751 046	-27 500	Idem
6184	Formation	233 249	-10 000	Idem
6231	Annonces et insertions	175 800	-10 000	Idem
6236	catalogues et imprimés	222 993	20 000	Abondement pour diverses impressions.
627	Frans bancaires	41 590	10 000	Frais pour la contractualisation de prêts
6282	Frans de gardiennage	28 120	11 750	Complément pour le gardiennage du plan d'eau du Canada
65738	Autres organismes publics	36 100	-13 152	Transferts de crédits
6574	Subvention aux associations	6 666 882	-21 510	Ajustement prévision compte tenu des montants alloués.
6811	Dot. Amortissements	4 000 000	30 106	Ajustement selon tableaux d'amortissements
	Autres	70 564 560	3 450	-
	Total :	87 575 684	201 700	-

B Section d'investissement

Ressources

Des recettes nouvelles sont proposées dans le cadre de cette décision modificative pour un total de 238.830 €, soit 0,49% les crédits ouverts en 2013 (budget primitif + décision modificative n°1 + reports).

Article	Libellé	Rappel BP+DM1 +reports 2013	Montant DM2	Explications
1321	Subvention Etat	2 669 056	58 000	subv CNDS salle escrime Gymn L Roger (45k€) + subv ANRU Parc Barloz (28k€) + ajustement subv école Lobesgue (-15k€)
1323	Subvention Département	3 993 322	-144 000	Ajustement subv. port de Paris (-335k€), école Lobesgue (-14k€), ANRU (+25k€), polo tennistique (+210k€) et divers transferts de crédits.
1328	Autres subventions	240 600	30 000	Ajustement subv. ANRU
2313		0	11 260	Jugement Aquaspaco -compt à verser par AAD
021	Virement de la section de fct.	2 074 776	143 050	Selon équilibre section de fct.
040	Opérations d'ordre entre sections	4 131 334	30 106	Ajustement prévision en matière d'amortissements.
041	Opérations patrimoniales	232 006	110 414	écritures d'ordre de réaffectations comptables (75k€) et retrocession volée PRU St Jean OSICA (35k€)
-	Autres	35 409 056	0	
	Total :	48 750 150	238 830	

Emplois

Ces dépenses sont essentiellement composées de :

Article	Libellé	Rappel BP+DM1 +reports	Montant DM2	Explications
2041512	Subvention équipement	78 812	125 000	Complément participation construction maison harmonie
2112	Terrains voirie	10 000	-10 000	Pas de besoin en 2013
21318	Autres bâtiments publics	2 645 000	-18 000	Ajustement foncier Galerie Tapisserie
2135	Constructions	671 718	24 390	Transferts de crédits
2138	Autres constructions	652 581	38 500	Transferts de crédits
2182	Matériel de transport	307 432	96 403	Acquisitions camions, scooters etc.
2312	Terrains	1 895 184	-391 752	Transferts de crédits
2313	Constructions	7 208 651	-1 107 912	Diminution montant prévu pour le pôle tonnistique (-1M€) et divers transferts de crédits.
2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 330 015	1 359 989	Augmentation montant prévu pour le pont de Paris (+1M€) et extension réseau basse tension (+240k€) et divers transferts de crédits.
0206	Complexe Aquatique	0	16 942	Jugement Aquaspace -annul titre CLC INGEROP
041	Opérations patrimoniales	245 706	110 414	écritures d'ordre de réaffectations comptables (75k€) et retrocession voirie PRU St Jean OSICA (35k€)
-	Autres	13 764 563	-5 144	-
Total :		42 809 662	238 830	

C Situation des autorisations de programme

Enfin, voici la situation des autorisations de programme actualisée par la présente décision modificative :

No AP	Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votés y compris ajustement	Révision de l'exercice 2013	Total cumulé	CP antérieurs (cumul au 31/12/12)	CP ouverts 2013 (BP+Reports +DS +DM2)	Restes à financer de l'exercice 2014	Restes à financer (exercices >2014)
18	Participation aux travaux d'aménagement des abords de la Cathédrale	1 684 600		1 684 600	842 400	260 800	260 800	260 800
22	Travaux Cité des Fleurs	1 100 000		1 100 000	554 948	303 506	0	241 546
30	Dévolement de réseaux Quartier St Lucien	1 500 000		1 500 000	244 600	208 929	100 000	945 471
33	Participation aux Travaux construction Pôle de proximité - Mairie annexe St Jean	1 811 000	125 000	1 936 000	1 746 166	189 812	0	0
37	Couverture Eglise St Etienne	1 300 000		1 300 000	186 455	1 087 145	0	26 400
38	Tennis couverts	3 400 000		3 400 000	10 862	1 835 319	1 500 000	53 819
40	Pont de Paris	9 000 000		9 000 000	389 191	7 060 809	550 000	1 000 000
41	Travaux Côteaux St Jean	1 470 000		1 470 000	0	630 000	840 000	0
Total >>>		21 265 600	125 000	21 390 600	3 974 645	11 596 321	3 270 800	2 549 035

BUDGET ANNEXE DE L'EAU**Les résultats 2012**

	Résultats reportés 2011	Résultat d'exécution 2012	Résultats de clôture 2012 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	313 856,70	313 856,70	-18 233,77	295 622,93
Investissement	-684 952,64	-85 544,19	-770 496,83	-155 928,21	-926 425,04
Total :	-684 952,64	228 312,51	-456 640,13	-174 161,98	-630 802,11

Le résultat de clôture 2012 est déficitaire de 456.640 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 313.857 € et du besoin de financement de la section d'investissement de 770.497 €.

Compte tenu du besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (-174.162 €), le résultat cumulé du budget eau correspond à un déficit de 630.802 €.

Comme précisé dans le rapport de présentation du CA 2012 remis lors du conseil municipal du 28 mars 2013, ce déficit s'explique par un recours à l'emprunt en 2012 insuffisant au regard des investissements réalisés dans le courant de l'année, mais qui sera contractualisé dans le courant de l'année 2013 (source d'économie en matière de charge d'intérêts).

Section de fonctionnement**Recettes**

Article	Libellé	Montant BP 2013	Montant DM1	Explications
-	Restes à réaliser	0	8 000	selon CA 2012
-	Autres	1 113 950	0	-
	Total :	1 113 950	8 000	-

Dépenses

Article	Libellé	Rappel BP 2013	Montant DM1	Explications
023	Prélèvement en faveur section de fct	425 535	-18 702	Ajustement pour parvenir à l'équilibre de la section.
-	Restes à réaliser	0	26 234	Selon CA 2012
	Autres	688 415	468	-
	Total :	1 113 950	8 000	-

Section d'investissementRessources

Article	Libellé	Rappel BP 2013	Montant DM1	Explications
1068	Affectation résultat	0	295 623	Selon délibération du 28/03/2013.
1641	Emprunts	760 465	649 036	Pour équilibre du budget
021	Prélèvement	425 535	-18 702	Ajustement selon section fct.
	Report de crédits	0	0	-
-	Autres	627 325	468	-
Total :		2 013 325	926 425	

Emplois

Article	Libellé	Rappel BP 2013	Montant DM1	Explications
001	Solde exécution reporté	0	770 497	reprise solde 2012.
-	Report de crédits	0	155 928	-
-	Autres	2 013 325	0	-
Total :		2 013 325	926 425	

BUDGET ANNEXE REGIE ELISPACELes résultats 2012

	Résultats reportés 2011	Résultat d'exécution 2012	Résultats de clôture 2012 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	7 928,42	7 928,42	0,00	7 928,42
Investissement	4 282,28	-1 088,41	3 193,87	-11 122,38	-7 928,51
Total :	4 282,28	6 840,01	11 122,29	-11 122,38	-0,09

Le résultat de clôture 2012 est excédentaire de 6.840 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement de + 7.928 € et de la section d'investissement de -1.088 €.

Compte tenu du besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (-11.122 €), le résultat cumulé du budget Elispace est de -0,09 €.

Section de fonctionnementRecettes

Article	Libellé	Montant BP 2013	Montant DM1	Explications
002	Résultat de l'exercice reporté	0	0	
7552	Prise en charge déficit	437 000	12 600	Ajustement lié aux inscriptions en dépenses
-	Autres	233 001	0	-
Total :		670 001	12 600	-

Dépenses

Article	Libellé	Rappel BP 2013	Montant DM1	Explications
60612	Electricité	83 200	4 600	Ajustement selon besoin de l'année.
6541	Créances admises en non valeur	0	8 260	Ouverture de crédits nécessaires au vu de l'état présenté par le trésorier.
-	Autres	586 801	-260	-
Total :		670 001	12 600	-

Section d'investissementRessources

Article	Libellé	Rappel BP 2013	Montant DM1	Explications
001	Solde exécution	0	3 194	selon CA 2012
1068	Affectation résultat	0	7 928	reprise de résultat issu du compte administratif 2012 et de la décision d'affectation par délibération du 28/03/2013.
-	Autres	28 801	0	
Total :		28 801	11 122	

Emplois

Article	Libellé	Rappel BP 2013	Montant DM1	Explications
21	Immobilisation corporelle		0	-0,09€ (arrondi à 0€)
	Reports de crédits	0	11 122	-
-	Autres	28 801	0	-
Total :		28 801	11 122	

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant en date du 21/12/2012 le budget primitif 2013, du 28/03/2013 le compte administratif 2012 et du 03/07/2013 la décision modificative n°1,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	201 700,00	Propositions nouvelles	201 700,00
Total :	201 700,00	Total :	201 700,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	238 830,00	Propositions nouvelles	238 830,00
Total :	238 830,00	Total :	238 830,00

- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote de la présente décision modificative listées en annexe du document budgétaire ;

- d'augmenter de +125.000 € en la portant à 1.936.000 € l'autorisation de programme n°33 « participation aux travaux construction maison Harmonie (pôle de proximité) - Mairie annexe St Jean » ;

- d'acter les modifications des autorisations de programme et de crédits de paiement telles qu'elles ressortent de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire de la présente décision modificative.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 19/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 7 voix contre et 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ELISPACE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant en date du 21/12/2012 le budget primitif 2013 et du 28/03/2013 le compte administratif 2012,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Elispace arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat de fonct. reporté	683 841,20		
Propositions nouvelles	12 600,00	Propositions nouvelles	12 600,00
Total :	12 600,00	Total :	12 600,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde exécut. section investis. reporté	3 193,87
Restes à réaliser N-1	11 12,38	Restes à réaliser N-1	0,00
Propositions nouvelles	- 0,09	Propositions nouvelles	7 928,42
Total :	11 122,29	Total :	11 122,29

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 19/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant en date du 21/12/2012 le budget primitif 2013 et du 28/03/2013 le compte administratif 2012,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat de fonct. reporté			0,00
Restes à réaliser	26 233,77	Restes à réaliser	8 000,00
Propositions nouvelles	- 18 233,77	Propositions nouvelles	0,00
Total :	8 000,00	Total :	8 000,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde exécut. section investis. reporté	770 496,83		
Restes à réaliser N-1	155 928,21	Restes à réaliser N-1	0,00
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	926 425,04
Total :	926 425,04	Total :	926 425,04

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 19/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Merci, Madame le Maire. Je vais essayer de broser en quelques mots les trois décisions modificatives qui vous sont proposées ce soir : l'une qui va concerner le budget principal, et les deux autres pour le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'Elispace. Si vous le voulez bien, nous voterons séparément chacune de ces délibérations.

Budget principal : décision modificative n°2

M. JULLIEN : Alors, en quelques mots, les décisions modificatives du budget principal portent d'abord sur un pourcentage extrêmement faible de l'enveloppe globale qui a été prévue au titre de l'année 2013. Je rappelle simplement que pour le fonctionnement, cela représente 0.23% de l'ensemble des crédits ouverts, et pour l'investissement 0.49% de ces votes qui ont été réalisés au titre de l'exercice 2013. Donc des ajustements très faibles qui se matérialisent au niveau des recettes par une augmentation de 201.000 € sur un total de plus de 86.8M€, et qui sont dus essentiellement par le constat d'un certain nombre de recettes nouvelles qui correspondent à la réalité, notamment en ce qui concerne le plan d'eau du Canada ; en ce qui concerne également des dotations qui nous sont versées au titre de la redevance préventive ; et puis y compris d'ailleurs une vente d'olives qui est assez intéressante puisqu'elle a rapporté près de 17K€ ; et des mécénats sur les spectacles de la cathédrale dont on peut se féliciter.

Pour les dépenses, vous verrez que l'essentiel de ces 201.700€ a été consacré au renforcement de notre autofinancement, puisque sur cette somme de 201.000€, nous consacrons 143.000€ à améliorer notre autofinancement, ce qui limitera d'autant, bien sûr, le recours à l'emprunt. Sur le reste, c'est essentiellement des prestations de services et essentiellement des ajustements en ce qui concerne des loyers. Après, vous avez vu qu'il y a des éléments qui correspondent en plus et en moins pour assurer cet équilibre.

Sur l'investissement, nous retrouvons bien sûr ces 143.000€ qui viennent de la section de fonctionnement, ces économies que nous avons pu faire pour pouvoir améliorer les ressources.

Pour les emplois, en ce qui concerne l'investissement, c'est essentiellement un complément de participation à la maison Harmonie. C'est une somme qui doit être versée à la communauté d'agglomération qui est porteuse de ce projet. Et quelques acquisitions de matériel de transport. Vous remarquerez également que sur le pont de Paris, à la suite d'un certain nombre d'avenants aux différents contrats qui ont été conclus et d'améliorations au projet, nous prévoyons une augmentation des crédits à hauteur de 1M€ sur un total de 1 359 000€ pour l'ensemble des modifications de ce chapitre 23.15. Je crois que c'est un point essentiel. Je voudrais simplement souligner également, vous avez pu le constater, que les travaux du pont de Paris avancent de manière extrêmement satisfaisante. Nous sommes vraiment à jour, et nous pensons que les délais d'inauguration de ce pont de Paris fin décembre seront largement tenus. Je pense qu'il y aura, et je parle sous le contrôle de Madame le Maire, une belle fête pour l'ouverture de ce pont.

En ce qui concerne les autorisations de programme, vous avez donc un tableau, je ne m'étendrai pas là-dessus. Les éléments financiers se retrouvent dans la décision modificative n°2. C'est donc essentiellement pour information que je vous communique ce tableau.

En ce qui concerne le budget annexe de l'eau, comme il s'agit de la décision modificative n°1, communément, en langage financier, on appelle ça le budget supplémentaire parce que ça reprend les résultats du compte administratif 2012, que l'on vous rappelle sur ce plan-là ; et vous verrez que cette décision modificative reprend essentiellement la reprise des résultats du compte administratif 2012 tant en fonctionnement qu'en investissement. Je ne ferai donc pas de commentaire supplémentaire, il n'y a effectivement rien de nouveau en ce qui concerne le budget annexe de l'Eau.

Pour l'annexe Elispace, c'est pareil puisqu'il s'agit aussi d'un budget dit supplémentaire, donc qui reprend les résultats du compte administratif que vous avez dans votre rapport. Bien évidemment, on reprend dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement les ajustements nécessaires pour prendre en compte les résultats du compte administratif 2012. Là-aussi, pas grand-chose de nouveau.

Et sur cet exposé, je crois que j'ai pu vous donner l'ensemble des explications sur les trois décisions modificatives qui sont très mineures par rapport à l'ampleur des budgets qui ont été votés en début d'année, et également en cours d'année. Je vous remercie.

Mme ROUBI : Madame le Maire, chers collègues, quelques réflexions rapides à la lecture de ces documents. Je ferai juste remarquer que dans les emplois de la section de fonctionnement, en dépenses, il y a une ligne qui a augmenté : ligne « catalogues et imprimés », 20K€, c'est-à-dire 10% par rapport à la somme précédente, abondamment pour diverses impressions. On peut remarquer qu'il y a sûrement nécessité pour certaines choses de faire de nouvelles impressions ; je voulais le faire remarquer.

D'autre part, Monsieur JULLIEN, vous disiez que l'excédent de la section de fonctionnement est versé à la section d'investissement et donc permet de limiter le recours à l'emprunt. Alors je vais profiter du moment. Nous n'avons jamais le temps de regarder les délégations données au maire qui sont à la fin du conseil municipal – et tout le monde est souvent pressé de ranger –, mais j'ai remarqué dans ces délégations deux délégations, la 73 et la 74, qui concernent deux nouveaux contrats de prêt. Il y a un prêt de 3.6M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 15 ans, et un autre prêt de 3M€ auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole mutuel Brie Picardie pour 20 ans, jusqu'en 2033. Pouvez-vous me préciser pourquoi le deuxième prêt, celui du Crédit Agricole, est marqué à taux variable ? Normalement, vous nous aviez annoncé que nous étions maintenant avec des emprunts à taux fixe. Là, il y a un nouvel emprunt, et je voulais avoir des précisions par rapports à ces deux délégations.

M. JULLIEN : Merci de votre question, chère collègue, sur ce problème des emprunts. Vous savez fort bien, puisque vous êtes ici, dans ce conseil municipal, depuis quelques années, que chaque année nous votons un programme d'emprunts. Mais ce n'est pas le 01 janvier, au moment de l'ouverture d'exercice, que je vais solliciter les banques pour la totalité du programme d'emprunts. Pourquoi je ne fais pas ça ? C'est tout simplement parce que je n'ai pas besoin des sous tout de suite, et je serais obligé de payer des

intérêts sur un certain nombre de mois sur le l'argent dont je n'ai pas l'usage.

Alors en cours d'année, on complète progressivement l'exécution de la décision qui a été prise en début d'année, et ensuite au niveau des décisions modificatives en négociant à chaque fois les enveloppes d'emprunts en fonction des besoins qui sont réels au niveau de notre collectivité. Cela n'impacte absolument pas le budget, ça ne modifie pas la ligne budgétaire n°16 qui est prévue en matière d'emprunts. C'est simplement l'exécution.

Il est bien évident qu'au fur et à mesure que l'année s'écoule, les conditions d'emprunts sont un peu différentes. Nous mettons en concurrence les banques, et nous regardons les conditions, les taux et les modalités, ainsi que les frais qui sont imputés par les différents organismes bancaires.

Il est bien évident que sur la question de savoir que « ah, oui, vous avez fait un emprunt à taux variable ». Oui, ça arrive de temps en temps. N'oublions pas que nous sommes quand même à 79% de taux fixe, et le reste est effectivement à taux variable. Quel type de taux variable ? Alors ce sont des taux variables qui sont basés sur l'euribor, dont les taux actuellement sont de l'ordre 0.3 à 0.4%, et avec une marge qui est prélevée au niveau de la banque, qui elle est fixe. Donc c'est entièrement sécurisé. J'ajoute par ailleurs qu'un certain nombre de prêts sont donc à taux variables, et sont basés sur le taux du livret A. Vous savez très bien que le taux du livret A est un taux règlementé, donc il n'y a pas de surprise particulière. Donc ce type de taux est considéré sur l'indice Gissler comme étant sécurisé au niveau 1A, c'est-à-dire la meilleure qualité possible.

Voilà un petit peu les explications que je voulais donc vous donner. Croyez-moi, je suis particulièrement attentif à la sécurisation de nos prêts. Il est bien évident que je regarde non pas à la loupe, mais au microscope les différentes offres qui nous sont faites au fur et à mesure de l'apparition des besoins et des propositions qui nous sont faites par la banque, et je ne laisserai pas les banques nous laisser déraiper sur le problème des formules complexes, comme ont pu en avoir différents organismes, collectivités territoriales et communes, qui se sont laissés prendre par des emprunts toxiques. Si nous nous sommes débarrassés des emprunts toxiques, ce n'est pas pour en reprendre de nouveaux.

Mme le MAIRE : Merci. Alors, on passe au vote. D'abord la délibération n°1. Qui est-ce qui vote contre ? Il y a 7 voix contre. 2 abstentions. Le rapport est adopté à la majorité. Je vous remercie.

Budget annexe de l'Elispace : décision modificative n°1

Mme le MAIRE : Sur le budget annexe Elispace, il y a 7 abstentions.

Budget annexe de l'eau : décision modificative n°1

Mme le MAIRE : Sur le budget annexe de l'eau, 7 abstentions également.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Mme le MAIRE : Il n'y a pas de question ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous votez tous à l'unanimité. Je vous remercie.

En annexe, la Présentation en non valeurs arrêtée à la date du 27/08/2013.

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Madame la trésorière principale de Beauvais municipale nous a transmis 5 états de produits irrécouvrables pour un montant total de :

- 42.177,57 euros portant sur les exercices de 2002 à 2013 du budget principal ;
- 9.868,79 euros portant sur l'exercice 2006 du budget annexe Elispace ;

Les sommes restant dues sont soit d'un montant minime, soit impossibles à recouvrer compte tenu de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs.

Ces admissions en non valeur seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal et au budget annexe de l'Elispace.

La commission des finances réunie le 19 septembre dernier, après analyse des états remis par le Trésorier, a décidé de n'admettre en non valeur que les seules créances des particuliers, exclusion faite des créances auprès de personnes morales (associations, entreprises ou administrations).

Il est précisé que le montant total des admissions en non valeur atteint alors 41.460,34 € sur le seul budget principal.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 19/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit d'une délibération qui constate l'échec des recouvrements. C'est l'admission en non valeur de produits irrécouvrables. Il vous en est rappelé les chiffres, je vais vous en faire grâce. Cela porte d'abord sur le budget principal, pour un peu plus de 42K€, et sur le budget annexe Elispace pour plus de 9 800€.

Alors, je vous propose à la suite d'un examen approfondi fait par la commission des finances du 19 septembre dernier, de ne proposer en admission en non valeur que pour 41 460€ pour le budget principal et de rejeter toutes les autres demandes d'admissions en non valeur qui nous sont proposées, car il est apparu que les justifications étaient insuffisantes.

Alors, sans entrer dans le détail, vous avez une liste qui vous parle de créances minimes, qui vous parle également de surendettement, qui vous parle d'un certain nombre de choses. Toutes ces indications-là devraient vous permettre de pouvoir dire que malheureusement, on ne peut pas insister lourdement malgré les poursuites qui ont été faites par le Trésor Public. Je vous propose en conséquence qu'avec l'admission en non valeur, vous déchargiez Madame le comptable public du recouvrement de ces différentes sommes. Je vous remercie.

CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REQUA- LIFICATION DE LA RUE SÉNÉFONTAINE SUD ET LA CRÉATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ (RD N°35)

Mme BOUBEKER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

À l'occasion de la requalification de la rue de Sénéfontaine sud à Beauvais, il est nécessaire de réaliser un plateau ralentisseur et d'aménager une zone mixte piétons-cyclistes le long de cet axe très emprunté.

Par ailleurs, des travaux vont être entrepris afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales dans cette zone.

Une partie de la rue de Sénéfontaine étant classée en voie départementale (RD n°35), il convient de signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec le conseil général de l'Oise afin de préciser les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité en matière de sécurité.

Cette convention vise également à régler les dispositions particulières d'occupation du domaine public départemental dans le cadre des travaux à réaliser.

Le financement de ces aménagements sera assuré par la ville de Beauvais.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ci-annexée dont l'objet est de fixer les obligations de la ville de Beauvais et du conseil général de l'Oise en ce qui concerne les modalités de réalisation, de financement et d'entretien de ces aménagements situés sur une voirie départementale.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS ELA, AU DEVANT DE LA SCÈNE, À L'AGENCE POUR ECH'PICARDS ET AU SECOURS POPULAIRE

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2013 ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet des associations suivantes :

- **Association Européenne contre les Leucodystrophie (ELA) : 900€**
- **Secours Populaire : 680€ pour la journée des oubliés des vacances**
- **Agence pour ech'Picard : 800€ pour l'organisation du festival Che Wepes**
- **Au-devant de la scène : 1 000€ pour la mise en place d'ateliers de musique et de danse**

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉNOVATION ET ENTRETIEN D'UN MONUMENT ÉRIGÉ SUR UNE CONCESSION PERPÉTUELLE

CONCESSION BENOIST-MATHELIN AU CIMETIÈRE GÉNÉRAL

Mme THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

Le monument érigé sur la concession accordée à perpétuité à la famille BENOIST-MATHELIN, le 2 novembre 1866, située au cimetière général, pour y faire inhumer les membres de la famille présente un

état pouvant faire encourir un risque pour la sécurité publique.

Cette sépulture contient les dépouilles de Johann-Peter Gréber et de sa femme, Joséphine Virginie Mathelin. Johann-Peter Gréber, sculpteur d'origine autrichienne, est le premier membre de la famille Gréber à s'implanter sur Beauvais où il crée en 1866 la manufacture familiale. Il épouse une beauvaisienne, Joséphine Virginie Mathelin et ont eu six enfants, dont le célèbre Charles Gréber (c'est sous sa direction que la manufacture Gréber atteint son apogée) ou encore Henri Gréber (sculpteur à l'origine de la fontaine dite «Gréber» place Foch ou encore du monument aux morts).

La ville de Beauvais souhaite rénover et entretenir ce monument qui présente un intérêt historique alors que la concession appartient toujours aux descendants de la famille BENOIST-MATHELIN.

Par courrier en date du 8 janvier 2013, le seul descendant connu désire renoncer aux droits sur cette concession.

Considérant qu'aucune intervention ne peut être réalisée sur une sépulture sans l'autorisation des ayants-droit,

Considérant que pour permettre l'intervention de la ville, il y a lieu de formaliser l'accord des descendants des personnes inhumées et du concessionnaire, en la forme d'une convention.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-anexée ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention destinée à la rénovation et l'entretien, par la ville ou tout mandataire, du monument érigé sur la concession référencée 2ème enclos 2ème carré pourtour de mur rang 98 du cimetière général ;
- de solliciter le cas échéant les autorisations et financements nécessaires pour sa restauration et son entretien.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION POUR LA RENOVATION ET L'ENTRETIEN DE LA SEPULTURE BENOIST- MATHELIN

Entre les soussignés :

La Ville de Beauvais, représentée par Madame Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, agissant en cette qualité et dûment autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2013, désignée ci après « la Ville de Beauvais »

d'une part,

Et :

Monsieur Christophe HEBBRECHT, domicilié rue du Moulin de Calonne, 10 - 7522 BLANDAIN en Belgique,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, la ville de Beauvais et le cocontractant ci-dessus désignés décident que la concession perpétuelle, référencée 2ème enclos 2ème carré pourtour de mur rang 98 du cimetière général, accordée le 2 novembre 1866 à la famille BENOIST-MATHELIN pour qu'il soit procédé à l'inhumation des membres de la famille, sera rénovée et entretenue par la ville de Beauvais.

Article 2 : Engagement de la Ville

La Ville s'engage à réaliser ou faire réaliser la rénovation et l'entretien du monument posé sur la concession perpétuelle, référencée 2ème enclos 2ème carré pourtour de mur rang 98 du cimetière général, dans le respect du code général des collectivités territoriales. Ces engagements mettent un terme à la responsabilité des actuels ayants-cause en matière de préservation de la sépulture et de ses effets.

Article 3 : Engagement des ayants-cause

Monsieur Christophe HEBBRECHT se porte fort pour l'ensemble des descendants du concessionnaire. Il autorise la Ville de Beauvais à pourvoir à la rénovation et à l'entretien du monument installé sur cette sépulture. Il ne pourra être exigé aucune contrepartie de la part des ayants-cause à la suite de l'intervention de la ville ou des entreprises intervenant sur ladite concession.

Article 4 : Début de la convention

La date d'entrée en vigueur de la convention sera celle de sa signature par les deux parties.

Fait à

Le

Le Maire de la Ville de Beauvais

Monsieur Christophe HEBBRECHT

TABLEAU DES EFFECTIFS**MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE**

La politique culturelle de la ville de Beauvais et du Beauvaisis est montée en puissance ces dernières années avec récemment l'acquisition de la galerie nationale de la tapisserie et dans un proche avenir de nouvelles ambitions avec le futur théâtre.

Toutes ces manifestations et ces différents équipements culturels nécessitent la mise en place d'une organisation administrative et financière importante. Ces multiples actions ont conduit à une redéfinition des tâches du responsable administratif du service culturel qui voit un accroissement significatif de ses missions, avec un véritable rôle transversal de contrôle, d'appui administratif et budgétaire auprès des différents établissements culturels, et un rôle de suivi, sous le contrôle du responsable des affaires et du patrimoine culturels, des projets structurants portés par la collectivité.

C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de responsable administratif et financier des affaires culturelles conformément à la fiche de poste ci-jointe.

Ce poste pourrait, le cas échéant, compte tenu de la nature des fonctions, être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article 3-3 – 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée en fixant le niveau de rémunération maximum par rapport à l'indice brut 825 de la fonction publique territoriale + régime indemnitaire afférent au grade des attachés principaux.

Cet emploi à temps complet, mutualisé avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis, serait créé à compter du 1er novembre 2013.

Par ailleurs, la récente ouverture de la maison des associations de la jeunesse et des initiatives (MAJI) sur le quartier Argentine, avec notamment la mise en place du cit'ados et des blogs va générer un surcroît d'activités qui rend nécessaire la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Enfin, afin de tenir compte des résultats des derniers concours et notamment ceux d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, il vous est proposé la création des postes suivants :

2 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe au pôle éducation sport culture

L'ensemble de ces postes serait créé au 1^{er} novembre 2013.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter le présent rapport ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la ville de Beauvais.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 18/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES AFFAIRES
CULTURELLES
A TEMPS COMPLET

CATEGORIE : A

NATURE DES PRINCIPALES FONCTIONS :

Gestion administrative et financière des services culturels

Préparation et suivi des budgets

Gestion des marchés publics

Coordination des travaux relatifs aux équipements culturels avec la DGST

Gestion du personnel et planning des activités du secrétariat

Rédaction, négociation et suivi des différents contrats et conventions conclus avec les différents partenaires privés et publics

Elaborer les demandes de subventions

Gestion des engagements des intermittents du spectacle et veille juridique

NIVEAU DE RECRUTEMENT ET PRINCIPALES COMPETENCES REQUISES :

Diplômé de l'enseignement supérieur et justifier d'une expérience significative dans un poste de même nature

Bonne connaissance des collectivités locales et du cadre réglementaire des politiques culturelles, des marchés publics

Capacité à la conduite de projet

Force de proposition

Rigueur et organisation

NIVEAU DE REMUNERATION MAXIMUM

IB 825 IM 676 + régime indemnitaire des attachés principaux

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2013

Fonds de soutien aux initiatives locales

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le conseil municipal du 7 février 2013 a adopté la programmation du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

La programmation 2013 du CUCS intègre un fonds de soutien aux initiatives locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le comité d'attribution, réuni le 18 septembre 2013 associant les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale, a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

fiche action n°1

" Le dé à coudre "

porteur de projet : Soie Vauban Créatif

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à :
1100 €

fiche action n°2

" Ciné-Goûter de Noël "

porteur de projet : Benkadi

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à :
1320 €

fiche action n°3

" Un soir de Noël "

porteur de projet : Demain dès l'Aube

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à :
1200 €

Ces projets représentent un financement de :
3620 €

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 25/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



Année de Programmation
2013

DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

PREMIERE ACTION n°1

"Le dé à coudre"

Porteur du projet : Association Soie Vauban Créatif

Finalités de l'action

Contexte

Sous l'impulsion d'un groupe de femmes résidant sur le quartier Saint-Lucien, un atelier créatif s'est mis en place de manière bénévole. Cet atelier permet la réalisation de divers objets de décoration intérieure.

A l'issue d'une année de pratique, le groupe souhaite développer son activité et aborder des techniques particulières de couture, ce qui nécessite un investissement en matériels (machines à coudre, fers à repasser, petits matériels de couture etc.).

Objectif Général

Favoriser la rencontre et l'échange entre habitants.

Initiation et réalisation d'objets divers (poupées, décos etc.).

Valeur : voir les réalisations par la mise en place d'une exposition des objets réalisés.

Public visé

Un groupe d'environ 12 habitants de Saint-Lucien

Localisation de l'action

Beauvais - Quartier Saint-Lucien

Description de l'action

L'atelier se déroulera de septembre 2013 à décembre 2014, les mardi et vendredi de 13h30 à 17h30 à la maison de quartier Saint-Lucien.

L'atelier est prévu pour accueillir environ 12 personnes qui choisiront ce qu'elles souhaitent aborder comme types de réalisation avec les référentes de l'activité.

Chaque réalisation est prévue afin d'étaler l'exposition qui aura lieu au mois de mai 2014 au sein de la maison de quartier.

En parallèle, l'association souhaite présenter ses réalisations dans le cadre de partenariats. A titre d'exemple, une journée sera organisée à la maternité de Beauvais pour une exposition de layettes.

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, associations locales, habitants

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Achats	1 064 €	Ville de Beauvais	1 100 €
Frais de communication	100 €	Participation de l'association (cotisations)	64 €
Bénévolat	150 €	Bénévolat	150 €
TOTAL	1 314 €	TOTAL	1 314 €



Année de Programmation

2013

DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

FICHE ACTION N° 2

" Ciné-goûter de Noël "

Porteur du projet : BENKADI

Finalités de l'action

Contexte

Depuis trois années, parallèlement au programme d'animations mis en place dans le cadre des fêtes de Noël, l'association BENKADI propose aux habitants des quartiers périphériques des « Ciné-goûter de Noël » au Cinespace. En effet, bon nombre de parents ont très rarement l'occasion d'aller dans une salle de cinéma et partager un moment très privilégié avec leurs enfants.

Objectif Général

Organiser un temps festif autour des fêtes de Noël ;
Développer des temps d'échanges et de rencontres entre les familles du quartier ;
Recréer du lien au sein de la cellule familiale ;
Favoriser l'ouverture vers l'extérieur.

Public visé

200 personnes (parents/enfants)

Localisation de l'action

Cinespace / Quartier Saint-Jean

Description de l'action

Comme l'an passé, cette action sera ouverte à tous les habitants pour favoriser la mixité entre les quartiers. A ce titre, les associations pourront bénéficier d'un nombre prédéfini d'entrées. Les projections auront lieu pendant les vacances scolaires de décembre 2013.

A ce jour, la programmation de la projection n'a pas encore été arrêtée, cependant il s'agira de proposer deux types de divertissements : dessin animé et/ou comédie familiale. A l'issue de chaque projection, un goûter aura lieu au sein même du Cinespace.

L'encadrement sera assuré par les membres de l'association mais les parents restent responsables de leurs enfants.

Le transport sera assuré par un car spécialement affrété à cette action (départ Maison de la Jeunesse et des Associations).

Une tarification unique sera appliquée pour chaque participant : 2€50

Le journal Harmonie servira de communication auprès des habitants du quartier.

Partenariats mobilisés

Ville de Beauvais, associations locales

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Achats (alimentation, petits matériels)	330 €	Ville de Beauvais	1 320 €
Prestation de service (Cinespace)	1 200 €	Participation (entrées)	500 €
Transport	310 €	Bénévolat	300 €
Frais de communication (affiches, téléphone)	50 €	Participation de l'association	70 €
Bénévolat	300 €		
TOTAL	2 190 €	TOTAL	2 190 €



Année de Programmation

2013

DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

FICHE ACTION N° 3

"Saint Jean : Un soir de Noël"

Porteur du projet : Demain dès l'Aube

Finalités de l'action

Contexte

Les fêtes de fin d'année sont souvent l'occasion de se réunir entre familles, amis et partager des moments inoubliables. Parallèlement au programme d'animations mis en place dans le cadre des fêtes de Noël, l'association Demain dès l'Aube souhaite permettre aux beauvaisiens de se retrouver pendant la période de Noël pour un moment de détente et de joie.

Objectif Général

Organiser un temps festif autour des fêtes de Noël ;

Lutter contre l'isolement et partager une soirée festive et conviviale ;

Mettre en avant les talents cachés des grands et petits au niveau du chant ;

Développer des temps d'échanges et de rencontres entre les familles du quartier ;

Valeriser l'image du quartier Saint Jean.

Public visé

200 personnes (tout public)

Localisation de l'action

Gymnase Léo Lagrange - Quartier Saint-Jean

Description de l'action

L'association Demain dès l'Aube souhaite organiser cette soirée spectacle le samedi 21 décembre 2013 à partir de 18h30 au gymnase Léo Lagrange. Durant cette soirée, seront mis en valeur les artistes locaux.

Programmation scénique :

- première partie : spectacle pour tous (magie, danse, freestyle foot)
- deuxième partie : concert (musique du monde)

Un espace restauration payant sera à la disposition des participants

Un animateur aura en charge le bon déroulement de la programmation scénique.

L'association Demain dès l'Aube se chargera de l'encadrement afin d'éviter tout incident dans l'enceinte du gymnase.

A la fin de la soirée, une distribution de chocolats de Noël sera offerte aux participants

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, associations locales

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Achats (alimentation, petits matériels)	500 €	Ville de Beauvais	1 200 €
Prestations de services (artistes/DJ)	1 800 €	Conseil Général de l'Oise	1 000 €
Prestations de services (animateur)	200 €	Recettes propres	930 €
Transport	80 €	Bénévolat	950 €
Frais de communication	300 €		
Assurance	170 €		
SACEM	80 €		
Bénévolat	950 €		
TOTAL	4080 €	TOTAL	4080 €

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
D'ÉQUIPEMENT À L'OPAC DE L'OISE
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE
CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS**

PLATEAU CAMARD

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean prévoit la construction d'un programme de 15 maisons individuelles en financement PLA-I et PLUS sur le Plateau Camard, sous maîtrise d'ouvrage OPAC de l'Oise.

Le terrain d'assiette étant enclavé, la voie de desserte du lotissement sera prolongée pour déboucher sur la rue Aldebert Bellier.

L'OPAC de l'Oise sollicite une subvention d'équipement à hauteur de 40.295,88 € pour la réalisation des réseaux électricité, eau potable et Telecom de cette voie de desserte qui sera incorporée dans le domaine public communal.

La convention ci-jointe organise le versement de ladite subvention à l'OPAC de l'Oise.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'octroyer une subvention de 40.295,88 € à l'OPAC de l'Oise, en vue de la réalisation des réseaux électricité, eau potable et Telecom de l'opération Camard,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention organisant le versement de la subvention à l'OPAC de l'Oise, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 25/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



CONVENTION FINANCIERE

--

BEAUVAIS

PLATEAU CAMARD

--

COMMUNE DE BEAUVAIS / OPAC DE L'OISE

Commune de Beauvais,

Parcelle AM n° 669 pour 48a 51ca.

CONVENTION FINANCIERE POUR VERSEMENT DE SUBVENTION**IDENTIFICATION DES PARTIES****ENTRE :**

LA COMMUNE DE BEAUVAIS, représentée par son maire, en exercice, Madame Caroline CAYEUX,

Ci-après dénommé "Le débiteur de la subvention"

ET L'Office Public de l'Habitat de l'Oise - OPAC de l'Oise, établissement public à caractère industriel et commercial au capital de 15,24 euros dont le siège social est à BEAUVAIS (60000), 9 avenue du Beauvaisis, identifié sous le numéro SIREN 780 503 918 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BEAUVAIS (60000), représenté par son directeur général, Monsieur Jean-Claude Chalumel, mené par une décision du Conseil d'Administration en date du 18 juin 2004,

Ci-après dénommé "Le créateur de la subvention"

PREAMBULE

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint Jean à Beauvais, la Commune s'est engagée à vendre des terrains viabilisés à l'OPAC de l'Oise. Le projet « Plateau Camard » participe à la reconstruction des logements démolis. Il s'agit de la réalisation de 15 pavillons dont 8 T4 et 7 T5, financés en PLUS-CD et PLAI. Spécifiquement à cette opération, il a été décidé d'un commun accord ce qui suit :

DESIGNATION

La présente convention porte sur le versement d'une subvention en contrepartie de la prise en charge financière par l'OPAC de l'Oise des réseaux sous la voirie de desserte du site Plateau Camard.

Le terrain d'assiette du projet étant enclavé, la ville de Beauvais va créer la voirie de desserte du site « Plateau Camard », qui se situera sur l'emprise de l'actuel parking du Foyer des Jeunes Travailleurs (voir plan ci-joint). Ces travaux comprennent :

- ✓ réalisation de la voirie y compris trottoirs,
- ✓ réalisation de l'éclairage public,
- ✓ réalisation de l'extension du réseau d'eaux usées
- ✓ réalisation du puits d'infiltration des eaux pluviales

L'OPAC de l'Oise assurera la réalisation des réseaux suivants :

- ✓ Electricité,
- ✓ Eau potable,
- ✓ Télécom.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention s'établit à 40 295,88 €.

Le montant s'entend net et toutes taxes comprises, l'OPAC de l'Oise s'engage à ne pas réclamer de frais financiers, ni de coût d'ingénierie à la commune de Beauvais. Le détail du coût des travaux pour la réalisation des réseaux est le suivant :

Devis ERDF : 17 312,31 € HT * (85 ml/485 ml)	3 034,11 € HT
Devis VEOLIA : 31 081,71 € HT * (85 ml/240 ml)	11 008,10 € HT
Tranchées et génie civil (marché VRD) :	
- Tranchées techniques (35 € HT * 85 ml)	2 975 € HT
- Remblaiement (45 € HT * 85 ml)	3 825 € HT
- Réfection de voirie (75 € HT * 120 ml)	9 000 € HT
- Fourreaux téléphone (9 € HT * 85 ml)	765 € HT
- Grillage avertisseur téléphone (1 € HT * 85 ml)	85 € HT
- Chambre de tirage télécom (650 € HT * 1 u)	650 € HT
- Fourreaux fibre optique (18 € HT * 85 ml)	1 530 € HT
- Grillage avertisseur fibre optique (1 € HT * 85 ml)	85 € HT
- Chambre de tirage fibre optique (650 € HT * 1 u)	650 € HT
- Grillage avertisseur électricité (1 € HT * 85 ml)	85 € HT
TOTAL HORS TAXES	33 692,21 € HT
TVA 19,6 %	6 603,67 € HT

COUT TOTAL TTC RESEAUX SOUS VOIRIE DE DESSERTE	40 295,88 € TTC
---	------------------------

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La présente convention prévoit un paiement sur la base de deux appels de fonds :

- ✓ Un premier appel de fond à l'Ordre de Service de démarrage des travaux à hauteur de 50%, soit 20 147,94 €;
- ✓ Un second appel de fond à l'achèvement des travaux à hauteur de 50 soit 20 147,94 €;

LITIGES

Tous litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution des clauses de la présente convention sont de la compétence exclusive des juridictions compétentes à AMIENS.

VALIDATION DE LA CONVENTION FINANCIERE

Cette convention est établie en deux exemplaires originaux.

**Caroline CAYEUX,
Maire de Beauvais**

**Jean-Claude Chafumel,
Directeur Général de l'OPAC de l'Oise**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**MADAME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT**

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention aux associations culturelles suivantes :

Lire et Entendre

Créée en décembre 2012, l'association « Lire et Entendre » sollicite une aide sur projet afin d'initier un événement autour du livre.

La première édition du Festival du livre se tiendra les 15 et 16 novembre 2013 et proposera des ateliers d'écriture, des lectures, une séance de conte, des dédicaces, et en clôture un spectacle littéraire et musical. La manifestation se déroulera en divers lieux (espace Galilée, Hôtel de ville, médiathèque argentine, Maison de la presse...).

Aide sur projet : 1 300 €

Hors-Cadre

L'association « Hors Cadre » a pour objectif de promouvoir et démocratiser l'art contemporain et s'attache à réunir des artistes, en majorité plasticiens, afin de construire un réseau professionnel d'échanges et de diffusion des expositions.

L'association a introduit une demande de subvention exceptionnelle en vue de son emménagement dans un nouveau local situé au 13, rue Gréber à Beauvais. Ce nouvel espace de 130 m² en centre ville, offrira une plus grande visibilité aux activités développées par l'association (expositions, résidences).

Subvention exceptionnelle : 1 000 €

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions ci-dessus fixées, qui seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2013.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 16/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

FESTIVAL DU LIVRE de BEAUVAIS

15/16 Novembre 2013

Vendredi 15 Novembre

9H30 Atelier d'écriture Collège Beaumont Philippe LACOCHE

- de 14 à 18 H Bourse d'échange espace Galilée
- 14H Lecture d'un conte aux « Pitchoun » Médiathèque Argentine
- 14H 30 Signature dédicace Maison de la Presse Patrick POITEVIN
- 18H30 Lecture animée par Roger WALLET Espace Galilée
(Ouvert à tous les collégiens et lycéens de Beauvais)

Samedi 16 novembre

- 11H /12H30 Brunch Littéraire au café de la Paix Philippe LACOCHE (15€)
- 11H30 Balade poétique dans Beauvais avec la Compagnie de la Cyrène
- 14H/18H Bourse d'échange espace Gaillée (1 livre pour 1 livre)
- 15H Maison de la Presse dédicace de Philippe LACOCHE
- 16H Salle 5/6 Hôtel de Ville dédicaces : Rémy COCUELLE , Greg TESSIER, Roger WALLET , Improvisation musicale sur des textes de Patrick POITEVIN

Espace GALILEE 19H

Remise du « Prix du Jury »

19H30 Spectacle Littéraire et Musical Compagnie La Cyrène

« La Valse à YOSHA »

Une pièce d'Ange Agostini sur un texte de Roger WALLET

Prix d'entrée : Un grand et large Sourire

COLLECTION MUNICIPALE
*INVENTAIRE***MADAME THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT**

Dans le cadre du label ville d'art et d'histoire, la ville a souhaité procéder à l'inventaire et récolement des œuvres conservées par la collectivité.

Cette opération réalisée pour une première phase sur 6 mois, a consisté à vérifier, sur pièce et sur place, la présence de chaque œuvre dans la collection, sa localisation, son état, son marquage, la conformité de l'inscription à l'inventaire.

La collection municipale totalise ainsi :

- 2 affiches
- 46 céramiques
- 106 dessins
- 1 dessin + peinture
- 5 gravures
- 11 lithographies
- 153 pièces de mobilier
- 10 négatifs sur plaque de verre
- 128 peintures
- 24 photographies
- 17 reproductions
- 4 sculptures
- 1 sérigraphie
- 3 statues
- 30 tapisseries

La collection s'est constituée depuis le XIX^{ème} siècle à partir d'achats et de dons des œuvres. Elle compte également des œuvres en dépôt, notamment des tapisseries du mobilier national et des statues du fonds national d'art contemporain. Il est à noter que l'inventaire, objet du présent rapport et ci-annexé, ne comprend pas les objets archéologiques qui donnent lieu à un inventaire spécifique, ni les objets mobiliers conservés dans les églises paroissiales, propriété de la ville.

La collection municipale présente un ensemble hétérogène, tant du point de vue de l'intérêt artistique et documentaire, que du point de vue de l'état des œuvres. Une étude de la collection est un préalable incontournable à toute décision concernant la valorisation de ce fonds et de son mode de restauration.

Compte tenu de ce constat, son mode de présentation peut s'envisager à ce jour ponctuellement, à l'instar des cartons des Milices, restaurés et exposés lors de l'exposition Plein Champ à la galerie nationale de la tapisserie.

Cette première opération a été l'occasion d'enrichir et de développer l'inventaire informatique existant. L'ensemble des données collectées et photographies réalisées est désormais intégré dans une base de données qui pourrait à l'avenir être mise en ligne.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cet inventaire.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 16/09/13, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte de cet inventaire.

En annexe, la Collection municipale du 11/09/2013.

Collection municipale au 11.09.2013

Type	N° Inventaire	Plaque Titre	Auteur
Affiche	BVS.2006.5	Citation guerre 1939-1945	Inconnu
Affiche	BVS.2008.1	Affiche des chemins de fer du Nord	THIL Jeanne
Céramique	BVS.2002.1	Vase émaillé vert et brun	DELAHERCHE A.
Céramique	BVS.2002.2	Vase émaillé vert	GREBER
Céramique	BVS.2002.55	Vase aux jardiniers	GREBER Henri
Céramique	BVS.2003.3.1	Vase de type crétois	GREBER
Céramique	BVS.2003.3.10	Coupe à une anse	GREBER
Céramique	BVS.2003.3.11	Coupe à deux anses	GREBER
Céramique	BVS.2003.3.12	Grand plat	GREBER Pierre
Céramique	BVS.2003.3.13	Pot à priser	GREBER
Céramique	BVS.2003.3.14.1	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.10	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.11	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.12	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.13	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.14	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.15	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.16	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.17	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.18	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.19	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.2	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.20	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.21	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.22	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.23	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.24	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.25	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.26	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.27	Mortier avec bec verseur	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.28	Bouteille	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.29	Mortier	Inconnu / Fonds Gréber
Céramique	BVS.2003.3.14.3	Coupe	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.30	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.4	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	GREBER ?
Céramique	BVS.2003.3.14.5	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.6	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.7	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.8	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.14.9	Pot à yaourt utilisé comme pot à émail	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.2	Grand plat	Inconnu
Céramique	BVS.2003.3.3	Grand plat B	GREBER Pierre
Céramique	BVS.2003.3.4	Fontaine avec son couvercle	GREBER
Céramique	BVS.2003.3.6	Boîte à sel	GREBER
Céramique	BVS.2003.3.7	Vinaigrier	GREBER
Céramique	BVS.2003.3.8	Pot en grès	GREBER

Type	N° inventaire	Pièce Titre	Auteur
Céramique	BVS.2003.3.9	Pot à labac	GREBER
Céramique	BVS.2007.1.4	Vases	HARMABURU Jacques
Dessin	BVS.1988.10	Cavalliers	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.11	Cathédrale d'Amiens	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.12	Rue au bord de l'Esca	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.13	place	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.14	une rue avec la cathédrale, Amiens	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.15	Vieille	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.16	Port	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.17	Barque sur la plage - "Ben Hermannville Kanal knaht"	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.18	"... in Caen"	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.19	Bretteville Normandie	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.20	Calèche	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.21	Markt in Caen	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.22	Kathedrale von Amiens	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.23	Un homme et un bateau dans une bouillie	
Dessin	BVS.1988.24	personnages et un cheval	
Dessin	BVS.1988.25	personnages aux parapluies	
Dessin	BVS.1988.26	Citrons	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.27	Agrumes dans une coupe	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.28	Paris 31 - place des Invalides	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.29	Paris - personnages	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.30	Paris 1931 - les quais de Seine	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.31	Paris 31 - sous un pont	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.32	Boulevard Paris	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.33	Echecs - "Schach, 1940"	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.34	plage	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.35	personnages	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.36	"Locarno"	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.37	"Afkonor"	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.38	Barques	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.39	Barque	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.40	"Locarno Madonna del Sasso"	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.5	Saint-Etienne et la cathédrale	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.7	Course de chevaux place du Franc Marché ? ou sur le Canada ?	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.9	Kathedrale Amiens	EGGERS Herbert
Dessin	BVS.1988.28	Procession	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.1988.9	Temple sur la côte	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.10	L'Héroïne	BREVAL Roger
Dessin	BVS.2002.17	chien de berger "TROT"	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.18	berger avec son chien	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.23	Deux frères rue de Bazanval	BOURDON Y.
Dessin	BVS.2002.24	Portrait d'un bûilleur narcoïen	CHEVALIER
Dessin	BVS.2002.28.1	Barreaux dans un port	HAUZEU de A.
Dessin	BVS.2002.28.2	Paysage sous le port	HAUZEU de A.
Dessin	BVS.2002.28.3	Vallées en pleine mer	HAUZEU de A.
Dessin	BVS.2002.28.4	Village en hiver	HAUZEU de A.
Dessin	BVS.2002.28.5	Village en hiver	HAUZEU de A.
Dessin	BVS.2002.37.01	Vigne vierge sur un mur (étude florale)	MUICE (famille)
Dessin	BVS.2002.37.49	musquet, pavois, rose trémière	MUICE (famille)

Type	N° Inventaire	Pièce Titre	Auteur
Dessin	BVS.2002.37.51	Roses et motif floral stylisé	MILICE (famille)
Dessin	BVS.2002.37.54	Portrait d'Alibert MILICE Achat par la ville en 1943 A. Milice	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.01	Bretagne priant	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.02	31ris des vagues sur la côte bretonne	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.03	Bord de côte avec personnages	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.04	30rd de mer	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.05	Paysage de bord de mer	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.06	Homme à genoux "Recueillement"	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.07	Procession en Bretagne	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.08	Maison bretonne	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.09	31ris des vagues sur les rochers avec personnages	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.10	Paysage en bord de mer	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.11	Paysage en bord de mer	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.12	Paysage en bord de mer au clair de lune	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.13	Portrait d'une bretonne avec coiffe	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.14	Paysage en bord de mer au clair de lune (rochers)	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.15	Paysage en bord de mer	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.16	Paysage en bord de mer embouchure d'une rivière	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.17	Paysage en bord de mer avec rochers et un voilier	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.18	Paysage en bord de mer	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.19	Paysage en bord de mer au clair de lune	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.20	Portrait de trois pêcheurs	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.21	Paysage en bord de mer ? avec silhouette d'un château	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.22	Paysage en bord de mer "La tempête, le gouffre"	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.23	Paysage en bord de mer avec rochers au premier plan	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.24	Paysage en bord de mer avec rochers au premier plan et silhouette d'un château au fond	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.25	Paysage en bord de mer avec maison bretonne "A la clarté"	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.26	Paysage en bord de mer avec rochers au premier plan	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.27	Paysage en bord de mer avec rochers au premier plan	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.28	"Peu de la Saint-Jean" en Bretagne	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.29	Paysage en bord de mer avec rochers au premier plan	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.30	Paysage en bord de mer avec rochers au premier plan	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.31	Paysage en bord de mer avec digue et deux personnages dont un avec coiffe	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.32	Paysage forestier (pinède)	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.33	Paysage en bord de mer avec rochers	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.34	"Calvaire à Brignogan"	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.35	Paysage en bord de mer avec village au dernier plan	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.36	Sortie de messe (église avec bretonnes)	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.37	"Fontaine de Saint Marthe" Sval ?	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.38	Enjeu de bretonnes, communion, dans une église	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.39	"Relaisier" bretonnes avec coiffe devant une église et son calvaire	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.40	"Tempête en bord de mer avec un bateau échoué"	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.42	Paysage en bord de mer avec un village en arrière plan; mare basse "Brignogan le maun" au redon N 7	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.43	Paysage en bord de mer avec rochers au premier plan (mare basse) "Les grands rochers de Pontusval" N°5	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.44	Paysage en bord de mer (mare basse) avec rochers au premier plan, une église dans le fond	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.45.45	Paysage en bord de mer mare basse avec rochers au premier plan et au second un village	MANCEAUX Antoine-Louis
Dessin	BVS.2002.52	étude de l'inscription du maître voir tableau n° 1m. 1898.25	MAILLART Diogene
Dessin	BVS.2003.2	Dessin représentant la face sud de la cathédrale au soir de clair de lune	MANCEAUX Louis-Antoine
Dessin	BVS.2004.1.1	Rue de Gervais vue de la rue Jean Mazille	FOURNIER P.
Dessin	BVS.2004.1.2	Rue de Gervais vue du nord	FOURNIER P.

Type	N° Inventaire	Pièce Titre	Auteur
Dessin	BVS.2004.1.3	Rue de la Manufacture Vue sur l'église Saint-Etienne	FOURNIER P.
Dessin	BVS.2004.7	La cathédrale et la rue Foch	Inconnu
Dessin	BVS.2006.4	Portrait du Général de Gaulle	SERRE L.
Dessin	BVS.2006.6	Au pays des ruines	MANCEAUX Louis-Antoine
Dessin	BVS.2006.7	Saisons en ruine	MANCEAUX Louis-Antoine
Dessin	BVS.2007.4	Le Vieux Beauvais (secteur Saint-Etienne)	Inconnu
Dessin	BVS.2007.5	Sans titre	Inconnu
Dessin	BVS.2007.6	La maille porte à Beauvais "aux trois paliers" Bureau de diligences pour Calais, Boulogne, Abbeville et Paris	G. Tréchu
"Dessin et peinture	BVS.2007.2	"A. notre tour"	Damien Roudeau
Double d'obus en cuivre	BVS.2002.48	Couffie en cuivre d'un obus de char tiré le 30 août 1944 par un char anglais qui détruisit le Panzer placé boulevard du Palais de Justice (secteur Arroy d'Inville)	Inconnu
Gravure	en attente de numéro	Paysage de Bonn	Inconnu
Gravure	en attente de numéro	Cadeau de la délégation de Witten - 1982	Inconnu
Gravure	en attente de numéro	Witten 1896	Inconnu
Gravure	BVS.2002.29	Jeanne Hachette au siège de Beauvais. 1472	BARBIER d'après
Gravure	BVS.2002.30	Jeanne Hachette au siège de Beauvais 1472	Inconnu
Lithographie	en attente de numéro	Le premier navigateur	Inconnu
Lithographie	en attente de numéro	Cadeau de la délégation de Witten - 1984	Inconnu
Lithographie	en attente de numéro	Le bourg Maître	Inconnu
Lithographie	en attente de numéro	un cavalier	Inconnu
Lithographie	en attente de numéro	???	Inconnu
Lithographie	BVS.1984.2	Eau Forte n° XXXVI	SOU AIG
Lithographie	BVS.1988.1	Estandart du 1er chasseur d'Afrique	DEVALE Ecuard
Lithographie	BVS.2002.37.52	Muguet et Pervenches avec un papillon	RIGO FRERES
Lithographie	BVS.2002.37.53	Roses Adélaïde	REDOUTE
Lithographie	BVS.2006.1	Place Jeanne Hachette et en second plan la cathédrale	ROBIDA Albert (1848-1928)
Mobilier	en attente de numéro	Métier à tisser 1	Inconnu
Mobilier	en attente de numéro	Métier à tisser 2	Inconnu
Mobilier	BVS.???	Lustre	Inconnu
Mobilier	BVS.2001.3	Pendule	Inconnu
Mobilier	BVS.2011.1	Bureau	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.1	Cheminée Gréber	Gréber
Mobilier	BVS.2011.10	Chaise pour la famille (4/5)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.11	Chaises pour la famille (5/5)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.12	Benquette (1/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.13	Benquette (2/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.14	Benquette (3/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.15	Benquette (4/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.16	Benquette (5/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.17	Benquette (6/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.18	Benquette (7/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.19	Benquette (8/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.2	Fauteuil du Maître	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.20	Benquette (9/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.21	Benquette (10/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.22	Benquette (11/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.23	Benquette (12/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.24	Benquette (13/14)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS.2011.25	Benquette (14/14)	MAISON LELEU

Type	N° inventaire	Place Titre	Autour
Mobilier	BVS 2011.26	Fauteuil en velours rouge	LELEU
Mobilier	BVS 2011.3	Fauteuil des maris (1/2)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS 2011.4	Fauteuil des maris (2/2)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS 2011.5	Chaise pour les enfants (1/2)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS 2011.6	Chaise pour les enfants (2/2)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS 2011.7	Chaise pour la famille (1/5)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS 2011.8	Chaise pour la famille (2/5)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS 2011.9	Chaise pour la famille (3/5)	MAISON LELEU
Mobilier	BVS 2013.1	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.10	Fauteuil vert de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.11	Chaise verte de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.12	Chaise verte de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.13	Chaise verte de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.14	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.15	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.16	Fauteuil vert de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.17	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.18	Fauteuil vert de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.19	Fauteuil vert de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.2	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.20	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.21	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.22	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.23	Fauteuil orange de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.24	Fauteuil vert de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.25	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.26	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.27	Fauteuil orange de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.28	Fauteuil vert de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.28	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.28	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.28	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.3	Chaise verte de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.30	Fauteuil orange de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.31	Fauteuil orange de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.32	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.33	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.34	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.35	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.36	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.37	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.38	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.39	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.4	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.40	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.41	Chaise verte de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.42	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.43	Fauteuil vert de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.44	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.45	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.46	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.47	Table (pour secrétaire)	LELEU

Type	N° inventaire	Plaque Titre	Auteur
Mobilier	BVS 2013.1.48	Table	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.49.1	Plateau de table (table porte-feuille)	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.49.2	Ensemble de 2 pieds (table porte-feuille BVS 2013.1.49.1)	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.49.3	Ensemble de 2 pieds (table porte-feuille BVS 2013.1.49.1)	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.49.4	Morceau de pied	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.5	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.50.1	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU (d'après)
Mobilier	BVS 2013.1.50.2	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU (d'après)
Mobilier	BVS 2013.1.51.1	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.51.2	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.52.1	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.52.2	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.53.1	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU (d'après)
Mobilier	BVS 2013.1.53.2	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.54.1	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.54.2	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.55.1	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.55.2	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.56.1	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.56.2	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.57	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.58.1	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.58.2	Plateau de table (part d'une grande table en forme de "ter à cheval")	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.58.3	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.10	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.11	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.12	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.13	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.14	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.15	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.16	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.17	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.18	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.19	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.2	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.20	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.21	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.22	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.23	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.24	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.25	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.26	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.27	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.28	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.3	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.4	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.5	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.6	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.7	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS 2013.1.59.8	Pied rond	LELEU

Type	N° inventaire	Place Titre	Auteur
Mobilier	BVS.2013.1.59.9	Pied rond	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.6	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.60.1	Pied rond	LELEU (d'après)
Mobilier	BVS.2013.1.60.2	Pied rond	LELEU (d'après)
Mobilier	BVS.2013.1.61.1	Pied plat	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.61.2	Pied plat	LELEU (d'après)
Mobilier	BVS.2013.1.61.3	Pied plat	LELEU (d'après)
Mobilier	BVS.2013.1.61.4	Pied plat	LELEU (d'après)
Mobilier	BVS.2013.1.51.5	Pied plat	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.61.5	Pied plat	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.62.1	Meuble de bois (renfort), aménagement pied rond	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.62.2	Meuble de bois (renfort)	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.62.3	Meuble de bois (renfort)	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.63	Table rectangulaire	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.64.1	Table porte feuille (plateau)	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.64.2	Table porte feuille (ensemble de 3 pieds)	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.64.3	Table porte feuille (4e pied)	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.65	Chaise verte	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.68	Chaise verte	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.67	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.68.1	Fauteuil rouge	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.69.2	Fauteuil rouge (pied avant droit)	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.69.1	Fauteuil rouge	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.69.2	Fauteuil rouge (pied arrière gauche)	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.7	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.70	Fauteuil orange de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.8	Fauteuil rouge de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	BVS.2013.1.9	Fauteuil orange de la salle du conseil	LELEU
Mobilier	GMTT2138/1	Fauteuil en acajou verni	INCONNU
Mobilier	GMTT2138/2	Fauteuil en acajou verni	INCONNU
Mobilier	GMTT2138/3	Fauteuil en acajou verni	INCONNU
Mobilier	GMTT2138/5/1	Chaise en acajou verni	INCONNU
Mobilier	GMTT2138/5/2	Chaise en acajou verni	INCONNU
Négatif sur plaques de verre	BVS.2012.01.1	Beauvais: anc. Petite rue Saint-Martin	Léon Fenet
Négatif sur plaques de verre	BVS.2012.01.10	Moulin des prés à Encrecourt-Léage	Léon Fenet
Négatif sur plaques de verre	BVS.2012.01.2	Ferme et ancienne Maladrerie de Saint Lazare près de Beauvais	Léon Fenet
Négatif sur plaques de verre	BVS.2012.01.3	Ancienne Maladrerie de Saint Lazare près de Beauvais	Léon Fenet
Négatif sur plaques de verre	BVS.2012.01.4	Maladrerie de Saint Lazare près de Beauvais	Léon Fenet
Négatif sur plaques de verre	BVS.2012.01.5	Ancienne léproserie de St Lazare près de Beauvais	Léon Fenet
Négatif sur plaques de verre	BVS.2012.01.6	Ferme de St Lazare - Ancien rectoire -	Léon Fenet
Négatif sur plaques de verre	BVS.2012.01.7	Maladrerie traditionnelle au bord d'un pont d'eau - lieu non localisé	Léon Fenet
Négatif sur plaques de verre	BVS.2012.01.8	Vue panoramique de Beauvais depuis le sud-est	Léon Fenet
Négatif sur plaques de verre	BVS.2012.01.9	Dessin d'un village signé Fenet L. 1864	Léon Fenet
Objet	BVS.2009.1.1	Composition "Jeanne Hachette"	WATTEUW Fernand
Objet	BVS.2009.1.2	Composition "Jeanne Hachette"	WATTEUW Fernand
Objet	BVS.2009.1.3	Catalyseur	Marcus Mac Allister
Peinture	BVS.2007.3	Vue d'Amiens - cathédrale	
Peinture	en attente de numéro	???	
Peinture	en attente de numéro	???	

Type	N° Inventaire	Place Titre	Auteur
Peinture	BVS.1988.1	Saint-Etienne et la cathédrale peintes en couleur	EGGERS Herbert
Peinture	BVS.1988.2	Saint-Etienne et la cathédrale peintes en couleur	EGGERS Herbert
Peinture	BVS.1988.3	La cathédrale	EGGERS Herbert
Peinture	BVS.1988.4	L'église de Marissel	EGGERS Herbert
Peinture	BVS.1988.5	Saint-Etienne et la cathédrale peintes en couleur et ruines	EGGERS Herbert
Peinture	BVS.1988.6	L'église Saint-Etienne et passage d'un atelage	EGGERS Herbert
Peinture	BVS.1992.1	La mémoire de Buzenval	MARTINUZZI Francis
Peinture	BVS.1994.1	Motocycliste aux Signatures en bas droit et inscription "7/120 en face gauche	WEISSBUCH
Peinture	BVS.1995.1	TRIO	ADAMI
Peinture	BVS.1998.1	Autrement dit	SCHLOSSER
Peinture	BVS.1998.2	Suite Musicale	TAPIES
Peinture	BVS.1996.10	Procession en Bretagne	MANCEAUX Antoine-Louis
Peinture	BVS.1998.21	Vieilles maisons de Saint-Paul "Hospitallerie des Dames"	VAN HOLLEKE (abb)
Peinture	BVS.1998.22	Place de l'Hôtel de Ville	DANGU
Peinture	BVS.1998.23	Portrait d'un homme	BRISQOT H. ?
Peinture	BVS.1988.23	Ruines de Beauvais Place Ernest GERARD	BREVAL Roger
Peinture	BVS.1988.24	Place Jeanne Hachette	GUELTO L.
Peinture	BVS.1998.25	Investiture du Maire	MAILLART Diogène
Peinture	BVS.1998.26	La Conversion du jeune romain (Le néophyte)	MAILLART Diogène
Peinture	BVS.1998.27	L'héroïne	BREVAL Roger
Peinture	BVS.1998.28	Place Jeanne Hachette	BREVAL Roger
Peinture	BVS.1998.30	Magnan place Jeanne Hachette avec la cathédrale au second plan	CAILLIOTIN C.
Peinture	BVS.1998.31	Lavoir de Herchies (Oise)	MANCEAUX Antoine-Louis
Peinture	BVS.1998.32	Place de l'Hôtel de Ville - maison trois piliers avec l'église Saint-Etienne en fond	BREVAL Roger
Peinture	BVS.1998.33	Les Ruines	MANCEAUX Antoine-Louis
Peinture	BVS.1998.34	Facade de l'Hôtel de Ville le jour de la Libération	Inconnu
Peinture	BVS.1998.35	Place Jeanne Hachette avec une traction gauche	Inconnu
Peinture	BVS.1998.36	Nature morte (vase avec luth)	DENOYELLE Paul-Leonard
Peinture	BVS.1998.4	Ruines de Beauvais	BREVAL Roger
Peinture	BVS.1998.5	Ruines de Beauvais, ruines de Saint-Etienne	BREVAL Roger
Peinture	BVS.1998.6	Ruines de Beauvais, maison de la Belle Image	BREVAL Roger
Peinture	BVS.1998.7	Ruines de Beauvais maison avec la fontaine des Arts (Giebar)	BREVAL Roger
Peinture	BVS.1999.1	ARMAN	ARMAN
Peinture	BVS.2000.1.1		PIGNON Ernest
Peinture	BVS.2000.1.2		PIGNON Ernest
Peinture	BVS.2001.1	"Cello I"	Titus Curmel
Peinture	BVS.2001.1.2	"Cello II"	Titus Curmel
Peinture	BVS.2001.4	L'église de Marissel	Titus Curmel
Peinture	BVS.2002.08	Ruines de Beauvais, cathédrale vue du Nord	MAILLART Diogène
Peinture	BVS.2002.09	Ruines de Beauvais, cathédrale vue du Sud avec une personne assise au premier plan	BREVAL Roger
Peinture	BVS.2002.11	Procession	BREVAL Roger
Peinture	BVS.2002.12	Jeanne Hachette aux crochets	BREVAL Roger
Peinture	BVS.2002.13	Intérieur de l'église d'Angcourt (Oise)	MAILLART Diogène
Peinture	BVS.2002.14	Portrait d'une jeune fille	MAILLART Diogène
Peinture	BVS.2002.15	Scène de pardon en Bretagne	MANCEAUX Antoine-Louis
Peinture	BVS.2002.16	Bretagne devant un calvaire	MANCEAUX Antoine-Louis
Peinture	BVS.2002.21	Place Jeanne Hachette	Inconnu
Peinture	BVS.2002.22	Portrait d'un général	RAVAUX Ch.
Peinture	BVS.2002.25	Personnage, vue de dos	BRISQOT H. ?
Peinture	BVS.2002.26	Inscription "A mon ami Denoyelle h. BRISQOT"	BRISQOT H. ?
Peinture	BVS.2002.27	Etude de fleurs	Inconnu
Peinture	BVS.2002.3	Etude de fleurs roses jaunes	Inconnu
Peinture	BVS.2002.3	Portrait de Henri BRISQOT	DENOYELLE Paul-Leonard

Type	N° Inventaire	La Dédicace	Pièce Titre	Auteur
Peinture	BVS.2002.31	La Dédicace		MANCEAUX Antoine-Louis
Peinture	BVS.2002.32	Portait de mon père Acquisé par la ville en 2 par souscriptions		MAILLART Jeanne
Peinture	BVS.2002.33	Femme nue allongée		MAILLART Jeanne
Peinture	BVS.2002.34	"Mes files"		MAILLART Dagnès
Peinture	BVS.2002.37.02	Fleurs du pommier et escargots (étude florale) au verso feuilles d'arbres au crayon		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.03	composition florale diverse, roses trémières		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.04	coquelicots (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.05	Feuilles de vigne (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.06	Feuilles de vigne (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.07	Fleurs diverses, chèvrefeuille (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.08	Fleurs pervenches (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.09	Fleurs de pavot (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.10	Composition de plusieurs fleurs, roses (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.11	Composition de plusieurs fleurs (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.12	Composition de plusieurs fleurs, coquelicots, roses (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.13	Feuilles de vigne (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.14	Fleurs diverses (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.15	Fleurs diverses, chèvrefeuille (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.16	Fleurs diverses, rose rouge, bouton d'or (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.17	Fleurs de rhododendrons (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.18	Fleurs diverses, roses trémières (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.19	Fleurs diverses		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.20	Camélia et arums (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.21	Fleurs diverses (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.22	Rose trémière (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.23	Composition florale, coquelicot et liseron		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.24	composition florale, campanule		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.25	composition florale, primevère (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.26	composition florale, marguerite et dahia (étude florale)		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.27	composition florale, roses et coquelicot		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.28	composition florale, lopinambour, anémone, pavot		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.29	composit on camélia et géranium		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.30	Feuilles et tige de rosier, grappe de groseilles		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.31	Orchidée		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.32	Feuilles		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.33	Différentes fleurs, pensée, roses et pêche		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.34	Feuilles		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.35	Fleurs en bol		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.36	Jacinthe et escargot		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.37	Lilas		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.38	Rosiers		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.39	Primevère, camélia, églantier		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.40	Rhododendron		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.41	Houx		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.42	Fleurs blanches en bol		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.43	Feuilles de vigne		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.44	Lys et pavot		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.45	Chèvrefeuille		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.46	Pavot		MILICE (famille)
Peinture	BVS.2002.37.47	Composition de feuilles de vignes		MILICE (famille)

Type	N° Inventaire	Pièce Titre	Auteur
Reproduction	BVS. 1988.11	Distribution du pain aux pauvres de Beauvais	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 1988.12	Après l'émende à Méru (Oise)	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 1988.13	La débauche	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 1988.14	Tempête à l'île de Groix	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 1988.15	La femme au luminaire	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 1988.16	Les bêtes de fortune	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 1988.17	20 ans de l'assise	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 1988.18	Le père fou	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 1988.19	Prise de Rome par Les gaulois	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 1988.20	Fernand Manceaux et M. Des... pre	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 1988.3.2	Déstitution du roi ?	SIROUY G.-M.
Reproduction	BVS. 1988.3.3	personnages ?	SIROUY G.-M.
Reproduction	BVS. 2002.20	Fêtes Jeanne Hachette	MANCEAUX Antoine-Louis
Reproduction	BVS. 2002.51		Inconnu
Reproduction	BVS. 2002.53	"Le Jugement de Paris" Salon de 1879	Inconnu
Reproduction	BVS. 2002.54		Inconnu
Reproduction	BVS. 1988.3.1	Scène de la révolution	SIROUY G.-M.
Sculpture	BVS. 1987.1	Fortifier Greber	GREBER Henri
Sculpture	BVS. 1984.3	Les dormeurs	GERENTON Marc
Sculpture	BVS. 2003.3.5	La nonne couchée	GREBER Françoise
Sculpture	BVS. 2005.1	Fontaine en pierre représentant une vasque supportée par 4 personnages (bêcheurs, glaneurs, cueilleurs.)	GREBER Henri
Sculpture	BVS. 2005.2	Les bergues bleues	TUGAULT Adam
Sculpture	BVS. 2002.36	Jeanne Hachette terrassant un ennemi au siège de Beauvais en 1472	PICAULT F.
Sculpture	BVS. 2002.57	Buste en plâtre	Inconnu
Sculpture	BVS. 2002.58	Jeanne Hachette avec une pa. Statue réalisée en plâtre	PICAULT A.
Tapissérie	BV106	Jeanne Hachette à Beauvais d'après Rochepierre	INCONNU
Tapissérie	BV107	Le palais de Jusboe de Beauvais d'après Rochepierre	INCONNU
Tapissérie	BV108	La rose à Beauvais d'après Rochepierre	INCONNU
Tapissérie	BV109	La cathédrale de Beauvais d'après Rochepierre	INCONNU
Tapissérie	BV197	La cueillette des champignons d'après Suzanne Rogier	INCONNU
Tapissérie	BV24	L'été d'après Louis Français	INCONNU
Tapissérie	BV330	Jour d'après Marie Raymond	INCONNU
Tapissérie	BV47	Poissons d'après Laurent Adeno?	INCONNU
Tapissérie	BV51	La pêche d'après Maurice Savin	INCONNU
Tapissérie	BV69	Les rochers de la nature d'après Jacques Despiere	INCONNU
Tapissérie	BVS. 1984.1	Le ciel d'après Matisse	Manufacture nationale de Beauvais
Tapissérie	BVS. 1980.1	Fête Jeanne Hachette 78	CAUCHY Maurice
Tapissérie	BVS. 2002.38	Dragon	MOREAU G.
Tapissérie	BVS. 2002.39	Les bateaux du soleil	POINDEFER Bernadette
Tapissérie	BVS. 2002.47	"Le retour triomphal de Numitor et Alba Longa"	Inconnu
Tapissérie	BVS. 2007.1.3	Heureux de printemps n°6107	HARAMBURU Jacques
Tapissérie	3MT.417	Le retour de la chasse d'après Edmond Céri	INCONNU
Tapissérie	GMIT458	Nature morte de gibier d'après A.F. Desportes	INCONNU
Tapissérie	GMIT491	Le retour de la pêche d'après Edmond Céri	INCONNU
Tapissérie	BVS. 2002.40		BINERY J.-C. JFD

CESSION DES LOTS 130 À 132 ET DE LA NUE-PROPRIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DU FRANC MARCHÉ

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

La ville de Beauvais souhaite requalifier le site dit du Franc Marché, devenu une friche urbaine, en développant en lieu et place du centre commercial existant un programme de logements. La société LK Promotion s'est montrée intéressée pour porter le projet.

Pour mémoire, la ville de Beauvais avait donné à bail à construction en 1971 la parcelle cadastrée section BL n°643 à la société SERABAT afin d'implanter une zone d'animation commerciale, une station-service et un parc de stationnement, ce bail ayant donné lieu à deux avenants en 1972 et 1979.

La ville dispose au sein de cet ensemble commercial des lots 130 à 132 correspondant respectivement à un local à usage de salle d'entraînement de 1700 m², un emplacement de 7500 m² à usage de terrain de sport sur la dalle du rez-de-chaussée, et un emplacement de 2800 m² à usage de terrain de tennis sur la dalle de couverture du 1er étage, tel qu'il en ressort de l'état descriptif de division du 7 mai 1979. Ces lots sont actuellement à usage de salle des fêtes et de locaux mis à disposition d'associations sportives.

Dans la poursuite des démarches initiées pour la requalification du Franc Marché, avec notamment la cession novatoire du bail à construction au profit de la société LK Promotion agréée par le conseil municipal du 3 juillet 2013, la ville se propose de céder les lots 130 à 132 à la société LK Promotion ainsi que la nue-propiété des lots 103 à 129 objets du bail à construction.

À noter que les lots 130 à 132 sont libres de toute occupation, comme l'atteste un constat d'huissier en date du 1er juillet 2013.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation des lots 130 à 132 et de les déclasser du domaine public communal,
- de vendre à la société LK Promotion ou toute autre personne se substituant le lot 130 d'une superficie de 1700 m² au prix de 321 000 €, conformément à l'avis des Domaines,
- de vendre à la société LK Promotion ou toute autre personne se substituant le lot 131 d'une superficie de 7500 m² au prix de 375 000 €, conformément à l'avis des Domaines,
- de vendre à la société LK Promotion ou toute autre personne se substituant le lot 132 d'une superficie de 2800 m² au prix de 168 000 €, conformément à l'avis des Domaines,
- de vendre à la société LK promotion ou toute autre personne se substituant la nue-propiété des lots 103 à 129 à prendre sur la parcelle cadastrée section BL n°643 au prix de 2 187 000 €, conformément à l'avis des Domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. RAHOU : Je pense que c'est un débat de fond qui doit s'ouvrir autour de cette délibération. On souhaitait faire plusieurs remarques. Tout d'abord, nous tenions à dire que nous pensons clairement que la requalification du Franc Marché est une nécessité aujourd'hui à Beauvais. Ce pôle qui s'est dégradé pour sa partie consacrée à des activités, et qui s'est totalement vidé pour son pôle consacré au commerce, n'est plus connu que pour être une verrue dans le centre-ville de Beauvais.

En revanche, il faut dire que ce site est une véritable opportunité pour ceux qui ont de l'ambition pour le centre-ville, à la fois pour sa surface, pour son emplacement et pour son potentiel. C'est pour toutes ces raisons que cette vente du site de Franc Marché, qui représente donc un véritable enjeu par son intérêt urbain pour Beauvais et les beauvaisiens, mérite donc une attention particulière. Nous avons bien compris le sens du projet que vous nous soumettez ce soir sur cet emplacement : le vendre à un promoteur immobilier pour y bâtir quelques centaines de logements de standing supplémentaires, après tant d'autres et dont une partie reste malheureusement vide de toute occupation selon les agents immobiliers de Beauvais et la presse locale, c'est s'entêter à construire des logements qui ne correspondent pas au besoin d'une partie importante, et sans doute majoritaire de la population, celle qui n'a pas les moyens de s'acquitter des loyers très élevés pour se loger. Nous avons aujourd'hui sur Beauvais un excédent de logements de cette nature qui ne trouve plus de locataire, et c'est pour cette raison que vous vous trompez en cédant une fois de plus face à un promoteur dont les intérêts ne sont pas les mêmes que ceux d'une municipalité.

Ainsi, plus vous laissez se développer une spéculation immobilière incontrôlée à Beauvais, et plus s'allonge la liste des familles beauvaisiennes en attente d'un logement accessible financièrement et correspondant à leur besoin. Paradoxe et aveuglement. Votre volonté d'utiliser le levier du logement pour opérer une mutation sociologique de la ville se fait au préjudice des plus fragiles. Il devient de plus en plus cher de se loger à Beauvais, et tacitement cette tendance ne favorise pas ceux qui ont moins de moyens et qui désertent ainsi notre ville en étant relégués dans les zones rurales dans lesquelles ils vivent par défaut d'avoir les moyens d'habiter Beauvais. Le marché locatif de notre ville est donc asphyxié par vos choix politiques. A Beauvais, 2 000 demandes de logement sont en attente. Et lorsqu'on sait que 60% de la population sont éligibles au logement social, on constate clairement que votre projet ne correspond absolument pas aux besoins des Beauvaisiens.

Aussi, cette délibération soulève une autre réflexion. Vendre le site du Franc Marché après la place du Jeu de paume et tant d'autres parcelles de Beauvais, c'est poursuivre la vente à la découpe de notre ville pour satisfaire des intérêts privés très éloignés de l'intérêt général, c'est déséquilibrer notre ville dans son aménagement urbain en dilapidant à des

fins privées le patrimoine des Beauvaisiens. Au fil du temps, nous constatons que vous vous débarrassez du patrimoine de notre ville. Concrètement, ces décisions se justifient aussi sur un point de vue financier, puisque vous vendez des pans de la ville afin de renflouer les caisses de la Ville. En vous voyant racler ainsi les fonds de tiroirs, vous comprendrez que nous avons des raisons légitimes de nous inquiéter sur la santé financière de la ville.

Par ailleurs, vendre à cinq mois des élections municipales cette immense parcelle si stratégique pour Beauvais, c'est faire preuve de beaucoup de mépris pour les citoyens beauvaisiens qui auront à se prononcer les 23 et 30 mars prochains sur le devenir de leur ville. Il serait bien plus juste de vous abstenir de ce genre de décision qui, de surcroît, ne figurait pas dans votre programme électoral de 2008.

C'est bien ce même mépris pour les Beauvaisiens dont vous avez fait preuve en vendant il y a quelques mois en catimini la place du Jeu de paume, en faisant mine de commencer les travaux de votre funeste centre commercial, alors que vous n'avez toujours pas réussi au bout de cinq ans et demi à commercialiser plus d'une dizaine de boutiques (sur 75). Mais il est vrai que vous aviez convoqué en mairie, il y a déjà plus de deux ans, des centaines de candidats à l'emploi pour leur promettre des postes dont ils savent désormais qu'ils n'en verront, pour la plupart, jamais la couleur. Pensez-vous vraiment que le risque que vous avez pris de décevoir et d'illusionner, il y a deux ans, des centaines de demandeurs d'emploi pour des raisons électoralistes en les convoquant pour un pseudo forum de l'emploi est honnête ? Pensez-vous que toutes ces personnes peuvent accorder quelconque crédit à vos promesses désormais ? Car chaque mois qui passe signe l'échec de la commercialisation de ce projet, qui risque de se transformer peu à peu en un nouveau projet de logements en lieu et place du centre commercial promis. 90 boutiques il y a cinq ans, 75 magasins annoncés il y a trois ans, et combien au final ?

Certains Beauvaisiens vous croient lorsque vous annoncez chaque année depuis cinq ans l'ouverture prochaine d'un centre commercial ; mais ils sont de moins en moins nombreux. Au final, ils vont découvrir que vous avez vendu leur place du Jeu de paume pour un énième projet de spéculation immobilière. Et ça, ça risque d'être impardonnable.

Souvent interrogée, vous l'êtes, Madame le Maire, au sujet de cet incroyable retard. Vous tentez en vain d'inverser la tendance en faisant dans l'agitation, en faisant couler un peu de béton sur la place, et en autorisant aujourd'hui une fois de plus la confiscation du domaine public par les promoteurs privés qui se servent toujours plus dans notre ville, et qui, avec votre bénédiction, installent désormais un abri – que vous appelez une base de vie – sur l'esplanade de la faculté de Beauvais. Vous nous direz d'ailleurs si cette occupation se fait en échange d'une contrepartie financière au bénéfice de la ville ou pas.

Au final, comment ne pas constater que cette vente forcée du Franc Marché est une façon pour vous d'enterrer le seul vrai projet de diversification commerciale utile pour Beauvais et pour les Beauvaisiens, celui proposé depuis plus de cinq ans par les élus de l'opposition municipale d'un centre commercial bien plus modeste que le vôtre, d'une dizaine d'enseignes faisant défaut à Beauvais – on en a parlé à plusieurs reprises ici, mais au nord de l'axe Gambetta-Carnot,

sur le site du Franc Marché. Ce projet, vous l'avez méprisé, absolument pas étudié, alors qu'il avait le mérite de répondre à la demande commerciale sans mettre en péril les commerces existants ; et de renforcer l'attractivité du nord de l'axe Gambetta-Carnot tout en étant aisément accessible par les voies routières venant de l'aéroport, mais aussi du sud de la ville. Pour toutes ces raisons, chers collègues, nous nous opposons sur la forme et sur le fond à votre projet qui ne répond pas aux besoins des beauvaisiens et qui n'est pas utile pour notre ville. Nous le faisons pour Beauvais, pour les beauvaisiens, pour aujourd'hui mais pour demain également.

Mme le MAIRE : Monsieur RAHOUI, quelques petites réponses. D'abord, en fait, si je vous écoute, il faut que je ferme la mairie pendant six mois et qu'on ne fasse rien jusqu'au 30 mars. Mais figurez-vous que nous sommes 36 ici à avoir été élus pour gérer jusqu'au 23 mars, et même du 23 au 30 – si d'aventure nous devions aller jusqu'au 30 mars. Je vous le rappelle, et nous continuerons à travailler et à agir. Donc agir, ça veut dire animer des conseils municipaux, présenter des délibérations, prendre des décisions, et acter un certain nombre de projets.

Alors, sur ce projet du Franc Marché, je suis quand même assez surprise que ce projet, qui est un héritage depuis 71 – vous vous sentez très libre par rapport à l'héritage –, 44 ans qui mettent un pan entier d'un quartier de la ville en friche puisqu'il est avéré, avec un certain nombre d'études économiques à l'appui, que ce quartier ne fonctionne pas en termes d'offre commerciale. Le premier à partir a été Darty ; depuis que Darty est parti, le bailleur a laissé tranquillement mourir la galerie marchande pour qu'il ne reste absolument plus rien. Il est clair que nous avons nous-aussi cherché, plutôt que de racheter ce bail, à voir s'il n'y avait pas d'autres possibilités commerciales. Et chaque fois les études nous ont convaincus que malheureusement, ça ne fonctionnait pas, parce qu'il y a une rupture géographique, physique ; même si on y faisait un rond-point ou un souterrain – vous voyez qu'on a quand même réfléchi à d'éventuelles solutions –, ça ne fonctionnerait pas parce qu'il y a une véritable coupure.

Alors maintenant, oui, on vend à un promoteur privé. Je vous signale que ce promoteur privé a beaucoup travaillé dans Beauvais du temps de mon prédécesseur. Je n'ai pas l'impression qu'à cette époque-là il y ait eu des discriminations opérées avec les promoteurs privés. Aujourd'hui, évidemment, vous défendez une consigne idéologique, « pas de privé, ce n'est pas possible, on brade la ville ». Alors, vous vouliez refaire du commerce, votre ambition était louable ; mais quand je vois les logements qui ont été construits par ce promoteur à côté de Gréber, le boulevard de l'Assaut ou encore la Mie au Roy, je peux vous dire qu'aucun appartement n'est vide, Monsieur RAHOUI. Vous devriez y aller, je connais beaucoup de gens qui y habitent et qui sont très contents de la qualité des constructions. Donc je ne vois pas pourquoi, puisque ce promoteur accepte de nous enlever une épine du pied et de redonner vie, avec plusieurs tranches sans doute, à cette partie de la ville, nous n'accepterions pas de sortir de cette impasse. Vous croyez que c'est agréable pour les gens qui habitent en face ou du côté de l'Hôtel-Dieu d'avoir cette friche sous les yeux ? D'avoir ce parking impraticable ? De voir ces galeries anxigènes et qui posent des problèmes de sécurité ? Moi, je me réjouis, et mes

collègues aussi, qu'un promoteur qui sait bien travailler ait accepté de prendre le risque. Car oui, il prend un risque. Est-ce que vous croyez qu'un promoteur privé prend des risques pour construire s'il pense qu'il va livrer des appartements qui ne trouveront pas preneurs ? Soyons raisonnables, Monsieur RAHOUI.

Je me dis que dans un avenir relativement proche, nous aurons réglé le problème du Franc Marché. Et puis je voudrais vous dire que dans notre projet de 2008 – vous ne l'avez peut-être pas très bien lu –, il y avait marqué « régler le problème du Franc Marché ». Je peux vous dire que ça fera 13 ans que deux fois par an j'ai eu des réunions et des rendez-vous avec les différents bailleurs...enfin, qui avaient le bail emphytéotique... Je peux vous dire que c'est un immense soulagement que je pousse aujourd'hui d'avoir enfin trouvé quelqu'un qui règle ce problème, et qui apporte à la fois des parkings publics, à la fois des parkings privés, mais aussi des logements de qualité.

Et contrairement à ce que vous avez l'air de dire, il n'y a absolument pas 2 000 logements vides aujourd'hui. Vous devriez vous rendre compte, vous avez des amis à l'OPAC. Tous les lundis, je vise les demandes d'attribution des logements OPAC ; les demandes ne dépassent pas six mois d'attente. Il ne faut donc pas m'expliquer qu'aujourd'hui il y a la queue pour avoir un logement social à Beauvais. Oui, il y a la queue. Pourquoi ? Parce que les gens viennent de Clermont parce que notre ville est dynamique, parce que les gens viennent de Creil parce que notre ville est dynamique, parce que les gens viennent de Grandvilliers et d'ailleurs parce qu'ils veulent venir habiter à Beauvais. Pourquoi ? Parce qu'il y a de l'emploi, des services publics de qualité, des crèches et des écoles de qualité. Au fond, il y a moins de transport quand on vient du monde rural et qu'on s'installe en ville. Je crois que vous n'avez pas bien compris pourquoi il y a peut-être la queue pour habiter à Beauvais ; c'est parce qu'on trouve que Beauvais est bien.

Je m'en suis d'ailleurs ouverte au président de l'OPAC en lui disant : « *mais enfin, je suis quand même étonnée que les habitants de Clermont veulent venir à Beauvais* ». Il m'a dit : « *il faut croire que votre ville plaît* ». Et bien oui, elle plaît, et je m'en réjouis.

M. AURY : Madame le Maire, j'ai entendu votre réponse. Il n'empêche que vous n'abordez pas la question de la nécessité sur chaque opération immobilière de la mixité sociale.

Mme le MAIRE : Mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. AURY : Tout à l'heure, Madame le Maire, l'exercice qui nous a été fait par le conseil de la prospective sert à quelque chose. Je lis dans les préconisations du conseil de la prospective : « un nombre minimum de logements sociaux », il est dit « veiller à la mixité sociale ». Je pense qu'organiser la mixité sociale ne veut pas dire faire une opération uniquement à un endroit du logement social, et à un autre endroit uniquement du logement non social. Organiser la mixité sociale, si cela a un sens, c'est notamment sur une opération importante comme celle-là, exiger qu'il y ait des logements de différents types : certains en accession à la propriété, d'autres qui doivent être des logements sociaux. C'est comme cela qu'on organise la mixité sociale.

Et au passage, j'ai entendu votre remarque concernant les promoteurs, et le fait que le promo-

teur ne s'engage évidemment pas sans penser qu'il va rentrer dans son investissement. Je veux quand même mettre en garde sur un trop-plein d'optimisme de ce point de vue-là, on sait que dans un certain nombre d'endroits des opérations comme ça se font avec des acheteurs appâtés par les différents dispositifs fiscaux qui existent, et qui parfois sont des gens qui ont un petit peu d'argent à placer, et qui parfois se sont retrouvés avec des logements qu'ils n'arrivent plus ensuite à louer. Je pense qu'à un moment donné, et peut-être est-on arrivé à ce moment, si j'en crois ce que disent les agents immobiliers, il convient d'être prudent là-dessus, parce qu'ensuite on se retrouve... Cela n'est pas virtuel, ça existe dans un certain nombre de villes – pour l'instant pas dans la nôtre effectivement – mais faisons de la prospective. On se retrouve parfois avec des ensembles privés qui, ne trouvant plus acheteur ni locataire, se dégradent à un moment donné et posent d'autres problèmes à terme. Je ne dis pas que l'on en est là, mais maîtrisons les choses. Et je pense vraiment qu'il y a un principe qu'il faudrait absolument adapter pour chaque opération de logements que la ville autorise, c'est le fait qu'il y ait obligatoirement mixité sociale. C'est le premier point.

Deuxième chose. J'ai entendu, mais a priori je ne le lis pas dans la délibération – ou peut-être mes lunettes ne sont-elles pas bonnes, dans ce cas-là il faut me le signaler – la question de la reconstruction des locaux sous forme de salle des fêtes et de locaux mis à disposition d'associations sportives. Vous indiquiez que le promoteur reconstruirait cela, et que ce serait ensuite remis à disposition. Comme je ne le lis pas ici, je souhaite que vous nous éclairiez sur cette question, parce que je crois qu'on a besoin dans notre ville de développer d'avantage de salles. Je crois qu'il y a une demande en termes de salles, notamment par exemple de salles de l'importance de celles du Franc Marché ; on a des salles petites ou moyennes, on a le gros équipement qu'est l'Elispace, mais on a entre les deux un manque. Et puis je pense aussi aux locaux mis à disposition d'associations. Je souhaite avoir vos réponses sur ces questions, Madame le Maire.

Mme le MAIRE : Monsieur AURY, je vais répondre au sujet des salles tout d'abord, et ensuite je répondrais sur la mixité sociale. Sur les salles, il est clair que je partage tout à fait votre analyse. Nous manquons de belles salles pour recevoir beaucoup de monde. C'est la raison pour laquelle le promoteur, puisqu'il va diviser en trois tranches la réalisation de ce programme, va remettre à la disposition des associations les salles qui, dans l'avenir, disparaîtront. Cela nous donnera le temps de réaménager des salles plus modernes.

Maintenant, Monsieur AURY, vous n'êtes pas très bon joueur parce que le dossier n°10, que nous venons de voter, est avant le dossier 13. C'était justement le lancement de logements construits par l'OPAC, avec des logements PLAI et PLUS. Et je vous rappelle que dans l'opération de rénovation urbaine, nous avons été une des seules villes en France – puisque Compiègne est dans la même configuration – à démolir 1 et à reconstruire 1.5. Je crois que nous n'avons pas été en reste sur le nombre de logements sociaux qui ont été reconstruits à Beauvais. Et d'ailleurs, en dehors de l'ANRU, la SA HLM du Beauvaisis construit près de là où est Match aujourd'hui des logements sociaux sur Voisinlieu, et en construit à d'autres endroits, et les terrains qui ont été vendus à côté de Decamp-Dubos

ont une répartition équitable de logements sociaux et de logements privés.

Franchement, on ne peut pas nous faire un procès d'intention sur un manquement à la mixité sociale. Nous avons été extrêmement vigilants sur ce dossier.

M. PIA : Je voudrais revenir sur les propos de Monsieur RAHOUI puis ceux de Monsieur AURY concernant les reproches qu'il nous fait sur le manque de mixité soi-disant sociale des logements que nous construisons sur cette ville. Je crois, Monsieur RAHOUI, que vous menez une fois de plus un combat d'arrière-garde quand vous nous reprochez de nous inscrire dans un partenariat public-privé. Les termes de vos propos sont tout à fait clairs, vous nous reprochez de vendre des terrains du domaine public que nous déclassons pour un promoteur privé. Je dirais qu'on est vraiment dans une logique de partenariat, parce que c'est vraiment un partenariat que nous allons monter avec ce promoteur bien connu sur Beauvais. Et croyez bien que ce dossier, on y travaille – et plus particulièrement Jean-Luc BOURGEOIS – avec l'ensemble de l'équipe depuis maintenant des mois voire des années. C'est vrai qu'il ne faut pas imaginer, nous sommes à six mois des élections municipales, mais derrière il y a des mois et des mois de négociations que Madame le Maire a dû engager avec les promoteurs précédents pour obtenir la possibilité d'acheter les terrains et d'ensuite les revendre à ce promoteur commercial. Je peux vous dire que ce dossier est un dossier qui a été longuement et mûrement réfléchi, et qu'il correspond bien, contrairement à ce que vous dites par rapport aux opérations de construction de logements, à un besoin exprimé par les beauvaisiens, de pouvoir habiter dans des logements, des pavillons sur le centre-ville. D'ailleurs, je ne vois pas comment ce promoteur investirait autant d'argent s'il n'était pas certain de pouvoir placer ses produits.

Après, Monsieur AURY, j'entends bien ce que vous dites sur la mixité. Je suis désolé, les opérations de logements qui ont été réalisées – je vais vous en donner quelques exemples – sont réellement inspirées par la diversification des logements et la mixité. J'en veux pour preuve l'opération Nexity que nous lançons sur Agel – que j'ai suivie plus particulièrement puisque c'est dans ma délégation –, on est bien sur un programme de 115 logements avec une quarantaine de logements qui seront sociaux avec la SA HLM du Beauvaisis quand les autres logements seront en accession libre. Quand je vous entends me dire que nous n'arrivons pas à vendre ces logements, c'est faux puisqu'actuellement il ne reste plus que 15 logements à vendre sur cette opération Nexity. Je peux donc vous dire que c'est un succès. Il est vrai que ça a eu du mal à démarrer, parce que nous avons le contexte économique et financier qui est difficile, mais nous avons réussi à placer des logements en accession libre sur le quartier Saint-Jean et la caserne Agel.

Et puis quand vous regardez la précédente délibération, où nous allons apporter une subvention à l'OPAC pour l'aider dans le cadre de cette opération de construction de logements en PLUS et PLAI qui se trouvent à côté d'un quartier résidentiel, ça prouve bien aussi que nous sommes dans une logique de mixité et de diversification sociale.

Vous ne pouvez pas nous faire ce procès concernant notre politique de logements, qui est inspirée, équilibrée et diversifiée.

Mme ABLA : Ce dossier ne me choque absolument pas, et je trouve qu'il apporte une réponse à la diversité de l'offre et qui va mettre un terme à cette friche commerciale. En face, nous avons des logements de l'OPAC, un peu plus bas nous avons des logements sociaux rue de Saint-Laurent, et nous avons une cité universitaire. A mon avis, ce projet répond à la diversité de l'offre.

Je rejoins aussi la question de Thierry AURY par rapport à la salle des fêtes. Je sais que cette salle des fêtes est très prisée des Beauvaisiens. C'est la salle qui peut contenir le plus de personnes. Et je sais aussi que pour sa réservation, parfois, il faut s'y prendre deux ans à l'avance. Il faut avoir à l'esprit de prévoir la construction d'une salle qui répondra à cette demande.

Mme le MAIRE : Madame ABLA, nous avons cette volonté, absolument, parce que nous sommes très conscients que cette salle est extrêmement utilisée même si elle a des piliers au milieu et qu'elle n'est pas très confortable, elle répond à un véritable besoin des associations. Elle ne sera fermée que dans l'alternative d'avoir dans un rayon très proche, puisque ça concerne des associations de quartier, une alternative peut-être plus confortable, en tout cas plus moderne. Je voudrais passer la parole à Jean-Luc BOURGEOIS, avant de repasser la parole aux autres.

M. BOURGEOIS : Evidemment, c'est un dossier structurant essentiel pour la ville. Il faut d'abord apercevoir la difficulté que nous avons eue à faire sortir de l'ornière, et le nombre de consultations qu'il y a eu, avec des promoteurs très variés qui se sont dits à un moment intéressés par le site, puis qui nous ont quittés. Cette sorte de ballet a duré très longtemps – je ne vous dit pas le nombre d'années exactement –, quatre ou cinq ans au moins.

Un jour, un promoteur local...j'insiste bien sur le fait qu'il s'agit quand même de quelqu'un de local, qui a travaillé pour la ville de Beauvais depuis très longtemps, et avec diverses municipalités, ce qui montre évidemment qu'il a l'intention de construire. On sait bien aussi que ses programmes n'ont jamais posé de problème. C'est un véritable partenariat, un travail en collaboration qu'on a pu mener. Je sais bien, à l'époque de la ZAC Saint-Quentin, ce qu'on a pu entendre dans cette salle, sur le fait qu'on avait une ZAC privée, etc., que ce serait la catastrophe absolue. Finalement, on en voit le début du résultat aujourd'hui, et on voit aussi les élus de tout bord venir près du ruban le couper avec joie ; j'en suis parfaitement heureux, de ça. Il y a eu tellement d'antagonisme entre les parties, que finalement nous avons un comité de pilotage ensemble pour la gestion de ce dossier aujourd'hui qui est loin d'être terminé et qui va faire le 9ème quartier de Beauvais, qui paraît dans différents magazines, etc., à l'échelon national. Ce fait-là est incontestable.

Je suis convaincu, Madame le Maire est convaincue, les élus de la majorité sont convaincus que ce sera la même chose avec ce promoteur local que nous citons, puisque le travail a commencé, déjà depuis un certain temps. Nous avons posé un certain nombre d'exigences, bien entendu, au niveau du cadre de vie qui nous paraît absolument essentiel à cet endroit-là.

Donc ça va permettre de reverdir encore un peu plus ce site qui était malheureusement bétonné depuis de nombreuses années, de créer des alignements

d'arbres, de créer des mails – nous l'avons exigé – et ce sera dans le prolongement de la rectification du carrefour que nous avons faite, qui n'est pas venue de manière innocente et qui a permis de lier la rue d'Amiens, la rue de Calais et la rue Gambetta. Donc nous aurons du vert, nous aurons une promenade qui sera offerte aux gens descendant ou remontant la rue d'Amiens, à travers ces plots de logements. Donc il y aura une partie publique très importante. Il y aura aussi, je crois qu'on peut le dire, un parking public de 100 places, un parking aérien le long de la rue de Calais de 45 places ; soit 145 places qui seront remises à la ville de Beauvais et qui sont aujourd'hui dans le domaine privé et l'objet de cette vente.

C'est sûr, je ne règle pas les choses en disant : « on a 100 logements, on doit faire 45 à cet endroit-là d'accession à la propriété, et puis la différence libre, ou l'inverse, peu importe ». Je crois que tout ça doit se diversifier. Si on prend l'exemple de la rue de Calais, vous avez un plot important, une quarantaine de logements je crois, qui a été fait par l'OPAC. Un très bel immeuble, du reste. Avant, vous avez l'immeuble Gréber. J'ai cette vision-là. A d'autres endroits, par exemple rue Emmaüs, c'est 72 logements ou 74 qui vont être très sociaux selon leur distribution.

Ne nous mettons pas des bâtons dans les roues pour refuser des projets dont la ville a besoin. Ce besoin en logements de qualité existe, le marché est là. Ce promoteur ne se serait jamais engagé sur une telle opération. C'est quand même un petit promoteur, du point de vue financier, il risquerait de tout perdre dans l'opération s'il ne commercialisait pas ses biens. Je crois savoir qu'il a un très bon espoir là-dessus. De toutes les opérations qu'il a faites à travers la ville, il n'y a jamais eu un logement qui soit resté non vendu ou non loué.

Voilà un peu la manière dont je vois ce problème. En conclusion, je dirais qu'on a fait le bilan logements dans le dernier conseil municipal. Pour moi, c'est ça qui compte. Là, il est absolument certain que Beauvais compte aujourd'hui bien 42% de logements sociaux, les chiffres sont là. Nous continuons à en construire la même proportion, il n'y a qu'à regarder le détail, les statistiques sont disponibles. Alors évidemment, c'est dans des endroits variés, dans des endroits qui sont maintenant très délocalisés dans la ville de Beauvais. Pour moi, c'est ça que veut dire cette diversification. On doit trouver des logements. L'aspect extérieur, pour moi, doit être le même, toujours de qualité. Extérieurement, on ne doit pas à l'œil voir s'il s'agit d'un logement dit social – et le mot est mauvais – ou un logement privé. Et je crois que c'est le cas dans les nouvelles constructions. Parcourons Saint-Jean aujourd'hui. Moi, je suis incapable à l'œil, sauf si mon collègue Franck PIA connaît tout ça par cœur, de dire « là habite telle personne et là telle autre ».

Vous voyez, je voulais vous donner très calmement un certain nombre d'explications, en disant que la ville de Beauvais est très gagnante dans cette évolution. Le problème de la salle des fêtes est totalement réglé, puisque ça va se faire sans doute par tranche. Mais tant qu'il n'y aura pas une nouvelle salle des fêtes, nous garderons la maîtrise de celle qui existe – et qui n'est pas très glorieuse – et on va évidemment en construire une autre, qui sera de bien meilleure qualité et plus vaste. Voilà tous les intérêts. On avait besoin de stationner, on va avoir 145 places de plus à la disposition du public dans ce quartier où a lieu la plus grande circulation automobile. C'est le nœud névralgique. Voilà, je voulais vous dire très calmement

mon point de vue. C'est une bonne chose pour la ville de Beauvais d'aller vers ce programme.

Mme ROUBI : Je voulais réagir aussi par rapport à cette délibération. D'abord, ce qui est frappant quand on voit le plan annexé à la délibération, c'est la surface importante – évidemment, on est en dénivelé –, c'est vraiment un espace très important.

Je pense qu'il faudrait prendre du temps pour réfléchir et pourquoi ne pas mettre en concurrence, faire un appel à projets, avec différents projets. Pourquoi ne choisir et ne vendre qu'à un promoteur ? Pourquoi, sur une surface pareille juste à l'entrée de la ville, ne pas imaginer de mettre en concurrence différents projets sur plusieurs tranches pour imaginer des choses intéressantes ?

Je reviens sur la mixité sociale. Oui, dans différents quartiers, il y a en effet des efforts et des constructions de logements sociaux ; mais pas dans le centre-ville. Là, nous touchons le centre-ville. La rue de Calais, c'est Notre-Dame du Thil ; Voisinlieu, à ce moment-là, c'est le centre-ville ? Vous mettez la rue du Pont de la Verdure dans le centre-ville ? Vous mettez la rue Emmaüs dans le centre-ville ? Vous mettez le bout de la rue de Calais dans le centre-ville ? Non, le Franc Marché touche le centre-ville. Là, ça ne va être encore que du logement privé, pas de logement social. Et même sur Saint-Jean, lorsque vous parlez des maisons – la délibération avant –, c'est Saint-Jean, c'est le bord de la colline, pas très loin, mais encore le quartier Saint-Jean. On n'est pas dans le centre-ville. Ma remarque était sur la mixité, mais dans le centre-ville.

D'autre part, je voulais réagir aussi sur le fait que les logements privés se vendent. Mais je suis quand même beaucoup plus mesurée que vous sur l'occupation des logements dans le privé, parce qu'il me semble qu'un document avait été établi en disant qu'il y avait quand même une difficulté à louer les appartements qui étaient vendus sur le mode du dispositif Scellier et du suivant. Donc je m'interroge quand même sur les conséquences au fait de vendre du privé dans ces dispositifs. Je m'excuse, j'avais une autre idée, mais qui ne me revient pas.

Mme le MAIRE : Juste un petit mot, Madame ROUBI, pour vous répondre sur la mixité. Je peux vous dire qu'un peu partout dans la ville, il y a eu dans des dents creuses etc... de petits immeubles. Rue de Clermont, la SA de l'Oise est en train de construire trois maisons à loyer modéré. Je préfère cette expression-là que le logement social. Mais à loyer modéré. Rue de Clermont, trois maisons pour avoir un front de rue qui soit plus correct.

Mme ROUBI : Oui, et là, 200 logements.

Mme le MAIRE : Je vous ai dit, Madame ROUBI, qu'il y aurait des étapes, que l'on va franchir une haie après l'autre. 200 ne seront pas construits d'un seul coup. Voilà, c'est tout ce que je voulais vous rappeler.

M. RAHOU : Tout d'abord, juste pour dire qu'en fait la réussite du promoteur n'est pas mon problème, n'est pas notre problème. C'est son problème s'il se lance dans un projet. On n'a pas à se soucier de savoir s'il va réussir ou pas. C'est un opérateur privé, et je n'ai pas à m'inquiéter, moi, ici, de savoir s'il va fonctionner ou pas. Ce qui doit m'inquiéter, c'est l'intérêt des beauvaisiens. Vous avez décidé de ne pas me rejoindre sur les prises de position, c'est votre droit.

Je voulais néanmoins compléter mon intervention en faisant ici lecture d'un article très récent, écrit par la presse locale, au sujet de la situation beauvaisienne, et qui ne va pas du tout dans le sens de ce que vous avez pu déclarer, aussi bien vous, Madame le Maire, que vous, Monsieur PIA. Cet article, je vous le lis :

« C'est la nouvelle déco tendance des balcons et des façades de Beauvais. Les panneaux « à louer » ont supplanté les traditionnels bacs de géraniums. Pas surprenant puisqu'en vingt ans, le nombre de logements vacants, dans le parc locatif privé, a plus que doublé dans la ville-préfecture. Aujourd'hui, on dénombre près de 2200 appartements ou maisons inoccupés contre 897 en 1990. Les logements vides représentent désormais 8,1% du parc immobilier de la ville. A titre de comparaison, la moyenne nationale n'est que de 6,6%.

Pas assez de locataires

Les raisons de cette explosion sont multiples : « Il y a avant tout un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande, observe-t-on chez AGT Immobilier. Sur les dernières années, la demande n'a pas vraiment évolué alors que l'offre a largement augmenté avec beaucoup de constructions neuves... »

Boostés par la loi Scellier d'une part, et par le plan 4000 Clés du maire UMP Caroline Cayeux d'autre part, les promoteurs ont en effet beaucoup misé sur Beauvais. Rue du Wage, rue de Calais ou dans le quartier Saint-Quentin, des immeubles moyens et haut de gamme ont surgi de terre aux quatre coins de la ville. « Tous ces appartements n'ont pas trouvé preneur, relève un professionnel de l'immobilier. Et dans le cas contraire, les locataires qui s'y sont installés ne viennent pas forcément de l'extérieur. Bien souvent, il s'agit de gens qui habitaient déjà Beauvais et qui ont déménagé. C'est logique, pour le même prix, on leur propose de quitter de l'ancien pour s'installer dans du neuf. » La socialiste Sylvie HOUSSIN, conseillère municipale d'opposition, avance une autre explication. Pour elle, le problème est d'abord une question d'argent. « S'il y a autant de logements vacants, c'est parce que les loyers sont trop chers par rapport aux revenus moyens de la population, estime-t-elle. Ce n'est pas un hasard si Beauvais fait partie des 26 villes concernées par l'encadrement des loyers ». Pas faux. A Beauvais, le loyer moyen s'avère supérieur à 11,10 € du mètre carré. Et entre 2002 et 2012, l'indice de référence des loyers a augmenté deux fois plus vite que la moyenne nationale. « En déroulant le tapis rouge aux promoteurs privés, la municipalité a déséquilibré le marché, assène Sylvie HOUSSIN. On a construit trop de logements privés et pas assez de social. Au final, la situation est devenue catastrophique ». Cette vision très politique du problème n'est pas celle des agences immobilières. « Les loyers à Beauvais sont loin d'être exorbitants, lâche l'un d'eux. Et puis il faut être très prudent quand on évoque les logements inoccupés. Les comptages réalisés par l'Insee constatent une vacance à l'instant T. Or, c'est souvent une simple affaire de rotation. Il arrive que des logements soient vides juste le temps de trouver un nouveau locataire ».

Je pense que l'article est clair, éloquent, précis, et en totale contradiction avec ce que vous avez pu dire. Vous pouvez critiquer, parce que c'est votre posture politique – et c'est normal – les positions que nous pouvons prendre avec des chiffres à l'appui. Par contre, j'aimerais savoir ce que vous pensez et de ce que la presse a récolté comme information auprès des professionnels, et de l'analyse des chiffres s'appuyant

sur les chiffres de l'Insee et ceux de l'Etat, et qui font le constat clair et irrévocable, Mme le Maire, que notre démonstration était précise et réelle.

Mme le MAIRE : Alors, c'est bien, le fantôme de Sylvie HOUSSIN plane ce soir sur le conseil municipal. Monsieur RAHOU, je vais quand même vous dire, il y a un truc qui vous échappe, et vous l'avez dit dans l'article, parce que vous le lisez, en plus, sans comprendre que vous vous prenez les pieds dans le tapis. Les logements privés. Et bien, je peux vous dire qu'il n'y a pas une de mes permanences où les locataires de logement privé ne veulent quitter leur logement parce qu'ils deviennent insalubres, qu'ils n'ont pas été entretenus, qu'ils n'ont pas l'électricité aux normes, à des loyers qui sont déraisonnables. Ce sont les logements privés vieux. Vieux ! Ils sont neufs, les nôtres. C'est là le problème.

Il faut aller faire du porte à porte, et j'y suis allée à Saint-Quentin. Je peux vous dire qu'ils sont tous occupés. Et les gens ont l'air très content.

Mme NYABEN : Merci. Je voulais juste dire que vous êtes très triste, Monsieur RAHOU, parce que quand je vous entends, je me demande s'il ne faut pas faire un peu de psychanalyse...non, mais c'est vrai, j'ai l'impression que ça doit rester un cimetière. Il faut garder tous les vieux trucs, il ne faut pas progresser. Alors, qu'est-ce que vous avez comme vision pour Beauvais ? Parce que vous voulez un jour reprendre la municipalité, mais je vous trouve très triste. C'est mon sentiment.

M. AURY : Simplement pour les deux points sur lesquels j'insistais. Tout à l'heure, j'ai entendu vos réponses, et celles de vos différents adjoints. Il n'en reste pas moins que sur un ensemble où l'on nous dit qu'à terme il y aura 200 logements, j'ai bien entendu l'exemple que donnait Franck PIA. Pourquoi n'a-t-on pas fait la même chose que cette opération Nexity, où vous dites que c'était 40 logements à loyer modéré et 75 en accession à la propriété ? La même proportion affectée à l'opération sur Franc Marché aurait été beaucoup plus équilibrée.

Mme le MAIRE : Moniseur AURY, on ne vous a pas parlé de la répartition des logements. On parle de la vente des terrains, point ! On reviendra devant vous, sans doute, avec la répartition. Ce n'est pas à l'ordre du jour. Pourquoi fantasmez-vous tout de suite sur la réservation, pas la réservation, la répartition, l'accession, le logement à loyer modéré. Aujourd'hui, on est sur une première étape. On vend les terrains, point. C'est tout, on ne dit rien.

M. AURY : Madame le Maire, j'ai bien compris qu'on ne faisait que vendre les terrains. Mais une fois que le promoteur est propriétaire des terrains, ce n'est pas à ce moment qu'on va lui imposer – ou en tout cas vous ne le dites pas – de construire tel ou tel logement. Et à partir du moment où il respectera le PLU en termes de prescriptions sur les hauteurs de façades et ainsi de suite, vous serez obligée de lui délivrer le permis de construire. C'est bien en amont et au moment de la vente qu'on met des conditions sur ce que l'on veut.

Et j'ai d'ailleurs la même question sur l'aspect des salles des fêtes et locaux. J'ai entendu les réponses, mais rien là-dedans ne stipule cela. Donc j'ai une question : pourquoi ne stipule-t-on pas dans la délibération – décision du conseil municipal, ce qui engage sur la suite – ce que vous et Monsieur BOURGEOIS

nous avez indiqué ? Que dans le projet, il y a une salle des fêtes, des locaux associatifs, et qu'ils sont construits par le promoteur et qu'ils reviennent à la ville.

Mme le MAIRE : On n'a pas dit ça. Alors je redis les choses. En attendant que ces salles des fêtes, de sport, n'existent plus, elles vont demeurer tant qu'il y a la première tranche qui ne met pas en cause ces salles. Et quand il y aura une deuxième et/ou une troisième tranche, et que ces salles des fêtes devront être détruites, nous aurons eu avec le produit de la vente les moyens de reconstruire une salle des fêtes. Et je vous ai dit, il y a quelques instants, que nous la ferons le plus près possible de cet endroit, puisque ce sont des salles qui sont utiles à des habitants des quartiers. Je n'ai pas dit qu'elles seraient reconstruites par le promoteur. J'ai dit que nous reconstruirons les salles des fêtes à un endroit propice et plus moderne. On ne fera pas un Franc Marché avec des pilonnes au milieu de la salle. Je suis claire, non ?

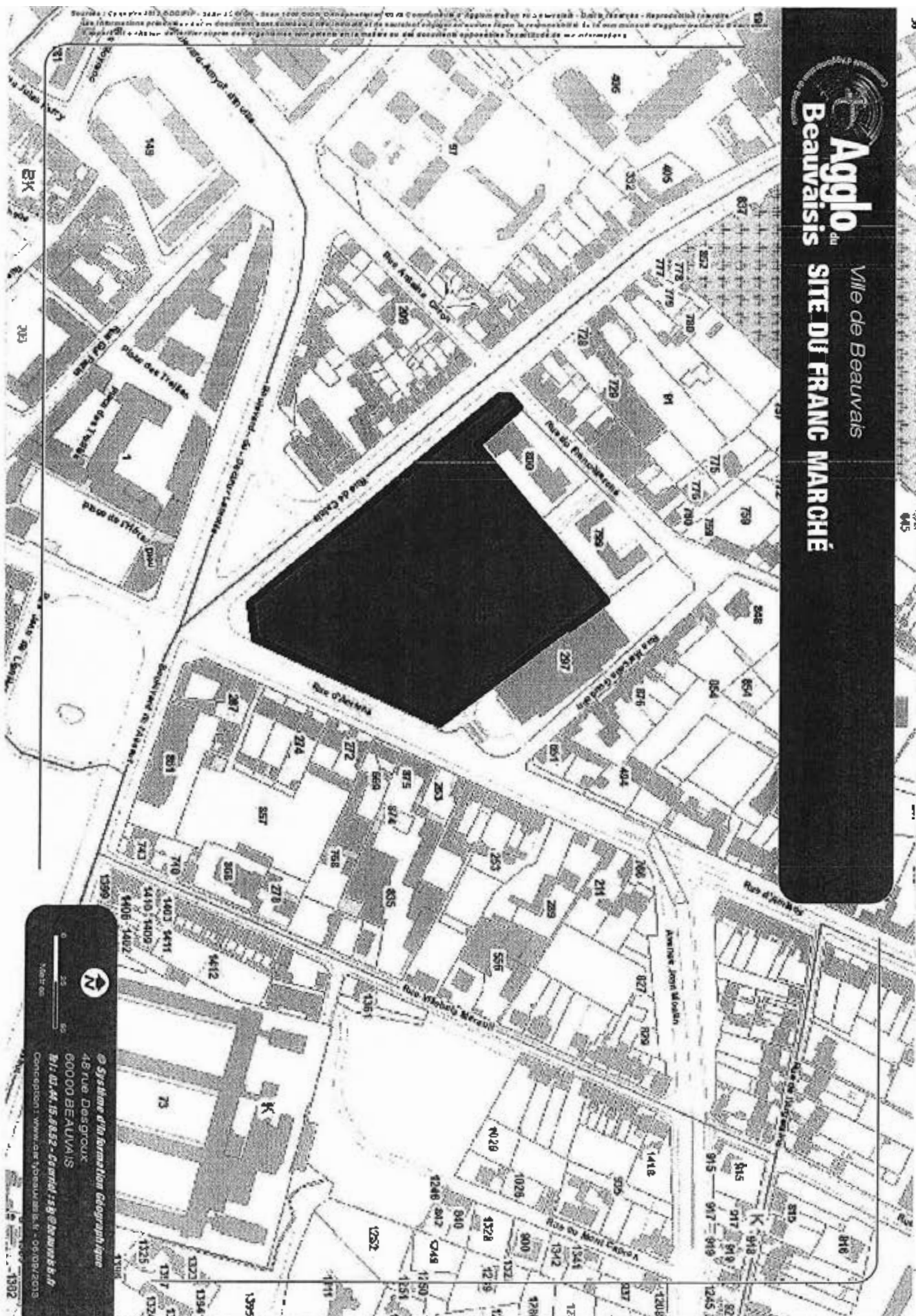
M. AURY : C'est clair dans ce que vous dites, mais malgré tout, comme le diable se niche dans les détails, Madame le Maire, comme chacun sait, pourquoi n'écrit-on pas dans la délibération ce que vous venez de me dire ? J'ai bien entendu, mais en terme juridique, on n'est pas au pays des Bisounours, on essaie de regarder et de prévoir. C'est normal, on essaie toujours de prévoir le pire, pas quand tout se passe bien, ça c'est bon. Le promoteur immobilier, par exemple, peut très bien à un moment donné se substituer à celui-là une fois qu'il est propriétaire.

Celui qui rachètera ne sera pas engagé par des engagements qui semblent pour l'instant simplement oraux, entre vous-même et le promoteur actuel. Je souhaite vraiment que ce que vous indiquez soit écrit nettement dans la délibération. Parce que ce qu'on acte, là, c'est la vente de l'ensemble du lot. Il devient à partir de ce moment-là, à partir de notre vote, propriétaire de la salle des fêtes, des locaux mis à disposition des associations sportives, et ainsi de suite. C'est bien ça, on vote bien la vente de l'ensemble ici ? Donc demain il est le propriétaire de ça. Où est l'engagement pris par le promoteur de ne pas attaquer les travaux par cet endroit-là ? Vous nous dites qu'il va y avoir plusieurs tranches, mais rien n'est dit non plus de ce point de vue-là. Je ne sais pas si du point de vue du promoteur on peut commencer simplement par un bout, en laissant le reste, si l'ensemble est dégagé ou si c'est une reconstruction complète. Je ne suis pas dans son projet architectural. C'est un peu ça qui me gêne. J'entends ce que vous me dites, mais je ne vois rien dans la délibération.

Mme le MAIRE : Monsieur AURY, dans l'acte notarié, et j'ai la note, les lots 130, 131 et 132 sont aujourd'hui libres de toute occupation, comme l'atteste un constat d'huissier. Les associations ont été relogées provisoirement, mais LK Promotion s'est engagée, une fois devenue propriétaire, à mettre les locaux ainsi que la salle des fêtes à disposition du public et des associations. C'est clair ? Cela fera partie de l'acte notarié.

Alors évidemment, je regrette en effet que ça ne puisse pas être dans la délibération. Mais je peux vous dire que ça sera au PV, d'abord puisque c'est enregistré, et ensuite ce sera dans l'acte notarié de vente.

Alors on passe au vote. Qui vote contre ? 7 voix contre. Le rapport est adopté à la majorité, je vous remercie.



CESSION DES PARCELLES K 1253 ET 1256 À LA SCI DE L'OISE**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

La SCI de l'Oise est propriétaire d'un îlot foncier allée du Pressoir Coquet correspondant aux anciens tennis du quartier Argentine.

La SCI de l'Oise compte revaloriser ce site en développant un ensemble immobilier d'une quinzaine de maisons.

Les parcelles cadastrées section K n°1253 et 1256, d'une superficie respective de 329 m² et 408 m² et situées en zone UDC du PLU, propriétés de la ville de Beauvais, sont incluses dans l'emprise du projet. C'est pourquoi la SCI de l'Oise a sollicité la ville de Beauvais pour se porter acquéreur desdites parcelles.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de vendre à la SCI de l'Oise, ou toute autre personne se substituant, les parcelles cadastrées section K n°s 1253 et 1256 d'une superficie totale de 737 m² au prix de 80 000 € H.T, l'avis des Domaines s'élevant à 88 440 €.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : C'est un dossier qui est un petit peu plus technique. Je ne vous cite pas les parcelles qui ne vous diraient pas grand-chose. Alors, de quel projet s'agit-il ? Il s'agit des anciens tennis situés rue du Pressoir Coquet, et appartenant au Crédit Agricole. Ils sont désaffectés depuis de nombreuses années. Les activités tennistiques seront regroupées au parc Dassault, dans un complexe moderne qui est en cours de construction. La SCI de l'Oise, qui est l'émanation du Crédit agricole, après discussion avec la ville, a un projet de lotissement sous forme d'une quinzaine de maisons sur ce site. Donc les parcelles décrites, K 1253 et 1256, appartenant à la Ville, et d'une superficie de 735m², sont nécessaires à la réalisation de ce projet.

Mme le MAIRE : Je vous remercie. Nous passons au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.



CESSION À LA SOCIÉTÉ 'DOCKS DE L'OISE' D'UNE PARCELLE SISE SUR LE LIEUDIT 'LE JARDIN JEAN MARLET'**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

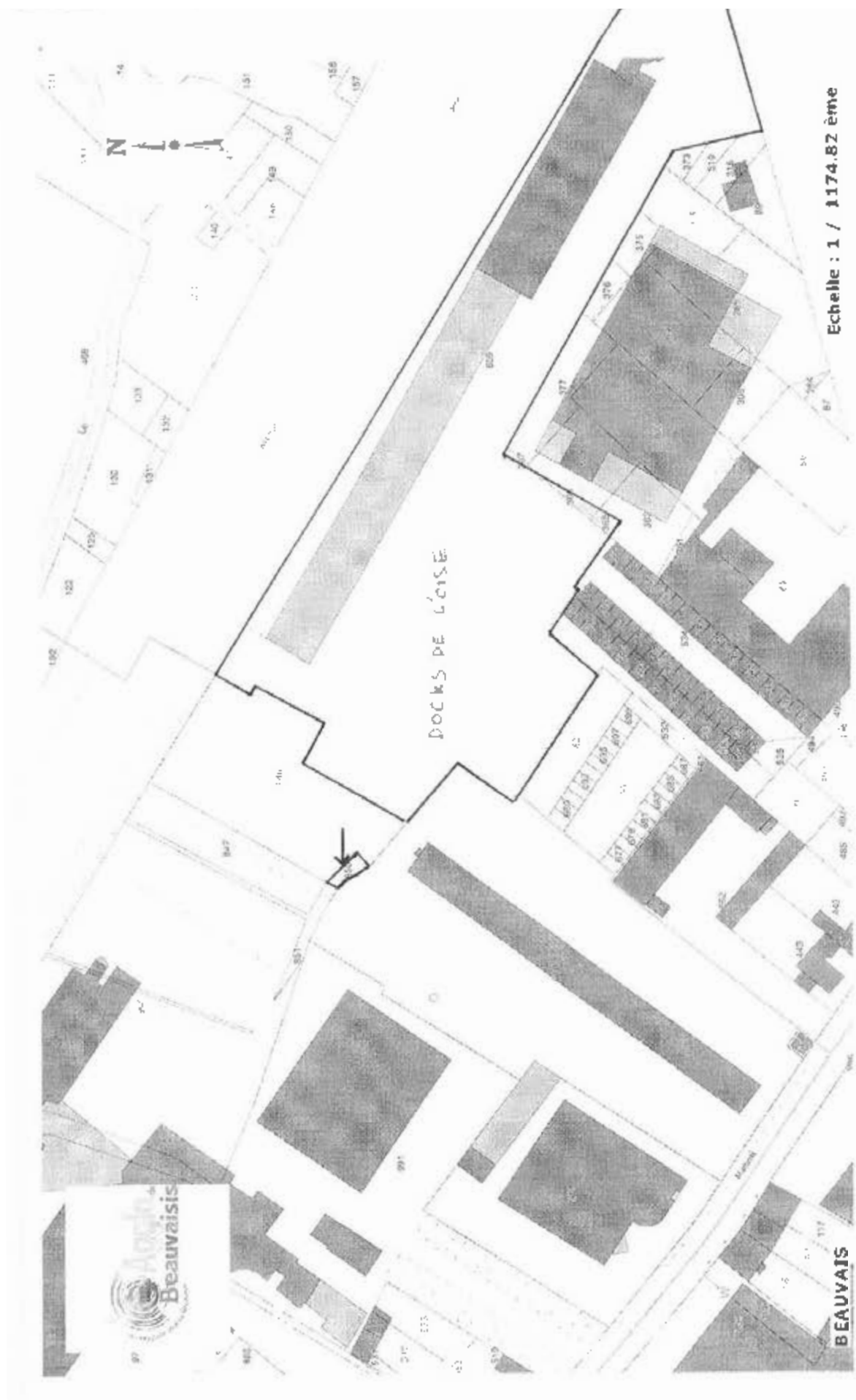
À la suite de la mise à jour du patrimoine communal, il est apparu qu'une parcelle, propriété ville, était intégrée de fait dans l'emprise des terrains de la société 'Docks de l'Oise', sis rue du Wage à Beauvais.

Afin de régulariser cette situation foncière, il est donc proposé au conseil municipal :

- de céder à la société 'Docks de l'Oise' ou toute autre personne se substituant, la parcelle cadastrée section O n° 850 d'une superficie totale de 39 m² au prix des domaines, soit 975,00 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/06/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



**CESSION DE PARCELLES À MONSIEUR
LAURENT GRATIA***RUE MAGOT***M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur Laurent GRATIA, demeurant 8/12 rue A. Magot, a sollicité la ville de Beauvais en vue d'acquérir des terrains communaux situés en fond de sa propriété, en périphérie du bois de Bracheux.

Ces terrains en nature de bois taillis sont situés en zone NSL du PLU et ne font pas l'objet d'un projet d'aménagement particulier. La ville de Beauvais souhaite néanmoins conserver une bande de 10 m de large à partir de la rive nord du Wage afin de préserver un corridor vert destiné aux circulations douces.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De déclasser autant que de besoin du domaine public communal les parcelles cadastrées section R n° 847p et 849p et de vendre à Monsieur GRATIA Laurent ces parcelles d'une superficie totale de 1672 m² environ au prix de 10 € le m², soit 16 720 €, au vu de l'avis des Domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 15/05/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme MÉNOUBÉ : Madame le Maire, quel est le projet que Monsieur GRATIA envisage de faire ? Vous en a-t-il parlé ou non ?

M. BOURGEOIS : Il s'agit en réalité d'un terrain qui n'est pas à bâtir, si vous avez vu les lettres codes NSL. Cela agrandit simplement la propriété qu'il a, sans aucune possibilité de donner lieu à la construction d'un certain nombre de pavillons. C'est à cette condition expresse qu'on a consenti la vente. Deuxièmement : les discussions ont duré longtemps, parce que nous voulions absolument le long du Wage réserver une bande de terrain qui soit suffisamment large, conforme à toutes celles que nous avons réservées le long du Thérain pour pouvoir entretenir et transformer en promenade. C'est pourquoi cette largeur de 10 mètres. Il n'y a donc là aucune possibilité de construction sur ce terrain.

Mme le MAIRE : Je vous remercie. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.



**VENTE LOCAL CENTRE COMMERCIAL
CLAIREFONTAINE****MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

La ville loue depuis de nombreuses années un local d'environ 100 m² et deux emplacements de parking rue de Clairefontaine à l'association Itinér'air.

Le loyer actuel s'élève à 612,64 € par mois et la valeur vénale de ce local cadastré section CA n° 29, lots 905, 906, 816 et 817 a été estimée à 88 000,00 € par le service des domaines.

Souhaitant vendre ce local, la commune en a proposé l'acquisition à l'association Itinér'air, occupant actuel, mais pour des raisons financières, celle-ci a décliné l'offre de la ville en confirmant toutefois le souhait de pouvoir demeurer sur le quartier Saint Jean.

Compte tenu de sa spécificité, local intégré au centre commercial Clairefontaine, il apparaît plus judicieux d'en confier la vente aux agents immobiliers qui disposent d'un portefeuille de clients potentiels intéressés par un local commercial.

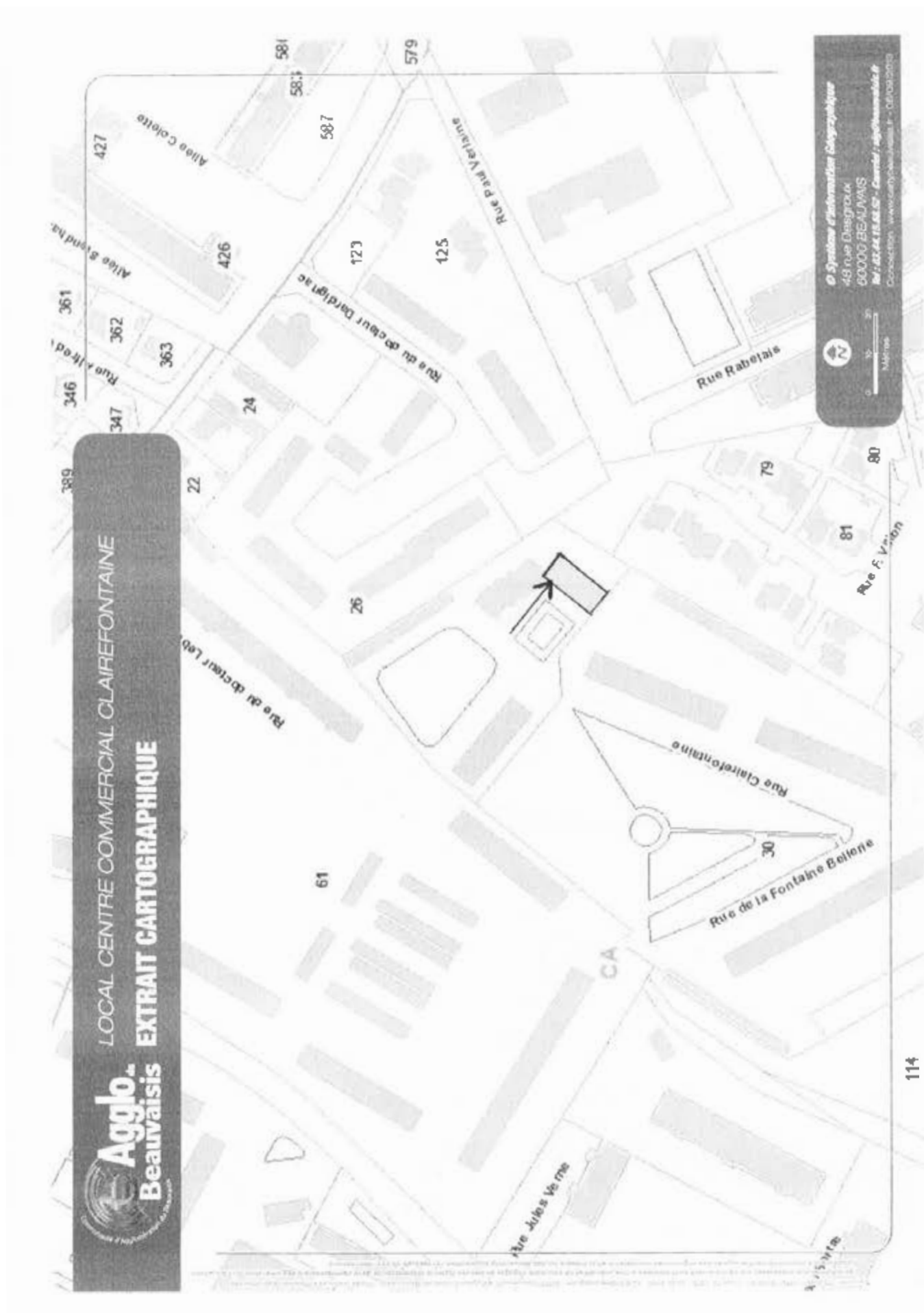
Il est donc proposé au conseil municipal :

- de confier de façon non exclusive la vente du local cadastré section CA n°29 aux agences immobilières moyennant le prix de 88 000 € nets vendeur, frais d'agence en sus à la charge de l'acquéreur,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE*VENTE DE LOTS***M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL**

La ville de Beauvais poursuit la vente des terrains sur le lotissement de la longue Haye.

Il est proposé au conseil municipal :

- de retenir la demande suivante:
- Monsieur et Madame HANNOU, demeurant 43 rue de Clermont à Beauvais, pour le lot n°19 cadastré section AG n°740 d'une superficie de 595 m².
- de prendre acte du désistement de :
 - Monsieur et Madame ATTOUCHE pour le lot n°18 cadastré section AG n° 741
 - Madame OUALLET pour le lot n°20 cadastré section AG n°739
 - Monsieur et Madame MICHELINO pour le lot n°31 cadastré section AG n°728

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € HT du m² pour les lots destinés à l'habitation, conformément à l'avis des Domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces, promesses et actes de vente relatifs à cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS, L'EPFLO ET LA SA HLM DU BEAUVAISIS PORTANT SUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION V N° 713 ET 735 RUE EMMAÛS**M. BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

Le 14 septembre 2012, la ville de Beauvais et l'établissement public foncier local du département de l'Oise (EPFLO) signaient une convention de portage foncier en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées section V n° 713 et 735 d'une superficie de 6644 m² environ.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 13 août 2013 suite à l'évolution du programme de logements, comportant désormais 72 logements sociaux, portés par la SA HLM du Beauvaisis. Cet avenant prévoit notamment que la totalité de l'emprise foncière concernée peut bénéficier d'un portage foncier de 60 ans maximum dans le cadre d'un bail emphytéotique.

En vue de l'édification de ces 72 logements, il convient de conclure un bail emphytéotique entre l'EPFLO en tant que bailleur, la SA HLM du Beauvaisis en tant que preneur et la ville de Beauvais en vertu de la convention de portage existant entre elle et l'EPFLO.

Ledit bail sera consenti et accepté pour une durée de soixante ans au terme de laquelle la SA HLM du Beauvaisis deviendra propriétaire du terrain moyennant la somme de 1 016 531,70 € H.T.

Pendant la durée du bail, le preneur devra verser une redevance d'un montant annuel de 1% du coût de l'acquisition du terrain majoré des frais.

Il est donc proposé au conseil municipal ;

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le bail emphytéotique d'une durée de soixante ans portant sur les parcelles cadastrées section V n° 713 et 735 d'une superficie de 6644 m² environ, ainsi que toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Il s'agit du bail emphytéotique entre la ville de Beauvais, l'EPFLO et la SA HLM du Beauvaisis, rue Emmaüs, dont nous avons parlé indirectement tout à l'heure. Lors du conseil du 3 juillet dernier, nous approuvions l'avenant à la convention de portage par l'EPFLO. Rappelons que ce programme prévoit la création de 72 logements sociaux, dont 54 en PLUS et PLAI, et 18 PLS. Il convient maintenant de conclure un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans entre l'EPFLO en tant que bailleur, la SA HLM du Beauvaisis en tant que preneur, et la ville de Beauvais. Au terme du bail, la SA HLM du Beau-

vaisis deviendra propriétaire du terrain moyennant la somme de 1 016 531,70€ HT. Pendant la durée du bail, le preneur devra verser une redevance d'un montant annuel de 1% de la valeur du terrain majoré des frais. Ce sont les conventions usuelles de l'EPFLO en la matière.

Mme le MAIRE : Vous voyez qu'on diversifie, mesdames et messieurs de l'opposition.

INTERVENTION INAUDIBLE DE Mme ROUBI

Mme le MAIRE : Madame ROUBI, ne soyez pas étroite d'esprit. Il n'y a pas de question ? On passe au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

En annexe le Bail emphytéotique entre la Ville de Beauvais, l'EPFLO et la SA HLM du Beauvaisis portant sur les parcelles cadastrées section V n° 713 et 735 rue Emmaüs.

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN

RÉTROCESSION OSICA / VILLE RUE FRANZ LISZT

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier St Jean, le groupe OSICA a entrepris des travaux de réhabilitation des 135 logements rue Franz Liszt ainsi que des travaux de résidentialisation pour la création de 4 îlots privatifs sur ce secteur.

Les travaux de résidentialisation sont maintenant achevés et les clôtures sont édifiées.

Le groupe OSICA étant actuellement propriétaire de toute l'unité foncière, une division a été opérée afin que soit rétrocédée à la ville une partie de l'emprise à usage de voirie principalement.

Les services techniques ayant donné leur accord, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accepter la rétrocession gracieuse des parcelles cadastrées section AJ n°s 596 pour 6 659 m², 597 pour 7 m², 598 pour 7 m² et 599 pour 21 m². L'avis des domaines a été fixé à 5 € le m².

Les parcelles cadastrées section AJ n°s 326, 327, 328, 590, 591, 592, 593, 594, 595 et 600 restent la propriété du groupe OSICA ;

Les frais de géomètre et de notaire seront supportés intégralement par OSICA.

- de classer au besoin les parcelles faisant l'objet de la rétrocession dans le domaine public communal,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. PIA : Il s'agit dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Saint-Jean de réaliser des opérations de rétrocessions entre la ville et le bailleur OSICA ; des rétrocessions de propriétés, comme on l'a souvent vécu – et nous le vivons encore. La rénovation urbaine nous amène à régler les délimitations de propriété entre la ville et le bailleur. En l'occurrence, il s'agit d'une opération de réhabilitation de 135 logements rue Franz Liszt. Les travaux sont aujourd'hui en cours, ils sont d'ailleurs, dirai-je même, achevés maintenant, il y a encore quelques détails à régler. Le groupe OSICA étant actuellement propriétaire de toute l'unité foncière, la division a été opérée afin que soit rétrocédée à la ville une partie de l'emprise à usage de voirie principalement.

Mme le MAIRE : Je vous remercie. Il n'y a pas de question ? Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

A detailed map of a residential area in Paris, France, showing several buildings and streets. The map is oriented with Rue Hector Berlioz on the left and Avenue Jean Rostand at the bottom. Buildings are numbered: 334, 332, 336, 337, 327, 326, 328, 325, 324, 323, 322, 321, 320, 319, 318, 317, 316, 315, 314, 313, 312, 311, 310, 309, 308, 307, 306, 305, 304, 303, 302, 301, 300, 299, 298, 297, 296, 295, 294, 293, 292, 291, 290, 289, 288, 287, 286, 285, 284, 283, 282, 281, 280, 279, 278, 277, 276, 275, 274, 273, 272, 271, 270, 269, 268, 267, 266, 265, 264, 263, 262, 261, 260, 259, 258, 257, 256, 255, 254, 253, 252, 251, 250, 249, 248, 247, 246, 245, 244, 243, 242, 241, 240, 239, 238, 237, 236, 235, 234, 233, 232, 231, 230, 229, 228, 227, 226, 225, 224, 223, 222, 221, 220, 219, 218, 217, 216, 215, 214, 213, 212, 211, 210, 209, 208, 207, 206, 205, 204, 203, 202, 201, 200, 199, 198, 197, 196, 195, 194, 193, 192, 191, 190, 189, 188, 187, 186, 185, 184, 183, 182, 181, 180, 179, 178, 177, 176, 175, 174, 173, 172, 171, 170, 169, 168, 167, 166, 165, 164, 163, 162, 161, 160, 159, 158, 157, 156, 155, 154, 153, 152, 151, 150, 149, 148, 147, 146, 145, 144, 143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130, 129, 128, 127, 126, 125, 124, 123, 122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115, 114, 113, 112, 111, 110, 109, 108, 107, 106, 105, 104, 103, 102, 101, 100, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91, 90, 89, 88, 87, 86, 85, 84, 83, 82, 81, 80, 79, 78, 77, 76, 75, 74, 73, 72, 71, 70, 69, 68, 67, 66, 65, 64, 63, 62, 61, 60, 59, 58, 57, 56, 55, 54, 53, 52, 51, 50, 49, 48, 47, 46, 45, 44, 43, 42, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 0. The map also shows Rue Franz Liszt and Avenue Jean Rostand. A scale bar at the bottom indicates distances in meters.

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le 12 juillet 2007, le conseil municipal décidait d'adopter un nouveau document d'urbanisme couvrant l'ensemble du territoire communal.

Depuis, le plan local d'urbanisme (PLU) a régulièrement évolué faisant ainsi l'objet de :

- 2 modifications simplifiées approuvées le 28 septembre 2012 et le 29 novembre 2012 (suppression d'emplacements réservés)

- 3 révisions simplifiées approuvées le 25 septembre 2009 (pour le site de l'Institut Lasalle et projet en centre-ville sur l'ancienne maternité), le 26 mai 2011 (projet d'extension du kiosque de la gare), le 21 décembre 2012 (pour la construction de maisons avenue de Flandres Dunkerque 40).

- 4 modifications approuvées le 17 décembre 2010, le 13 avril 2012, le 06 juillet 2012, le 03 juillet 2013 (pour rendre possible divers projets notamment sur les zones d'activités économiques)

- 5 mises à jour le 07 mars 2008 (annexe 7 – DUP), le 30 janvier 2009 (annexe 6 – servitudes d'utilité publique), le 23 avril 2010 (annexe 7 – création de la ZAC Beauvais-Tillé), le 15 juin 2011 (annexe 6 – servitudes d'utilité publique), le 18 juillet 2012 (suite à l'adoption du plan d'exposition au bruit de l'aéroport)

- 6 mises en compatibilité le 08 juin 2009 (dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (D.U.P.) relative à la mise en conformité de l'aéroport), le 04 mai 2010 (dans le cadre de la D.U.P. relative à l'aménagement d'un giratoire sur la RD 938), le 15 octobre 2010 (dans le cadre de la D.U.P. relative à l'amélioration de la régularité du trafic commercial de l'aéroport), le 16 août 2011 (dans le cadre de la D.U.P. relative à la déviation de Troissereux), le 09 janvier 2012 (dans le cadre de la D.U.P. relative au projet de centre pénitentiaire), le 06 juin 2013 (dans le cadre de la D.U.P. relative au projet de nouveau théâtre).

D'un point de vue général, depuis l'adoption de la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000 qui entraînait une nouvelle approche de l'urbanisme et la création des premiers P.L.U., la législation relative aux documents d'urbanisme a constamment évolué.

Si, certaines évolutions législatives n'ont pas eu d'incidence directe sur la validité du P.L.U. de Beauvais après son adoption en 2007 (à l'instar de la loi de programmation dite « Grenelle I » du 3 août 2009 ou la loi de modernisation de l'agriculture), d'autres au contraire amènent aujourd'hui à envisager une nécessaire révision du P.L.U. : les lois du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) et du 5 janvier 2011 laquelle fixe une date butoir d'approbation des PLU « grenellisés » au 1er janvier 2016.

En fait, la révision du P.L.U. doit permettre d'adapter le document aux exigences actuelles et vise les objectifs suivants :

- **réduction de la consommation de l'espace et**

en particulier des espaces naturels, agricoles et forestiers

- **poursuite de la lutte contre l'étalement urbain dans le respect de l'environnement dans lequel s'inscriront les nouvelles opérations. Serait donc à mettre en œuvre un cadre réglementaire visant à la promotion d'opérations permettant le rapprochement des logements avec les zones d'emplois ou de commerces ou encore visant à favoriser les extensions urbaines dans des secteurs situés dans ou à proximité immédiate de la partie agglomérée.**

- **meilleure prise en compte des objectifs de développement durable comme :**

- < la préservation et la restauration de la biodiversité et des continuités écologiques, en lien avec le schéma régional de cohérence écologique en cours d'élaboration

- < ou encore la lutte pour les économies d'énergie et contre les émissions de gaz à effet de serre en lien avec le plan climat-énergie territorial (en cours d'élaboration au niveau de la communauté d'agglomération du Beauvaisis)

- < prise en compte des documents supra communaux et en particulier le schéma de cohérence intercommunal dont la révision (pour l'adapter au Grenelle II) est actuellement engagée.

Concrètement, pour Beauvais :

- sur le fond : les principes généraux inscrits dans le document en vigueur (issus de la loi S.R.U.) sont conservés et toujours centrés sur l'équilibre, la diversité des fonctions urbaines et sociales ainsi que la protection de l'environnement. Il s'agira d'affirmer certaines grandes orientations et d'affirmer de nouvelles tendances comme le souci de modérer la consommation des espaces.

En outre, suite à un décret d'août 2012, le document devra dorénavant s'inscrire dans une démarche d'évaluation environnementale due à la présence de la zone Natura 2000 sur la partie nord du Mont aux Lièvres (dossier soumis à l'avis de l'Etat qui évaluera le projet au regard des incidences du projet sur l'environnement et des mesures de réduction des impacts négatifs éventuels).

- sur la forme, la composition du dossier de P.L.U. n'est pas fondamentalement modifiée. Il contient :

- **toujours un rapport de présentation. Par rapport à celui de 2007, le prochain rapport :**

- < inclura en particulier une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

- < justifiera alors les objectifs retenus en matière de consommation d'espaces (tels que fixés dans le projet d'aménagement et de développement durable)

- < et il définira les indicateurs retenus pour l'analyse des résultats d'application du plan

- < enfin, il sera affiné sur son aspect environnemental au regard de l'évaluation à laquelle il sera soumis à ce titre

- **un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définissant les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme. Par rapport au document dont dispose actuellement la commune, il est attendu des orientations relatives à :**

< la modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans un esprit de lutte contre l'étalement urbain. Sous réserve des résultats des études techniques et de la concertation, le projet urbain visera en particulier à :

** tirer parti du foncier disponible et en particulier des friches industrielles (projet de Z.A.C. multi sites en cours d'étude)*

** réduire les surfaces à urbaniser (les surfaces correspondant aux friches à reconvertir devraient couvrir nombre des besoins et donc certaines zones jusqu'alors classées en zone d'urbanisation future à long terme pourraient être reclassées en zone naturelle ou agricole comme ce fut déjà le cas avec le PLU de 2007 qui a réduit de plus de la moitié la surface des zones à urbaniser des P.O.S précédents soit 407 ha reclassés en zone naturelle).*

< la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

• **des orientations d'aménagement et de programmation qui :**

< sont dorénavant obligatoires en matière d'aménagement

< définissent les objectifs poursuivis et les actions à mettre en oeuvre pour y parvenir en ce qui concerne le renouvellement urbain, la mise en valeur de l'environnement, des paysages, des entrées de ville, du patrimoine

< prennent la forme de schémas d'aménagement relatifs à des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager

< peuvent alors comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.

- **un règlement**
- **et des annexes.**

La présente délibération vise également à définir les modalités de la concertation avec la population conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme. Il est proposé :

- la réalisation d'une exposition publique à l'hôtel de ville

- un registre destiné à accueillir les observations des habitants

- une information dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville

Seront également associés à la procédure :

- l'État (représenté par le préfet de département),

* la région,

* le département,

* l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains (Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise)

* la communauté d'agglomération du Beauvaisis compétente en matière de schéma de cohérence territoriale et de programme local de l'habitat,

* la chambre de commerce et d'industrie,

* la chambre des métiers,

* la chambre d'agriculture.

In fine, il est donc proposé au conseil municipal de :

- prescrire la révision du plan local d'urbanisme actuellement en vigueur

- valider les modalités de la concertation telles que définies précédemment

- d'autoriser le maire (ou son représentant) à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération sera :

- affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

- publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du CGCT

- notifiée :

< au préfet

< au président du conseil régional

< au président du conseil général

< à la présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en charge du schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.) et du programme local de l'habitat (P.L.H.).

< au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains (Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise)

< aux représentants de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers, de la chambre d'agriculture.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Il s'agit de la révision du PLU et des modalités de la concertation. C'est un long rapport que je vais essayer de résumer pour dégager les éléments les plus importants. En juillet 2007, vous vous souvenez que le conseil municipal avait adopté notre PLU. Ce PLU a régulièrement évolué depuis, pour permettre des opérations d'urbanisme nécessaires, et puis aussi dans le cadre de déclarations d'utilité publique.

Cependant aujourd'hui, les lois toutes récentes du 12 juillet 2010 et du 5 janvier 2011 nous obligent à grenelliser, comme on dit aujourd'hui dans le langage, notre PLU, et ce avant le 1er janvier 2016. Ce qui veut dire que nous avons du temps ; 2016, on va pouvoir prendre notre temps pour bien réfléchir. Aucun bouleversement sur le fond, ni sur la forme, n'est envisagé, certainement, car déjà notre PLU de 2007 incorporait un certain nombre de principes qui étaient quand même en avance de la lettre de la loi : ceux de la ville durable, de la protection et de la mise en valeur des trames vertes et bleues.

Il va donc s'agir d'adapter le document aux nouvelles exigences que sont – c'est ce qui est le plus important – :

- la réduction de consommation d'espaces naturels et agricoles, ce qui doit satisfaire Monsieur AURY, et nous tous, car en réalité, ça s'est imposé à tout le monde, que finalement il fallait cesser de manger les terres agricoles pour en faire simplement des zones de construction.

Évidemment, quand il y a besoin de zones d'activités qui vont amener de l'emploi, on peut avoir une certaine tolérance. Là, on a du reste déjà fait un bilan, et ce sont des surfaces très importantes qui pourront être rendues, c'est-à-dire zonées autrement, et revenir via un zonage A ou N.

- la préservation des continuités écologiques, travail que l'on a fait beaucoup sur les rivières, etc., les inventaires botaniques qui ont été faits, et j'en passe.

- la lutte pour les économies d'énergie, alors là, beaucoup de travail est en cours et va être à faire, vous le verrez dans un rapport suivant.

- la compatibilité avec le SCoT intercommunal, qui est en cours de révision à l'agglomération.

Concrètement, pour Beauvais, il s'agira :

- sur le fond, d'affirmer la modération de la consommation d'espaces et d'adjoindre une évaluation environnementale. A l'époque, il n'y avait pas ça ; aujourd'hui, dans les nouveaux PLU, il doit y avoir une évaluation environnementale.

- sur la forme, ce nouveau document contiendra :

- un rapport de présentation
- un PADD
- des orientations d'aménagement et de programmation
- un règlement
- des annexes, donc rien de neuf.

La présente délibération arrête les modalités de la concertation. Il est proposé :

- une exposition publique à l'hôtel de ville ;
- un registre destiné à recueillir les observations ;
- une information dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville.

Seront associés à la procédure, comme d'habitude, l'État, la région, le département, mais aussi le syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, et les trois chambres consulaires.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de prescrire la révision du PLU (vous voyez, nous avons jusqu'à 2016 pour le terminer) ;
- valider les modalités de la concertation telles que définies précédemment ;
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

La présente délibération sera notifiée aux personnes qui sont évoquées dans le rapport.

Mme le MAIRE : Il n'y a pas de question ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA BASE DE DONNÉES INFORMATIQUES DES SOLS DE L'OISE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de l'étude du bassin d'alimentation de captage (étude B.A.C.) sur les forages d'eau potable de la ville de Beauvais, il est nécessaire de définir leurs zones d'alimentation et la vulnérabilité de ces zones vis-à-vis de l'infiltration potentielle de pollutions diffuses (nitrates, pesticides...).

Pour établir une carte de sensibilité des sols à l'infiltration sur la base de la méthodologie du BRGM, il est nécessaire de s'appuyer sur la connaissance des critères pédologiques. L'institut Lasalle de Beauvais et l'INRA sont copropriétaires de la base de données « sols » du département de l'Oise.

Cette base de données informatisée peut être mise à disposition gracieuse pour la durée de l'étude, au profit de la ville de Beauvais et de son prestataire en charge de l'étude la société AH2D Environnement. Cette mise à disposition nécessite de signer une convention d'utilisation de ces données. Le modèle de convention est joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de la base de données informatique des sols de l'Oise avec l'Institut Polytechnique Lasalle Beauvais et l'INRA. ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



**Licence d'utilisation de la
Base de Données Informatique des Sols de l'Oise (RRP),
propriété de l'Institut Polytechnique Lasalle Beauvais et de l'INRA**

Délivrée par

L'Institut Polytechnique Lasalle Beauvais, ci-après dénommé **Lasalle Beauvais**, et
représenté par son Directeur, Monsieur Philippe CHOQUET,
rue Pierre Wagué
BP 30313 - 60026 Beauvais cedex

d'une part,

ET

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), représentée par sa directrice
des services d'appui, Madame Françoise GELIS,
Centre de Recherche Val de Loire
2163, Avenue de la Pomme de Pin
CS 40001 Ardon
45075 ORLEANS CEDEX 2

Agissant au nom et pour le compte de l'Unité de Service INFOSOL

d'autre part,

ci-après désignés « les Co-propriétaires »

A la Ville de Beauvais, représentée par le Maire de Beauvais, Madame Caroline CAYEUX,
Mairie de Beauvais
1, rue Desgroux BP 60330
6002 BEAUVAIS Cedex

ci-après dénommée « le Licencié »,

PREAMBULE :

Lasalle Beauvais est co-proprétaire de la base de données « sols » du département de l'Oise, suite à la réalisation de la carte des pédopaysages du département dans le cadre du programme national Inventaire, Gestion et Conservation des Sols. Ce travail a été subventionné par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et réalisé avec l'appui scientifique de l'INRA Infosol.

Cette base de données informatisée bénéficie de la protection édictée par le code de la propriété intellectuelle notamment par le droit d'auteur et par un droit « sui generis ». (art. L 341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Dans le cadre de l'étude du BAC et du renouvellement de la DUP (autorisation d'exploitation et périmètres de protection) des captages AEP de la ville de Beauvais, il est nécessaire de définir leurs zones d'alimentation et la vulnérabilité de ces zones vis-à-vis de l'infiltration potentielle de pollutions diffuses (nitrates, pesticides...). Pour établir une carte de sensibilité des sols à l'infiltration sur la base de la méthodologie du BRGM, il est nécessaire de s'appuyer sur la connaissance des critères pédologiques suivants: texture dominante et pierrosité, profondeur, nature du substratum. Une note est ainsi attribuée à chaque type de sol, ceci avec toutes les réserves liées à l'échelle de la carte et à la précision des données disponibles.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

La présente licence concerne les fichiers suivants :

Base de données géographique du Référentiel Régional Pédologique de l'Oise à 1/250 000 (un fichier géographique et un fichier sémantique), ci-après désignée « les fichiers »,

Article 1 : limites des droits d'utilisation des fichiers :

Au titre de la présente licence, le licencié est autorisé à utiliser les fichiers pour un usage interne dans le cadre du projet ci-après désigné.

Projet : Etude du bassin d'alimentation des captages du plan d'eau du Canada pour la ville de Beauvais

Cette licence exclut toute exploitation commerciale, directe ou indirecte, à titre onéreux ou gratuit pour l'utilisateur final.

Article 2 : droits de propriété

La présente convention ne constitue en aucun cas un mode d'acquisition totale ou partielle des droits de propriété des fichiers, et relève d'une simple concession de droits d'utilisation pour les besoins propres et l'usage interne du Licencié. Les fichiers concernés restent la propriété de Lasalle Beauvais. Le Licencié s'interdit en conséquence toute communication des fichiers à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, sous toute forme, par tout moyen et pour quelque motif que ce soit, sans autorisation expresse préalable des Co-proprétaires.

Article 3 : description de la prestation de mise à disposition des fichiers

Lasalle Beauvais s'engage à fournir au Licencié les fichiers désignés par la présente convention après réception de cette convention dûment signée par le Licencié.

Aucune assistance technique ne sera fournie par Lasalle Beauvais, si ce n'est pour l'explicitation (si nécessaire) de certains aspects ponctuels relatifs au contenu.

Le Licencié s'assurera de la conformité des fichiers et de la cohérence des données.

Article 4 : étendue des droits d'utilisation des fichiers

Au titre de la présente licence, le licencié est autorisé à mettre les fichiers à disposition d'un prestataire de services pour la satisfaction des besoins propres en conformité avec les droits concédés aux articles 1 et 2.

Les modalités de mise à disposition sont les suivantes :

- le licencié fait signer au prestataire de services l'acte d'engagement dont le modèle figure en annexe à la présente licence et dont une copie sera adressée à chacun des co-proprétaires ;
- la mention « COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE » est obligatoirement portée sur l'ensemble des documents et supports de fichiers communiqués par le licencié au prestataire ;
- à la fin de la prestation, le licencié s'engage à demander au prestataire de lui restituer ou de détruire les documents, les supports de fichiers et les fichiers mis à sa disposition.

Une fois ces obligations remplies, le licencié décline toute responsabilité quant à l'existence de contrefaçons ou d'utilisations illicites des fichiers par le prestataire.

Article 5 : conditions de diffusion

Toute diffusion sur Internet par le Licencié des données numériques graphiques (données vecteur) et sémantiques originales fournies est interdite.

Toute communication par le Licencié à un tiers d'un ensemble de données numériques, intégrant les données fournies dans le cadre de la présente licence, est interdite sans l'accord écrit préalable des Co-proprétaires.

Tout document élaboré par le Licencié à partir des fichiers fournis dans le cadre de la présente licence, y compris en cas de croisement de ces données avec d'autres couches d'informations, doit comporter l'indication précise de la source desdites données sous la forme : **Source des données Sol : RRP Oise/ © Lasalle Beauvais-INRA Unité Infosol, 2013.**

A l'issue de l'étude, le Licencié communiquera à chaque Co-proprétaire une copie de tous les documents publiés, ainsi que la description précise de la méthode de croisement des différentes couches de données utilisées ; ceci afin d'alimenter la base de données référençant les documents issus des données des RRP.

Article 6 : conditions financières

Sans objet pour la présente licence.

La présente licence concerne uniquement la mise à disposition et l'utilisation en l'état des données pédologiques. Tout autre demande du licencié et notamment toute prestation de service à partir de ces fichiers de données effectuées pour le compte du licencié ou de son prestataire fera l'objet d'un devis et d'une facturation séparés.

Article 7 : responsabilités de Lasalle Beauvais et de l'INRA

La responsabilité de Lasalle Beauvais et de l'INRA est limitée à la mise à disposition des fichiers et à leur conformité aux spécifications techniques annoncées.

Lasalle Beauvais et l'INRA ont apporté tous les soins nécessaires à la constitution des fichiers. Toutefois, au cas où il resterait des erreurs ou des anomalies, Lasalle Beauvais et l'INRA ne pourraient être tenus pour responsables de leurs conséquences. De même, Lasalle Beauvais et l'INRA ne sont pas responsables de l'usage qui sera fait des données du fichier par le Licencié.

Lasalle Beauvais et l'INRA ne pourront être tenus pour responsables d'un dommage tant à l'égard du Licencié que de tiers qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution des obligations découlant pour lui de cette licence. Ainsi et notamment, la responsabilité de Lasalle Beauvais et de l'INRA ne pourra être recherchée :

- en cas de défaut de compatibilité des fichiers avec des systèmes informatiques ;
- en cas de défaut de convenance des fichiers aux besoins du Licencié ;
- en cas d'altération des données, des fichiers provenant d'opérations de reproduction ou d'adaptation effectuées par le Licencié ou pour son compte ;
- en cas de défaut de fiabilité ou d'actualité de données autres que celles considérées par la présente licence.

Article 8 : responsabilités du Licencié

Le Licencié s'engage, sans restriction d'aucune sorte, à respecter et à faire respecter par ses préposés les dispositions de la présente licence qui régissent les droits d'utilisation des fichiers.

Le non respect par le Licencié de ces droits peut entraîner la résiliation par Lasalle Beauvais ou l'INRA, de plein droit et sans préavis, de la cession de droits d'utilisation des fichiers, Lasalle Beauvais et l'INRA se réservant par ailleurs la possibilité d'engager toute action en réparation du préjudice subi.

Lasalle Beauvais et l'INRA se réservent le droit de vérifier ou de faire vérifier que les dispositions de la présente licence sont respectées.

L'utilisation des données par le Licencié s'effectue sous ses seuls contrôles, direction et responsabilité. Le Licencié reconnaît avoir eu communication des spécifications des fichiers, de leur date de référence et de toute information utile sur leurs applications, et renonce en conséquence à tout recours contre Lasalle Beauvais fondé sur un défaut de convenance des spécifications des fichiers aux utilisations souhaitées.

Le Licencié et ses prestataires informeront Lasalle Beauvais et l'INRA des difficultés éventuelles qu'ils rencontreront ainsi que des erreurs ou anomalies qu'ils pourraient éventuellement relever dans les fichiers.

Article 9 : durée de la licence

La présente licence est accordée pour la durée de l'étude, évaluée à 6 mois, à partir de la date de sa signature. De convention expresse, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une quelconque des clauses et conditions ci-dessus stipulées, et quinze jours après mise en demeure d'exécution par lettre recommandée avec accusé de réception restée tout ou partie sans effet, la présente licence sera retirée de plein droit.

Au-delà du terme de la présente licence, tout usage, traitement, reproduction ou diffusion des fichiers fournis est interdit au « Licencié » sans un nouvel accord écrit préalable, délivré conjointement par les co-propriétaires.

Article 10 : litiges

En cas de litiges concernant la présente licence, et si aucun accord à l'amiable n'intervient, le règlement du litige sera du ressort du tribunal administratif d'Amiens.

Le Licencié reconnaît avoir pris connaissance de la présente convention dans toutes ses dispositions écrites et déclare en accepter les termes et conditions.

FAIT à Beauvais

Le

Pour le Licencié,
Le Maire de Beauvais
Caroline CAYEUX

Pour les Co-propriétaires :
Le Directeur de l'Institut polytechnique Lasalle Beauvais,
Philippe CHOQUET

La Directrice des Services d'Appui du centre INRA Val de Loire,
Françoise GELIS

ANNEXE A LA LICENCE

ACTE D'ENGAGEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES

Les fichiers désignés ci-après sont la propriété de l'Institut Polytechnique Lasalle-Beauvais et de l'Institut National de la Recherche Agronomique :

Ces fichiers sont mis à la disposition :

Du prestataire de services :

Nom, raison sociale : AH2D Environnement.....

Siège social : 32, Boulevard Paul Vaillant Couturier 93100 MONTREUIL

N° de SIRET :

Par le commanditaire, bénéficiaire d'une licence auprès de l'Institut Polytechnique Lasalle-Beauvais et de l'Institut National de la Recherche Agronomique :

Nom, raison sociale :

Nom des utilisateurs :

Statut juridique : t

Siège social (adresse) :

N° de SIRET :

Cette mise à disposition est strictement subordonnée à la signature par le prestataire du présent acte d'engagement.

Par le présent acte, le prestataire :

- 1) reconnaît avoir pris connaissance des spécifications techniques des fichiers préalablement à la signature du présent acte ;
- 2) s'engage à n'exploiter ces fichiers et les données qu'ils contiennent, sous toute forme et sous tout support, que pour autant que cette exploitation est strictement liée et s'exerce pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le commanditaire, et s'interdit toute autre utilisation de ces fichiers et des données qu'ils contiennent.
- 3) s'engage à détruire les fichiers et tout document dérivé de ces fichiers qu'il n'aurait pas eu à restituer au commanditaire pour quelque motif que ce soit, dans le cadre de l'exécution du contrat de prestation, et à n'en conserver aucune copie ;
- 4) s'interdit notamment toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sans autorisation expresse des co-propriétaires ;
- 5) reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard des co-propriétaires.

Fait à, le.....

Pour le Prestataire nom et qualité

signature :

Pour le Licencié Mme Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais

Signature :

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN SECOND RÉSEAU DE CHALEUR À ÉNERGIES RENOUVELABLES

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la politique de développement durable et suite à la création d'un premier réseau de chaleur à bois, la Ville de Beauvais souhaite poursuivre sa démarche de modération des prix de chauffage des habitants (comparativement à la forte hausse du prix du gaz), de création d'emplois et de réduction de l'impact carbone par la création d'un second réseau de chaleur à énergies renouvelables.

Suite à une pré-étude indiquant un premier intérêt de la réalisation d'un second réseau de chaleur, il est nécessaire d'approfondir les possibilités techniques, financières et juridiques de création de ce réseau par une étude de faisabilité. L'objectif de l'étude est d'obtenir des éléments d'information tangibles très précis afin de permettre à la municipalité de passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre d'un réseau de chaleur à énergies renouvelables qui concerne potentiellement et en partie les quartiers St Lucien, St Just des Marais, Argentine, Notre Dame du Thil et centre-ville.

Les éléments devant être étudiés sont :

- la liste des abonnés potentiels (et en conséquence le parcours du réseau de chaleur) et l'établissement du prix de référence de leur chauffage ;
- les types d'énergies renouvelables qui seront utilisées (notamment la géothermie et la biomasse) ;
- les conditions techniques, financières et juridiques d'un tel projet.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le lancement de l'étude de faisabilité ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter le concours financier des partenaires institutionnels et notamment l'État, la région Picardie, le département de l'Oise aux taux le plus élevé et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Alors là, on entre dans les énergies nouvelles, renouvelables. Etude de faisabilité pour un second réseau de chaleur à énergie renouvelable. Vous savez, dans le cadre de notre Agenda 21, on avait souhaité prolonger le premier par un second réseau de chaleur à énergies renouvelables. Les résultats qu'on a sur le premier réseau de chaleur à Saint-Jean sont tout à fait intéressants, il n'y a pas eu de panne du dispositif. Au point de vue des prix de revient, la chaleur est moins coûteuse que le prix du gaz – ça, on en a parlé longuement –, peut-être 10% de moins en moyenne. Et puis du point de vue écologique, ça réduit considérablement les émissions en

carbone – environ 10% sur Beauvais des émissions produites par les logements.

Il y a eu deux pré-études qui ont été réalisées pour montrer qu'il y avait une pertinence à la fois sociale et environnementale pour prolonger ce type de réseau. Et ce, à destination de logements collectifs, et vers des établissements recevant du public, et sur des quartiers qui pourraient être Saint-Lucien, Argentine, Notre-Dame-du-Thil, Saint-Just-en-Chaussée et le centre-ville. Vous voyez, c'est excessivement large. L'étude de faisabilité qu'on vous propose a pour objet de fournir les éléments d'aide à la décision sur un certain nombre de points : Quels logements et bâtiments publics pourront-ils être raccordés ? Quel type d'énergie renouvelable serait exploitable ? Alors ici, il est certainement possible d'avoir recours à l'énergie géothermique. Vous savez qu'elle a été utilisée il y a très longtemps sur le quartier Saint-Lucien, mais les technologies de l'époque et la profondeur de creusement n'avaient pas donné de résultats suffisants. C'est pour ça qu'il faudra étudier la profondeur du forage et les conditions d'exploitation.

Et puis aussi, il y aura évidemment besoin d'un autre apport énergétique, qui serait du domaine de la biomasse, celle-ci pouvant être le bois comme à Saint-Jean, ou le biogaz dont on parle beaucoup aujourd'hui. Et puis aussi quel est le prix qui pourra être proposé aux futurs abonnés.

À l'issue de cette étude, l'ensemble de ces éléments permettra de préciser s'il est possible, ou non, de construire un second réseau de chaleur à énergie renouvelable. Le but de la délibération de ce soir est de vous informer de ce souhait d'aller plus loin, et puis de réclamer les subventions aux partenaires financeurs en ce domaine ; cette étude pourrait être financée jusqu'à 70 ou 80% par l'ADEME, la région et l'Europe. Voilà donc l'esprit de cette délibération.

Mme le MAIRE : Je vous remercie. Il n'y a pas de question ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

SUPPRESSION DU PLAN D'ALIGNEMENT RUE DES LARRIS

Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La ville de Beauvais poursuit sa réflexion sur le maintien des plans d'alignement de la commune.

La ville de Beauvais a notamment reçu la demande de certains riverains de supprimer le plan d'alignement frappant la rue des Larris (anciennement Petite rue de Prayon) approuvé en 1963.

En effet, la circulation à sens unique pour la partie ouest de la rue des Larris ainsi que le trafic de la voie ne nécessitent pas un élargissement aussi important que prévu. Il est ainsi proposé de réduire autant que possible les emprises touchant les propriétés privées.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de diligenter l'enquête publique nécessaire à la suppression du plan d'alignement de la rue des Larris,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ENFANCE ET JEUNESSE

SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE

MADAME PARAGE, MAIRE ADJOINT

Le fonctionnement des accueils de loisirs pour mineurs de la ville de Beauvais reçoit l'aide financière du Conseil Général de l'Oise. Ce soutien financier concerne les 14 accueils de loisirs et 3 cit'ados du territoire de la ville.

Depuis décembre 2011, l'assemblée départementale a modifié les modalités de financement de cette aide qui est désormais plafonnée à 50 000 euros pour l'année pour les communes de plus de 40 000 habitants.

Après signature de la convention d'aide départementale au fonctionnement des accueils de loisirs et cit'ados 2014, le conseil général versera son soutien financier en deux fois :

- un acompte de 50 % à la signature de la convention
- le solde après transmission des pièces obligatoires sur le fonctionnement réel de l'année 2014 au plus tard en décembre 2014.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- d'imputer cette recette au budget 2014.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ENFANCE - ACCUEILS DE LOISIRS

PETITE ENFANCE - STRUCTURES MULTI-ACCUEIL MUNICIPALES

Conventions d'objectifs et de financement de la Mutualité Sociale Agricole

MADAME PARAGE, MAIRE ADJOINT

Le fonctionnement des accueils de loisirs pour mineurs de la ville de Beauvais et les structures multi accueils municipales reçoivent l'aide financière de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Ce soutien financier concerne les 14 accueils de loisirs du territoire de la ville et les 3 structures multi accueil municipales (crèche Saint Lucien, crèche Saint Jean et accueil familial).

Après signature des conventions d'objectifs et de financement conclues pour 3 ans (1er janvier 2013 au 31 décembre 2015), la MSA versera son soutien financier sur la base des déclarations effectuées par le service Enfance au titre des accueils périscolaires et extrascolaires et des déclarations effectuées par le service Petite Enfance au titre des accueils dans les structures multi accueils municipaux.

Cette aide est accordée pour les enfants dont les parents sont issus du régime social agricole.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- d'imputer ces recettes aux budgets 2013, 2014 et 2015.

La commission « petite enfance, famille, logement, santé, plan Alzheimer, EPODE, DALO, hébergement d'urgence », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 20/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT : CRÉATION D'UN JEU DE SOCIÉTÉ 'PRÉVENTION DES CONFLITS ET DES VIOLENCES'

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de l'organisation des portes ouvertes de la Direction Prévention Sécurité le samedi 19 octobre 2013, la ville de Beauvais a souhaité créer

un jeu de société sur le thème de la prévention des violences et des conflits, l'objectif étant de pouvoir sensibiliser le public jeunes et adultes par le biais d'un outil ludique qui aura vocation, au delà des portes ouvertes, à être utilisé tout au long de l'année, mis à disposition d'autres services de la ville, de partenaires, d'établissements scolaires pour des actions de prévention.

Afin d'accompagner la ville dans la réalisation de ce jeu éducatif, un partenariat a été mis en place avec l'association Ludo Planète et la Ligue de l'Enseignement.

La Ligue de l'Enseignement a ainsi mis en place tout au long de la réalisation du jeu, plusieurs interventions sur le thème des violences et de la justice pénale, auprès d'un groupe de personnes participant à sa conception.

L'intervention de la Ligue de l'Enseignement consistait en une approche ludique de la thématique des violences et du monde de la justice par l'intermédiaire d'un jeu de questions/réponses. Les huit participants à l'atelier ont pu échanger sur des sujets tels que les préjugés et stéréotypes, les différents types de violences, le respect mutuel et la gestion des conflits.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 300€ à l'association de la Ligue de L'enseignement
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente à cette action
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 23/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. MICHELINO : C'est une subvention à la Ligue de l'enseignement pour la création d'un jeu de société « prévention des conflits et des violences ». Dans le cadre des portes ouvertes de la Direction Prévention Sécurité le 19 octobre 2013, la ville de Beauvais a souhaité créer un jeu de société sur le thème de la prévention des conflits et des violences, l'objectif étant de pouvoir sensibiliser le public jeune et adulte par le biais d'un outil ludique qui aura vocation, au-delà des portes ouvertes, à être utilisé tout au long de l'année, mis à disposition d'autres services de la ville, de partenaires, d'établissements scolaires pour des actions de prévention.

Afin d'accompagner la ville dans la réalisation de ce jeu éducatif, un partenariat a été mis en place avec l'association Ludo Planète et la Ligue de l'enseignement. L'intervention de la Ligue de l'enseignement consistait en une approche ludique de la thématique des violences et du monde de la justice par l'intermédiaire d'un jeu de questions/réponses. Les huit participants à l'atelier ont pu échanger sur des sujets tels que les préjugés et stéréotypes, les différents types de violences, le respect mutuel et la gestion des conflits. Cette intervention a permis aux

participants de prendre conscience de l'importance et de l'intérêt de s'impliquer dans un projet de prévention afin de créer des liens et lutter contre les attitudes et comportements négatifs envers les autres. Le jeu intitulé « Génération sans conflit » sera présenté officiellement au public à l'occasion des portes ouvertes de la police municipale et du service prévention le samedi 19 octobre 2013.

Mme le MAIRE : Je vous remercie. Il n'y a pas de question ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

FÉDÉRATION OISE



**Convention de partenariat
N°01/11.09/13**

**Action : Formation non violence
Année 2013**

Entre les soussignés

Mme Caroline CAYEUX
Hôtel de ville,
1 rue Desgroux
60021 Beauvais CEDEX
En qualité de Maire de Beauvais

Et

M. William VAILLANT,
19, rue Arago, ZAC de Ther
60 000 BEAUVAIS
Tel : 03 44 48 16 81
Agissant au nom de : la Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Oise
En qualité de : Président

Il a été proposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Dénomination de l'action

La Ligue de l'enseignement - Fédération de l'Oise assure l'action suivante :

*Une formation de trois heures dans le cadre du projet « création d'un jeu sur la non violence »/
Direction Prévention Sécurité de la Ville de Beauvais*

Nous proposerons une sensibilisation et un partage d'expériences sur la question de la Non violence et de la Citoyenneté adressés aux usagers de l'association Itinér'Air.

Responsable de l'action: Marion MOREAU, animatrice en éducation à la citoyenneté.

Article 2 : Lieu, date et durée de la prestation

La prestation se déroulera le jeudi 11 juillet de 14h00 à 16h00.

Article 3 : Encadrement de la prestation

L'action sera coordonnée par Marion MOREAU en partenariat avec la Direction Prévention Sécurité de Beauvais et l'association Itinér'Air de Beauvais.

L'action sera mise en œuvre par Marion Moreau et Wendy Bouteiller, animatrices.

Ensemble, elles assureront la préparation et l'évaluation de l'action menée.

Article 4 : Conditions de paiement de la prestation

Le coût total de l'action s'élève à 300 euros et comprend les frais de préparation, de coordination, d'accompagnement pédagogique, d'animation et de bilan, les services documentaires de mise à disposition d'outils pédagogiques.

Une facture sera envoyée à réception de la convention signée. L'établissement effectue le paiement à réception de la facture.

Article 5 : Engagements de l'établissement d'accueil : Association Itinér'Air

Il s'engage à :

- Mettre à disposition une salle permettant d'accueillir les usagers de la formation.

Article 6 : Résiliation

En cas de non respect de la présente convention, l'une des deux parties pourra à tout moment la résilier avec un préavis de 1 mois.

Article 7 : Litiges

La présente convention répond aux dispositions légales de la législation française. Tout différend né de cette convention ou de son application sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le 11 septembre 2013

Pour la Mairie de Beauvais
Le Maire de Beauvais, Caroline CAYEUX

Pour la Ligue de l'enseignement de l'Oise
Le Président, William VAILLANT

SUBVENTION AU COLLÈGE HENRI BAUMONT : CAMPAGNE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Depuis plusieurs années, le ministère de l'éducation nationale lance des campagnes nationales de prévention sur le thème du harcèlement au sein des établissements scolaires. Dans ce cadre, l'équipe éducative du collège Henri Baumont a souhaité se mobiliser et décliner cette campagne au niveau local en initiant durant l'année scolaire 2012-2013, une action de prévention à destination des élèves de l'établissement sur la thématique de la « lutte contre le harcèlement à l'école », en partenariat avec la police nationale et la ville de Beauvais représentée par sa direction prévention sécurité.

Les élèves d'une classe de 6ème de l'établissement ont ainsi travaillé tout au long de l'année scolaire sur le thème du harcèlement. Ce projet a été ponctué par plusieurs rencontres avec des représentants de la police nationale, les correspondants de jour de la ville pour échanger sur cette problématique du harcèlement, ses différents modes d'expression, ses conséquences, la réglementation et les sanctions prévues par la loi. Ce projet et ces rencontres ont également eu pour but d'élaborer des outils de prévention destinés à l'ensemble des élèves de l'établissement.

Dans le cadre de ce projet et à l'issue des rencontres, les élèves de cette classe ont réalisé plusieurs affiches contenant des messages de prévention qui seront affichées dans l'enceinte du collège et intégrées dans une brochure distribuée à l'ensemble des élèves.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 252 euros au collège Henri Baumont en complément des 1500 euros obtenus par l'établissement au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (pour un coût total de l'action de 1752 euros) ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 23/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. GAIRIN : Notre direction prévention sécurité accompagne actuellement le collège Henri Baumont dans une action qui concerne le harcèlement à l'école. Vous savez que ce thème est totalement d'actualité, et vous avez pu voir à la télévision un certain nombre de documentaires, très émouvants pour la plupart. C'est un problème que vous savez extrêmement grave.

Les élèves d'une classe de 6ème se sont lancés dans l'entreprise. Dans le cadre de ce projet, ils ont réalisé plusieurs affiches contenant des messages de prévention qui seront affichées dans l'enceinte du

collège et intégrées dans une brochure distribuée à l'ensemble des élèves. Le coût de l'opération est de 1 752€. Nous avons initié le dossier auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance qui a consenti 1 500€ ; la ville ajoute la somme modeste de 252€. Mais nous intervenons également sur le plan de l'encouragement, et avec les conseils que nous pouvons donner auprès de cette classe particulièrement méritante.

Mme le MAIRE : Je vous remercie. Le rapport est adopté à l'unanimité ? Même vote, merci beaucoup.

SUBVENTION ASSOCIATION ENTRAIDE : GROUPE DE PAROLES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Depuis plusieurs années, l'association Entraide constitue un acteur central de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'association, qui porte le protocole d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Beauvais accompagne tout au long de l'année, de nombreuses femmes victimes de violences et leur propose une aide juridique et un soutien psychologique.

Afin de compléter ces accompagnements individuels et lutter contre l'isolement social des femmes victimes, l'association a mis en place depuis 2011 un groupe de paroles.

Ce groupe doit permettre aux femmes qui y participent de se positionner en tant que victimes et de trouver à travers l'expérience des autres participantes, les ressources nécessaires pour se protéger par la suite.

L'objectif de ces groupes est ainsi de mettre en situation les femmes face aux vécus des autres participantes, d'analyser ensemble leurs difficultés, de les soutenir dans la décision de rompre le lien avec leur ex-conjoint, de les confronter aux différents affects exprimés par les autres.

Parallèlement au travail thérapeutique réalisé dans le cadre des séances de groupes classiques, des ateliers thématiques sont mis en place dans le but de faire découvrir à ces femmes, souvent dans l'isolement, des structures ou associations beauvaisiennes pouvant les accueillir et leur faire découvrir différentes activités à même de leur redonner confiance en elles.

Ces groupes de paroles thérapeutiques, animés par une psychologue et une juriste de l'association, sont ouverts à toute femme victime de violences conjugales suivie par l'association ou orientée par d'autres partenaires ; quel que soit le type de violences, leur durée et le degré d'exposition de ces femmes.

Les groupes de paroles se réunissent une fois par

semaine, les mardi après-midi, pendant une durée de 2 heures et alternent 2 séances thérapeutiques et un atelier pratique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'association Entraide,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 23/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE : PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE AUTEURS D'ABUS SEXUELS ET DE VIOLENCES AUX PERSONNES

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Devant les besoins croissants des partenaires sociaux, judiciaires confrontés à des comportements dysfonctionnant, violences intrafamiliales, sexuelles et maltraitances commis sur le territoire de la ville de Beauvais, la ligue Française pour la Santé Mentale (L.F.S.M.), propose la mise en place de consultations thérapeutiques individuelles pour hommes et femmes violents, auteurs d'agressions sexuelles et de violences intrafamiliales.

Ces consultations destinées à des personnes condamnées majeurs suivies par le service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Oise (S.P.I.P.), doivent permettre de :

- favoriser la mise en application des obligations ou injonctions de soins prononcées par les tribunaux ;
- contribuer à la prise de conscience par les auteurs de leur acte et de la nécessité d'une prise en charge clinique et thérapeutique ;
- et ainsi lutter contre la récidive en assurant un suivi individualisé de ces personnes.

La présente convention définit, sur la base de ces objectifs, les modalités d'intervention de la L.F.S.M., dans le cadre de la prise en charge des auteurs d'abus sexuels et de violences intrafamiliales orientés par l'antenne de Beauvais du S.P.I.P de l'Oise.

À ce titre :

- la L.F.S.M met en place des consultations thérapeutiques individuelles, y compris au-delà de la durée des obligations ou injonctions de soins prononcées ;
- les groupes de paroles sont constitués à la suite d'entretiens psycho-criminologiques (3 heures) qui

permettent d'orienter les patients en fonction de la nature exacte de leur problématique ;

- deux séances mensuelles sont assurées par les psychocliniciens pour chaque personne orientée soit 15 personnes en 2013. Chaque entretien dure 1 heure à 3 heures ;

- des temps d'échange réguliers entre la L.F.S.M. et le S.P.I.P. sont organisés afin d'adapter au mieux la nature des prises en charge.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et de la convention ;

- d'attribuer une subvention de 8 000 euros à l'association ligue française pour la santé mentale ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 23/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. GAIRIN : Il s'agit d'accorder une subvention de 8000 € à l'association Ligue française pour la santé mentale, avec laquelle nous travaillons dans le domaine de prévention de la délinquance depuis de nombreuses années. La Ligue propose la mise en place de consultations thérapeutiques individuelles pour hommes et femmes violents, auteurs d'agressions sexuelles et de violences intrafamiliales.

Ces consultations destinées à des personnes condamnées majeures suivies par le service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Oise (le SPIP) doivent permettre de :

- favoriser la mise en application des obligations ou injonctions de soins prononcées par les tribunaux. C'est quelque chose d'évidemment très important ;

- contribuer à la prise de conscience par les auteurs de leur acte, ou de leurs actes d'ailleurs, et de la nécessité d'une prise en charge clinique et thérapeutique ;

- et ainsi lutter contre la récidive en assurant un suivi individualisé de ces personnes.

C'est également un sujet brûlant à l'heure actuelle, puisque vous avez entendu de multiples débats au niveau national sur ces questions. La présente convention définit, sur la base de ces objectifs, les modalités d'intervention de la Ligue dans le cadre de la prise en charge des auteurs d'abus sexuels et de violences intrafamiliales orientés par l'antenne de Beauvais du SPIP de l'Oise. A ce titre :

- la Ligue met en place des consultations thérapeutiques individuelles, y compris au-delà de la durée des obligations ou injonctions de soins prononcées ;

- les groupes de paroles sont constitués à la suite d'entretiens psycho-criminologiques qui durent trois heures et qui permettent d'orienter les patients en fonction de la nature exacte de leur problématique ;

- deux séances mensuelles sont assurées par les psychocliniciens pour chaque personne orientée, soit

15 personnes en 2013. Chaque entretien dure entre une et trois heures ;

- des temps d'échanges réguliers entre la Ligue et le SPIP sont organisés afin d'adapter au mieux la nature des prises en charge.

Donc je vous propose d'attribuer cette subvention de 8000 € à cette action qui est particulièrement importante, en espérant d'ailleurs qu'elle puisse donner des résultats.

Mme le MAIRE : Je vous remercie. Il n'y a pas de question ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Vous êtes d'accord, l'opposition ?

M. AURY : Madame le Maire, quand j'ai quelque chose à dire, dans l'ensemble, je ne loupe pas le moment. Si vous ne m'entendez pas, c'est que c'est bon.

Mme le MAIRE : Faites un petit signe au moins.



CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE DES AUTEURS D'ABUS SEXUEL ET DE VIOLENCES AUX PERSONNES EN PARTICULIER INTRA-FAMILIALES

Entre

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du département de l'Oise, représenté par **Madame Sasha RIFFARD**, Directeur Départemental par intérim, désigné S.P.I.P.

La Mairie de Beauvais, représentée par **Madame Caroline CAYEUX**, agissant en qualité de Maire,

Et

La Ligue Française de Santé Mentale, Association Loi de 1901 reconnue d'utilité publique (J.O. 27/01/1921), représentée par **Monsieur Roland COUTANCEAU** ; Président de l'association L.F.S.M., désignée L.F.S.M.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Des besoins d'action thérapeutique ont été repérés croissants depuis des années par les partenaires sociaux, judiciaires (S.P.I.P., Protection Judiciaire de la Jeunesse / Magistrats / associations parajudiciaires), face à des comportements dysfonctionnants, violences diverses (familiales, sociales), sexuelles et de maltraitance dans la Commune de Beauvais et l'Agglomération du Beauvaisis.

Les besoins se sont accrus depuis quelques années et il existe un déficit de structures de prise en charge par surcroît d'activité.

Ces structures ne sont pas toujours armées pour la prise en charge des publics concernés, tant en ressources humaines qu'en termes de formation spécifique.

La Ligue Française de Santé Mentale intervient depuis dix ans sur le secteur géographique Beauvais et Agglomération auprès des personnes, autour de ces problématiques sexuelles, familiales, conjugales.

La présente convention a pour objet d'officialiser ce partenariat avec la Ville de Beauvais et son Agglomération, et d'instituer ce partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Oise pour la prise en charge des auteurs d'abus sexuels ainsi que de violences aux personnes en particulier commises dans le cadre intra-familial.

Textes de référence :

Loi n° 2005-1549 du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales ;

Loi du 5/03/2007 relative à la prévention de la délinquance et l'exécution des peines ;

Loi du 10/08/2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs ;

Loi n°2008-174 du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental ;

Loi du 24/11/2009 dite « loi pénitentiaire »

Circulaire CIPD du 7 mars 2008 ;

Circulaire du 19 Mars 2008 relative aux missions et méthodes d'intervention des S.P.I.P. ;

Contrat Local de Sécurité Nouvelle Génération Ville de Beauvais Avenant 2007 ;

Charte avec les magistrats du TGI de Beauvais ;

Protocole de collaboration sur des objectifs communs avec la Délégation Territoriale à la Solidarité de Beauvais ;

Article 1 Objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention du dispositif mis en œuvre par la L.F.S.M., de prise en charge des auteurs d'abus sexuels et de violences intra-familiales orientés par les services de l'Antenne de Beauvais du S.P.I.P. de l'Oise.

La convention se propose :

- de prendre en compte les besoins spécifiques du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Oise dans le cadre des prises en charge qui lui sont confiées ;
- de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre ;
- de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Toutefois, la présente convention doit nécessairement tenir compte de la diversité, de la complexité des problématiques rencontrées, et les signataires s'engagent à coordonner leur action avec les partenaires mentionnés dans le préambule, du présentiel au post-sentenciel.

Article 2 Le public concerné

Il s'agit de personnes condamnées majeurs, de sexe masculin ou féminin, suivies par le S.P.I.P. de l'Oise dans le cadre de mesures alternatives à l'emprisonnement, d'aménagements de peine.

Ces mesures sont principalement des sursis avec mise à l'épreuve assortis d'une obligation de soins, des suivis socio-judiciaires mais également des mesures d'aménagement de peine assorties d'une telle obligation.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette obligation et sans préjudice du suivi socio-éducatif exercé par le S.P.I.P., que cette prise en charge aura lieu.

Les personnes orientées sont celles suivies par l'Antenne de Beauvais du S.P.I.P.

Article 3 Le dispositif

Orientation du SPIP :

A la suite de la condamnation, le S.P.I.P. orientera les Personnes Placées Sous Main de Justice (P.P.S.M.J.) concernées vers la structure de soin qui se chargera de mettre en œuvre, en temps réel, les suivis thérapeutiques.

En l'espèce, le S.P.I.P. adressera par fax une fiche de liaison (annexe 1) et confirmera ensuite son orientation par téléphone.

Les coordonnées du S.P.I.P. concerné et des services de la L.F.S.M. effectuant les suivis sont mentionnées en annexe 2.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation s'engage par ailleurs à réfléchir à l'élaboration éventuelle de prises en charge collectives en amont des orientations : programmes « prévention de la récidive » animés par des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (C.P.I.P.) avec le soutien technique dans la formation, l'organisation et la supervision par un psychologue.

Il apparaît souhaitable, dans cette hypothèse, que ces actions soient effectuées par un psychologue de la L.F.S.M., afin de bénéficier de son expérience dans la mise en place de groupes de parole et favoriser par la suite la coordination S.P.I.P./L.F.S.M. dans l'orientation des condamnés vers la structure de soins.

Cependant, l'intervention du psychologue devra se borner ici à l'appui technique du S.P.I.P.

La prise en charge par la Ligue Française de Santé Mentale

L'association L.F.S.M. met en place des consultations thérapeutiques sous la forme individuelle ou/et de groupes de paroles pour les hommes et femmes auteurs d'agression sexuelle et de violences intra-familiales

L'association L.F.S.M. assure une prise en charge clinique dans le cadre de suivis judiciaires ou extrajudiciaires sous la forme de suivis individuels par le biais de deux séances mensuelles pour chaque personne orientée. Un entretien dure de 1 heure à 3 heures.

Un temps de rencontre partenarial et de synthèse des thérapeutes sera mis en place systématiquement tous les trimestres. Ce rythme s'adaptera aux besoins du S.P.I.P. et de la L.F.S.M.

Ce suivi sera protocolisé et le travailleur social du S.P.I.P. sera destinataire des éléments visant à l'informer de l'assiduité et du degré d'adhésion du probationnaire.

Déontologie :

Les signataires s'engagent à respecter la déontologie de chacun des intervenants. Toutefois, tout fait ou risque important de nature à mettre en péril l'intégrité physique et morale d'autrui doit faire l'objet d'un signalement aux autorités judiciaires.

Les incidents :

Une fiche de liaison en annexe 3 permet à la Ligue Française de Santé Mentale, outre des contacts téléphoniques, de matérialiser le signalement d'incidents et de proposer d'éventuelles solutions. Elle peut être utilisée en retour par le S.P.I.P. afin d'informer la Ligue Française de Santé Mentale des réponses apportées.

Article 4 **Le travail en réseau**

Les différentes études et la pratique montrent que la prise en charge des délinquants sexuels ainsi que des auteurs de violences aux personnes se doit d'être pluridisciplinaire et transdisciplinaire.

Lors des temps de coordination entre la L.F.S.M. et le S.P.I.P., les deux structures s'engagent à développer le travail en réseau. En effet, la présente convention doit nécessairement tenir compte de la diversité, de la complexité des problématiques rencontrées.

Les signataires s'engagent donc à coordonner leur action avec les services et partenaires suivants : Préfecture de l'Oise, DDASS, Conseil Général, CAF, T.G.I. de Beauvais, P.J.J., associations, du présentenciel au post-sentenciel.

Un des fondements de la présente convention est également de favoriser une complémentarité avec d'autres structures spécialisées, voire des réorientations. (CMP, Fédérations de Soins de l'Oise, CCAA, SATO Picardie, etc.)

A l'issue des temps de coordination précités, le C.P.I.P. chargé du suivi S.P.I.P. indiquera ces nouvelles modalités de prise en charge, à l'occasion de rapports effectués à destination des autorités judiciaires (modalités validées par l'échelon hiérarchique du S.P.I.P.)

Article 5 **Évaluation du nombre de condamnés « auteurs d'abus sexuels »** **concernés par cette convention**

Pour l'année 2013, 15 personnes placées sous main de justices pourront être orientées vers la L.F.S.M afin que les psychologues de cette structure puissent assurer leur suivi.

Article 6 **Financements envisagés**

La pérennisation de ce partenariat implique l'octroi de subventions émanant de la Ville de Beauvais (C.L.S.P.D.), du Ministère de la Justice et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance qui intervient pour soutenir ce projet initié en 2012 sur le ressort de l'antenne de Beauvais du S.P.I.P. de l'Oise.

Coût d'une prise en charge individuelle : 60 euros de l'heure par entretien dont le temps peut être de 1h à 3h.

Dans la perspective où il serait fait appel à l'expertise d'un psychologue de la L.F.S.M. sur les axes formation à l'animation de groupe ou/et supervision de groupes de parole « *prévention de la récidive* », le S.P.I.P. de l'Oise s'engage à solliciter des financements spécifiques auprès de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Article 7
Évaluation et durée de la convention

La présente convention tripartite prend effet à compter de sa signature pour le S.P.I.P. et la L.F.S.M., en matière d'orientation et de prise en charge, et pour la Ville de Beauvais à compter de sa validation en Conseil Municipal.

Cette convention peut être dénoncée à tout moment soit d'un commun accord (notamment lors de l'évaluation annuelle) soit par l'une des parties, par lettre simple adressée aux co-signataires.

Ce projet fera l'objet d'une évaluation annuelle par le biais d'un comité de pilotage composé des signataires, des différents financeurs et du Parquet de Beauvais afin de déterminer les réajustements nécessaires et la reconduction de ce partenariat. Fait à Beauvais, en 5 exemplaires, le _____

Madame Sasha RIFFARD
Directeur Départemental par interim du
S.P.I.P. de l'Oise

Monsieur Roland COUTANCEAU
Président de la Ligue Française
pour la Santé Mentale

Caroline CAYEUX
Maire de la Ville de Beauvais

**CONVENTION DE FINANCEMENT DANS
LE CADRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL
D'ACTIIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
2013****M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL**

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2013, la ville de Beauvais a sollicité des subventions pour la mise en place de deux actions :

- Permis de conduire : un atout pour l'insertion professionnelle des personnes sortant de détention :

Cette action, soutenue par le procureur de la république, vise à apporter un soutien au passage du permis de conduire dans le cadre du dispositif de suivi renforcé des personnes sortant de détention lancé en 2012, la problématique de la mobilité et du respect du code de la route étant particulièrement prégnante au sein de ce public. L'objectif de ce soutien est ainsi triple : favoriser la mobilité des personnes sortant de détention et donc leur insertion professionnelle, lutter contre l'insécurité routière en limitant la réitération des infractions routières, limiter de manière plus globale la récidive.

- Acquisition d'un radar pédagogique : un outil de prévention et d'aide à la décision

L'acquisition d'un radar pédagogique mobile par la ville de Beauvais, pouvant être déplacé facilement, doit permettre de compléter les moyens d'intervention de la ville et plus particulièrement de la police municipale pour traiter les problématiques de vitesse sur le territoire de la commune par une approche axée sur la prévention, la sensibilisation des conducteurs et une aide à la décision pour la réalisation d'aménagements.

Par une lettre datée du 13 mai 2013, le préfet de l'Oise confirmait à la ville de Beauvais l'attribution de subventions pour ces deux actions à hauteur de 2500 euros pour le soutien au passage du permis de conduire et de 1500 euros pour l'acquisition du radar pédagogique.

Le versement de ces deux subventions étant subordonné à la signature de conventions de financement, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et des deux conventions de financement ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 23/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.



PREFET DE L'OISE



Direction départementale
des territoires

Service de l'Appui Technique
de la sécurité et des crises
Bureau sécurité routière

Affaire suivie par :
Bruno Saïu

Tél : 03 44 06 50 48
Fax : 03 44 45 86 58

CONVENTION DE FINANCEMENT

- d'une action de préparation du permis de conduire pour les détenus de la maison d'arrêt de Beauvais

Vu Le courrier du 13 mai 2013 accordant un financement de la ville de Beauvais sur les crédits du PDASR,

Vu la délibération du conseil municipal de Beauvais du.....

ENTRE Monsieur Emmanuel BERTHIER, représentant de l'État dans le département de l'Oise, agissant au nom de l'État,

d'une part,

ET Madame Caroline Cayeux, Sénateur Maire de Beauvais, agissant au nom de celle-ci,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre de ses activités de soutien à la réalisation d'actions de sécurité routière pour le Département de l'Oise, l'État s'engage à participer au financement :

- d'une action de préparation du permis de conduire pour les détenus de la maison d'arrêt de Beauvais à hauteur de 2 500.00€.

Article 2 : Montant de la participation de l'État et modalités de versement

La participation financière sera limitée aux montants indiqués à l'article 1 de la présente convention au maximum, à concurrence du montant hors taxe de la commande passée.

Si la commande est inférieure aux montants indiqués à l'article 1, la participation de l'État sera limitée au montant de la commande.

En cas de subventions multiples, le total de celles-ci ne pourra être supérieur au montant HT de la commande.

S'il en était ainsi, la subvention de l'État serait réduite en conséquence.

Le versement s'effectuera sur présentation des factures certifiées conforme à la commande et d'une attestation certifiant que le montant total des subventions obtenues n'est pas supérieur au montant HT de la facture.

Fait à Beauvais, le

Le préfet

Le Sénateur Maire de Beauvais,



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Direction départementale
des territoires

Service de l'Appui Technique
de la sécurité et des crises

Bureau sécurité routière

Affaire suivie par :
Bruno SAÏU

Tél. : 03 44 06 50 48
Fax : 03 44 45 86 58

CONVENTION DE FINANCEMENT DE RADAR PEDAGOGIQUE

Vu la circulaire du 29 septembre 2011 autorisant le financement de radars pédagogiques sur les crédits du PDASR,

Vu la délibération du conseil municipal de Beauvais du.....

ENTRE Monsieur Emmanuel BERTHIER, représentant de l'État dans le département de l'Oise, agissant au nom de l'État,

d'une part,

ET Madame Caroline CAYEUX Maire de la commune de Beauvais (Oise), agissant au nom de celle-ci,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre de ses activités de soutien à la réalisation d'actions de sécurité routière pour le Département de l'Oise, l'État s'engage à participer à l'achat d'un radar pédagogique, par la commune de Beauvais, destiné à prévenir les vitesses excessives sur les axes routiers traversant son agglomération.

Article 2 : Montant de la participation de l'État et modalités de versement

La participation financière sera de 1 500,00 € au maximum, à concurrence du montant hors taxe de la commande passée par la commune quel que soit le nombre de radars pédagogiques commandés. Si la commande est inférieure à 1 500,00 € HT, la participation de l'État sera limitée au montant de la commande de la commune.

Outre le radar pédagogique, le bon de commande pourra prévoir divers accessoires nécessaires à sa pose.

En cas de subventions multiples, le total de celles-ci ne pourra être supérieur au montant HT de la commande. S'il en était ainsi, la subvention de l'État serait réduite en conséquence.

Le versement s'effectuera sur présentation de la facture certifiée conforme à la commande et d'une attestation du maire certifiant que le montant total des subventions obtenues n'est pas supérieur au montant HT de la facture.

Article 3 : Financement de la participation de l'État

La dépense sera prise en charge sur les crédits du PDASR – BOP 207-02-02 – Sécurité et circulation routières – Action 2 – PDASR Subvention.

Article 4 : Propriété du matériel

La commune sera propriétaire du matériel, en assurera la maintenance et en définira l'usage.

Fait à Beauvais, le

Le préfet

Le maire de Beauvais,

SERVICE JEUNESSE**MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE RESTAURATION****M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL**

La ville de Beauvais souhaite mettre en place un service de restauration sur le temps du midi en faveur des jeunes qui fréquentent les « Cit'ado » gérés par le service jeunesse.

Cette proposition de prise en charge du repas du midi pour les pré-adolescents, répond à une demande des familles qui souhaitaient inscrire leurs enfants aux « Cit'ado » mais qui ne franchissaient pas le cap, du fait du manque de service de restauration sur le temps du midi.

Cette attente légitime des familles nous conduit à proposer sur les périodes des vacances scolaires un accueil de restauration.

Dans un premier temps, afin d'évaluer la pertinence de cet aménagement, ce service de restauration concernera les jeunes inscrits au Cit'Ado Argentine.

Les repas seront pris au centre de restauration Jean Moulin aux horaires mis en place avec l'équipe du service enfance qui est présente à l'année sur ce pôle de restauration. L'encadrement du groupe de jeunes sera assuré par un membre de l'équipe jeunesse du « Cit'Ado » Argentine. Dans un premier temps un maximum de douze places sera proposé.

À l'identique de la procédure instaurée pour la restauration scolaire, les repas pourront être pris via une pré-inscription réalisée par les familles quinze jours avant la date retenue. Les inscriptions et le règlement des repas payables d'avance s'effectueront auprès du personnel du « Cit'ado ».

Le tarif retenu pour un repas est de 2,00 €.

La réussite et la bonne gestion de ce nouveau service proposé aux familles permettront d'évaluer la pertinence de son extension aux autres quartiers.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'approuver la création du tarif de 2,00€ pour un repas ;
- de se prononcer sur ces dispositions et notamment d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier ;
- d'imputer les recettes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 18/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme ROUBI : Je souhaitais avoir un éclaircissement. Pourquoi est-ce qu'on ne retient pas la tarification au quotient familial, comme pour les autres services de restauration scolaire ? Pourquoi est-ce

qu'il y a un tarif forfaitaire du repas à 2€ ? Et pourquoi les familles ne bénéficient-elles pas du calcul du prix du repas au quotient familial ?

Mme CORILLION : C'est une expérimentation que nous menons sur un des sites. C'est une demande qui nous a été faite. C'est vrai que nous avons fait le choix de n'avoir qu'un tarif unique.

Mme le MAIRE : Ce n'est pas la restauration scolaire.

Mme ROUBI : Oui, mais je ne comprends pas. Le principe d'égalité des personnes devant un service public fait qu'on doit proposer la même tarification aux familles.

Mme CORILLION : Non, c'est une tarification unique. D'abord, ce n'est pas du tout une inscription comme la restauration scolaire, ce n'est pas du tout le même principe. Les jeunes réservent avant, et ce tarif de 2€ est versé directement le jour où ils viennent se restaurer. Il y a aussi une question de gestion. Le tarif minimal de la restauration scolaire est à 2.15€, donc on n'a pas appliqué ce tarif. On a donc fait ce choix aussi pour pouvoir répondre en direct à la demande, de pouvoir rendre également la monnaie sur place. C'est une régie particulière. Voilà, le choix a été fait comme ça.

Mme le MAIRE : C'est une expérimentation spécifique, Madame ROUBI, ça n'a rien à voir avec de la restauration scolaire. Ce sont des adolescents, et il y a un tarif unique.

Mme ROUBI : Pourquoi dans la délibération est-il marqué « à l'identique de la procédure instaurée pour la restauration scolaire » et « le règlement des repas payables d'avance » ? Je ne comprends pas votre réponse.

Mme le MAIRE : Pour la réservation, Madame ROUBI. Il y a un règlement, mais ce n'est pas de la restauration municipale.

Mme PARAGE : Je voudrais compléter ce que disait ma collègue. A la différence des accueils de loisirs, le cit'ado est un service gratuit. Donc l'égalité des services publics...dans ce cas-là, on peut aussi facturer le cit'ado, ce qui n'est pas le cas. L'accueil se fait gratuitement pour les adolescents.

M. AURY : J'avais la même réflexion. Je pense qu'il y a un principe depuis plus 30 ans maintenant, depuis 1977, sur Beauvais concernant le fait que les tarifs de restauration, puis ensuite, on a élargi dans le mandat 1995-2001, puisque c'était dans ma délégation, aux centres de loisirs à l'époque, le fait de calculer au quotient familial.

Mme CORILLION : Je le répète, le principe de la restauration scolaire, c'est exactement comme si on permettait aux jeunes de faire une sortie, c'est exactement le même principe, c'est-à-dire qu'ils paient une sortie. Ils vont payer un service sur le temps de midi, ce n'est pas de la restauration scolaire.

Mme ABLA : Je connais parfaitement ce dispositif et le fonctionnement des cit'ado. Et je suis ravie, et je me félicite de cette décision. Il faut savoir que le choix du repas est fait avec les adolescents. Il y a des fruits

frais, des boissons, des repas équilibrés. Ce n'est pas du tout de la restauration municipale. Et il s'agit d'adolescents. Comme vous l'avez précisé, les cit'ado ne sont pas payant pour les jeunes adolescents. 2€, le prix, je suis désolée, ce sont souvent des enfants qui sont collégiens, et je voudrais bien connaître le prix d'un repas au collège.

M. AURY : Je voulais répondre, ou en tout cas pointer sur la réponse de Madame CORILLION. Je me souviens qu'à l'époque, y compris concernant les sorties dans le cadre des centres de loisirs, nous avons décidé que c'était intégré. A l'époque, c'était compris dans l'ensemble du prix d'inscription au centre de loisirs, et que le centre de loisirs était lui-même avec un prix calculé en fonction des revenus de la famille. C'est une simple remarque par rapport à ça.

Mme CORILLION : Pour compléter votre propos, il n'y a pas d'inscription aux cit'ado, c'est entièrement gratuit.

Mme le MAIRE : Pour que les choses soient bien claires, ce ne sont pas des élèves de l'école primaire, ce sont des adolescents. Et comme dit Madame ABLA, 2€ pour un repas, excusez-moi, mais je ne sais pas si chez eux ils mangent pour 2€. Alors, on passe au vote. Qui vote contre ? Vous votez contre ou vous vous absteniez ? Il y a donc 7 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :
 - Entente beauvaisienne de pétanque : 200,00 €
 - Beauvais united Communaux: 300,00 €
 - Beauvais XV rugby club : 400,00 €
 - Football club Saint Just des Marais : 1 000,00 €
 - Twirling danse Beauvais : 200,00 €

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
 - d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 18/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU-PRÈS DE 'VILLE VIE VACANCES'

M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

Le programme « Ville vie vacances » (V.V.V.), piloté par la direction départementale de la jeunesse et des sports, est destiné à permettre aux jeunes de 11 à 18 ans, notamment issus des quartiers d'habitat social, de bénéficier d'un accès facilité à des activités culturelles, sportives, de loisirs et d'un accompagnement durant le temps des vacances scolaires (petites et grandes).

La caisse d'allocations familiales, l'agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances (A.N.C.S.E) et le conseil général sont partenaires de cette action.

La cellule V.V.V. étudie les projets élaborés par divers opérateurs (associations, collectivités) et peut participer à leurs financements via une subvention.

La ville de Beauvais initie des animations durant les vacances scolaires dont certaines sont susceptibles d'entrer dans le cadre V.V.V.

Afin de pouvoir disposer de ce dispositif, il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter les aides financières de ce programme au titre des projets 2014 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 18/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2013 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Cette année encore le mois de décembre sera la période consacrée non seulement aux activités destinées aux jeunes durant les vacances de Noël mais aussi au fonctionnement de la patinoire qui sera installée pour la treizième année place Jeanne Hachette.

L'ensemble des animations proposées durant cette période festive sera compte tenu du succès rencontré en 2012 axé pour l'essentiel sur le développement d'activités en relation avec la patinoire.

C'est ainsi que la place Jeanne Hachette accueillera, du 6 décembre 2013 au 5 janvier 2014, la traditionnelle patinoire à laquelle sera ajoutée une

structure piste de luge, de plus une activité de surf mécanique sera proposée.

La location de la structure piste de luge comportant trois couloirs sera réalisée auprès de la Société PRISME EVENTS pour un montant de 25 295,40 euros T.T.C.

En parallèle des activités qui se dérouleront sur la place Jeanne Hachette, le service jeunesse à travers ses Cit'Ado proposera des activités éducatives, ludiques, sportives et culturelles ainsi que des sorties.

Ces différents équipements permettront de proposer une multitude d'activités en direction d'un public très diversifié et d'organiser les animations suivantes :

Sur le site de la place Jeanne Hachette :

- Accueil des scolaires sur deux semaines du 09 au 13 décembre 2013, du 16 au 20 décembre 2013 ;
- Une soirée musicale en nocturne jusqu'à 22h00 ;
- Veillées organisées par les Cit'Ado et les accueils de loisirs ;
- Arrivée du Père Noël le 24 décembre ;

L'ensemble de cette opération fera l'objet d'une tarification comme suit :

I - PATINOIRE et JARDIN DE GLACE :

Durant les horaires d'ouverture au public, les tarifs seront les suivants :

- Entrée avec la location de patins : 3 euros

Pour les titulaires de la carte B.O.P. de moins de 18 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée s'élèvera à 1 euro.

- Entrée sans location de patins : 2 euros

Pour les titulaires de la carte B.O.P. de moins de 18 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée sera gratuite.

Durant le TELETHON 2013, les 6 et 7 décembre 2013, le tarif des entrées sera fixé à 3 euros avec ou sans location de matériel.

- Les demandeurs d'emplois beauvaisiens, sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, pourront bénéficier d'un maximum, durant toute la période d'ouverture de la patinoire, de 5 tickets permettant l'accès gratuit avec ou sans location de patins. Ce maximum de 5 tickets pour la saison 2013/2014 pourra être retiré auprès du centre communal d'action sociale aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville à partir du lundi 09 décembre 2013.

En raison de la forte affluence sur certaines plages horaires et afin d'assurer l'entretien de la glace et une rotation du public, les temps d'accès au public à la patinoire seront établis par tranches horaires fixées en fonction des animations et des périodes.

II – STRUCTURE PISTES DE LUGE :

Entrée fixée à 3 euros pour dix descentes.

La structure n'est accessible qu'à partir de l'âge de trois ans.

III – SURF MECANIQUE :

Entrée fixée à 1 euro pour cinq minutes d'activité.

La structure n'est accessible qu'à partir de l'âge de quatre ans.

IV - ANIMATIONS JEUNESSE :

Les traditionnelles activités, sorties ou mini camps organisées par les Cit'Ado qui se dérouleront durant les vacances scolaires de Noël relèveront de la tarification en vigueur en ces domaines.

Enfin, dans le cadre de cette opération certaines gratuités seront accordées et ce de la façon suivante :

I - Pour la patinoire :

- Les jours de classe aux écoles beauvaisiennes ;
- Les mercredis et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de la ville de Beauvais.

II - Pour la luge et le surf mécanique :

- Les mercredis et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de la ville de Beauvais.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'imputer les recettes sur les lignes prévues à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 18/09/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **28 mars 2013** : Passation d'un contrat avec la société D8 afin d'assurer la mise en service et la gestion des distributeurs automatiques au sein des locaux de la base de loisirs du plan d'eau du Canada.

- **17 mai 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Fédération Départementale des MJC de l'Oise afin d'organiser deux séances de Ciné Plein Air, l'une dans le quartier Argentine et l'autre dans le quartier Saint Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 4 000,00 euros TTC.

- **24 mai 2013** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie pour la participation de 5 agents à la formation « remise à niveau en techniques d'expression écrite – préparation concours catégorie B ». Les frais s'élèvent à 1 250,00 euros TTC.

- **10 juin 2013** : Passation d'une convention avec Territorial pour la participation d'un agent à la formation « le droit électoral ». Les frais s'élèvent à 1 608,00 euros HT.

- **10 juin 2013** : Passation d'une convention avec ACT21 pour la participation d'agents à la formation au logiciel développement durable. Les frais s'élèvent à 1 925,00 euros HT.

- **11 juin 2013** : Passation d'une convention avec SOGELINK Formation pour la participation d'un agent à la formation « réglementation DT-DICT : décryptage pour exploitants ». Les frais s'élèvent à 590,00 € HT.

- **11 juin 2013** : Passation d'un marché afin de procéder à l'acquisition et à la livraison de décorations lumineuses pour les sapins de Noël avec les entreprises comme suit :

Lot 1 – LUMIFETE -
pour un montant de 162 669,12 € HT

Lot 2 – CONIMAST -
pour un montant de 36 739,78 € HT.

- **11 juin 2013** : Passation d'un marché afin de réaliser des travaux de réaménagement de la rue Franz Liszt avec les entreprises comme suit :

Lot 1 – Sté COLAS - SCREG -
pour un montant de 217 016,97 € HT

Lot 2 – TELECOISE -
pour un montant de 19 707,15 € HT.

Lot 3- LOISELEUR PAYSAGE -
pour un montant de 9 996,68 € HT.

- **11 juin 2013** : Passation d'un marché avec l'entreprise Maillard Paysage, pour un montant de 17 387,00 € HT, pour des travaux de réalisation d'un muret et d'un escalier en pierre de l'Yonne au droit de l'ilot d'espaces verts du boulevard du Dr Lamotte.

- **11 juin 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-5 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise Marisol, pour un montant de plus-value de 2 546,53 € HT portant le montant du marché à 25 243,99 € HT.

- **11 juin 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-7 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise Hautbos, pour un montant de plus-value de 2 227,40 € HT portant le montant du marché à 15 306,87 € HT.

- **11 juin 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-6 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise Glodt, pour un montant de plus-value de 8 100,00 € HT portant le montant du marché à 40 000,00 € HT.

- **11 juin 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-3 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise Comptoir Nordique de Miroiterie, afin de prolonger le délai de 6 semaines.

- **12 juin 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, au profit de l'association la batoude, d'un local sis 9 allée Johann Strauss, bâtiment D2, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **12 juin 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-2 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise Poirier, afin de prolonger le délai de 6 semaines.

- **12 juin 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-9 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise ASFB, afin de prolonger le délai de 6 semaines.

- **12 juin 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-10 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise ASFB, pour un montant de plus-value de 4 125,00 € HT portant le montant du marché à 25 125,00 € HT.

- **14 juin 2013** : Modification de la régie et sous régie de recettes pour l'encaissement des droits des usagers des équipements du Plan d'eau du Canada.

- **14 juin 2013** : Création d'une régie de recettes au Plan d'eau du Canada pour la perception des droits des usagers à l'activité baignade pendant les dates de fonctionnement concernant la saison 2013.

- **14 juin 2013** : Passation d'un contrat avec la compagnie « les lutins réfractaires » dans le cadre des spectacles et animations lors des fêtes de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 11.868,75 € TTC.

- **17 juin 2013** : Passation d'un marché afin d'acquiescer des véhicules avec les garages comme suit :

Lot 1 – Garage SEGO RENAULT -
pour un montant de 10 753,40 € HT

Lot 2 – Garage de la Piscine -
pour un montant de 18 209,40 € HT.

Lot 3- Garage de la Piscine –
pour un montant de 21 377,29 € HT.

- **17 juin 2013** : Passation d'un contrat d'approvisionnement en GPL carburant automobile avec la société PRIMAGAZ. Le contrat aura une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pour une période totale de 5 ans à compter de sa signature.

- **17 juin 2013** : Passation d'une convention avec la S.A. Mc Donald's France concernant une opération archéologique préventive de diagnostic pour la Ville de Beauvais-Service Archéologique Municipal sur un terrain situé ZAC des Tisserands rue des Commerces à Beauvais.

- **17 juin 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-1 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise BERMA, pour un montant de plus-value de 24 683,27 € HT portant le montant du marché à 89 578,69 € HT.

- **17 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Départementale de la Protection Civile de l'Oise afin de mettre en œuvre des postes de secours dans le cadre du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 520,80 euros TTC.

- **17 juin 2013** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société des eaux et de l'assainissement de l'Oise (SEAO) afin de soutenir la manifestation 'des scènes d'été 2013'. Le don correspondant s'élève à 8 000 euros.

- **17 juin 2013** : Passation d'un contrat de parrainage avec la société des eaux et de l'assainissement de l'Oise (SEAO) afin de soutenir la manifestations 'le festival pianoscope 2013'. Le don correspondant s'élève à 8 000 euros.

- **17 juin 2013** : Passation d'un marché avec l'entreprise SITA REMEDIATION concernant des travaux de dépollution pyrotechnique et assistance à terrassement sur le site du parc Marcel Dassault. Le marché est conclu pour un montant de 20 306,98 euros HT.

- **17 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SAS CONTACT FM concernant une animation artistique et technique de la soirée, du son et de l'éclairage et la réservation de deux DJ's et d'un animateur pour la première Aqua Beach Party, en remplacement de la nuit du BAC, à l'aquaspace de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 5 023,20 euros TTC.

- **17 juin 2013** : Passation d'une convention avec l'OFIB concernant la participation de 8 agents à la formation « opération préalable à la réception et pilotage de chantier ». Les frais s'élèvent à 3 200,00 euros HT.

- **17 juin 2013** : Passation d'un avenant au marché M 135027V concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux de réalisation de columbariums et puits de dispersions au cimetière du Tilloy, pour un montant de plus-value de 950,00 € HT portant le montant du marché à 22 414,94 € HT.

- **20 juin 2013** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation de 9 agents à la formation « mobiliser ses ressources pour gérer le stress ». Les frais s'élèvent à 2 160,00 € nets.

- **20 juin 2013** : Passation d'une convention avec le groupe LPO Oise concernant la participation de 9 agents à la formation « sensibilisation du personnel à la biodiversité et aux oiseaux ». Les frais s'élèvent à 350,00 euros nets.

- **20 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « la Ludo Planète » concernant l'animation de 3 espaces de jeux dans le cadre de la manifestation FESTIV'ERE 21 à Ecospace

de la Mie au Roy. Les frais correspondants s'élèvent à 500 euros.

- **20 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Picardie Nature » concernant une animation découverte des oiseaux dans le cadre de la manifestation FESTIV'ERE 21 à Ecospace de la Mie au Roy. Les frais correspondants s'élèvent à 346 euros.

- **21 juin 2013** : Passation d'une convention avec Idéal Connaissances concernant la participation de 2 agents aux 3èmes assises nationales de la biodiversité. Les frais s'élèvent à 320,00 euros TTC.

- **21 juin 2013** : Passation d'une convention de mécénat culturel avec l'entreprise Electricité réseau de France, afin de soutenir le projet Beauvais, la cathédrale infinie à hauteur de 2 000 €.

- **24 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Départementale de la Protection Civile de l'Oise afin de mettre en œuvre des postes de secours pour le concert d'ouverture des scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 564,38 € TTC.

- **24 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Protection Gardiennage afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre des scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 3 000,00 € TTC.

- **24 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec le Groupe ADREXO afin de mettre en œuvre la distribution des supports de communication du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 1 300,00 € TTC.

- **24 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Beauvaisis Rando Loisirs » concernant une balade à la découverte des plantes sauvages autour du plan d'eau du Canada et du bois Brûlet dans le cadre de la manifestation FESTIV'ERE 21 à Ecospace de la Mie au Roy. Les frais correspondants s'élèvent à 160 euros.

- **25 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie Sacékripa afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 5 050,00 € TTC.

- **25 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association La Curieuse afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 989,50 € TTC.

- **25 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie VENT VIF afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 250,00 € TTC.

- **25 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie ALCHYMERE afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 200,00 € TTC.

- **25 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie Le Nom du Titre afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 3 500,00 € TTC.

- **25 juin 2013** : Passation d'un marché complémentaire avec l'entreprise Sylvain Joyeux concernant des travaux d'aménagement de l'école élémentaire Jacques Prévert, lot 8, VRD. Le marché est conclu pour un montant de 36 261,70 euros HT.

- **25 juin 2013** : Passation d'un marché avec la société SOCOTEC afin de réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux de réaménagement de la rue Franz Liszt. Le marché est conclu pour un montant de 849,00 euros HT.

- **25 juin 2013** : Passation d'une convention d'occupation précaire du domaine public au profit de Madame Sandy Dussolier épouse Bettahar concernant la mise à disposition d'une parcelle de terrain de 242 m² au plan d'eau du Canada afin d'exploiter deux structures ludiques dénommées « trampo jump » et « piscine à boules ». Cette occupation sera facturée selon la délibération en vigueur.

- **27 juin 2013** : Souscription d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale d'un montant de 5 000 000,00 euros, durée maximum 364 jours, au taux d'intérêt Eonia + marge de 1,62% l'an.

- **27 juin 2013** : Souscription d'un contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Brie Picardie d'un montant de 5 000 000,00 euros, durée 1 an à compter du 03/07/2013, au taux d'intérêt Euribor 1 mois instantané à J-2 + 2,20%.

- **28 juin 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125123V-4 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement des coteaux Saint Jean, pour un montant de plus-value de 3 081,42 € HT portant le montant du marché à 66 340,21 € HT.

- **28 juin 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais au profit de la Compagnie de la Yole afin de réaliser ses missions.

- **28 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association ILS SCENENT afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 500,00 € TTC.

- **28 juin 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association ARTONIK afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 800,00 € TTC.

- **29 juin 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium Rostropovitch au profit de l'association destin de femmes afin d'organiser une représentation théâtrale.

- **2 juillet 2013** : Passation d'un marché avec la société CP & O « les m² heureux » afin de réaliser une mission de programmation pour le projet de regroupement

du multi accueil Saint Jean. Le marché est conclu pour un montant de 9 475,00 euros HT.

- **2 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie Thé à la Rue afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 500,00 € TTC.

- **3 juillet 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, de locaux d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada au profit de la commune de La Chapelle Aux Pots. Chaque séance sera facturée selon la délibération en vigueur pour un maximum de 12 enfants.

- **4 juillet 2013** : Passation d'un contrat avec la Croix Rouge Française pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours durant la première Beach Party. Les frais correspondants s'élèvent à 350,00 euros TTC.

- **4 juillet 2013** : Passation d'un contrat de parainage avec l'entreprise SEAO, dans le cadre des fêtes de Noël 2013 à hauteur de 8 000 €.

- **4 juillet 2013** : Passation d'un accord cadre avec les établissements Pichon concernant l'achat de livres scolaires, de livres de bibliothèques, de centres de documentation et de fichiers photocopiables destinés aux besoins des écoles élémentaires et maternelles de la ville de Beauvais. Le montant de l'accord cadre est d'un minimum annuel de 25 000 euros HT et d'un maximum annuel de 110 000 euros HT.

- **9 juillet 2013** : Passation d'un avenant au marché M 135017V concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise maintenance industrielle sur site (M.I.S), afin de prolonger le délai de 6 semaines.

- **9 juillet 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-8 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise SIDEM, pour un montant de plus-value de 3 126,03 € HT portant le montant du marché à 66 555,03 € HT.

- **9 juillet 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, d'un logement sis rue Philippe de Dreux en contrepartie de la surveillance et de la mise sous alarme de la galerie nationale de la tapisserie rue Saint Pierre à Beauvais. Cette mise à disposition est consentie pour une durée de trois mois et 19 jours à compter du 12 avril 2013.

- **9 juillet 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17 rue du Pré Martinet au profit de l'association Vellovaque pour lui permettre de réaliser ses missions, du 01/09/2013 au 31/08/2016.

- **9 juillet 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans le centre des ressources aux associations sis 11 rue du Morvan au profit de la ligue française pour la santé mentale pour lui permettre de réaliser ses missions, du 01/09/2013 au 31/08/2014.

- **9 juillet 2013** : Passation d'un contrat avec EDF pour l'alimentation en électricité dans bâtiment du centre de formation de l'ASBO.

- **10 juillet 2013** : Passation d'un marché avec la société DIMEXPERT SPS afin de réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux de requalification du secteur bas de plateau. Le marché est conclu pour un montant de 1 760,00 euros HT.

- **10 juillet 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-12 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise 2F SARL, afin de prolonger le délai de 6 semaines.

- **10 juillet 2013** : Passation d'un contrat avec la Fédération Nationale de Protection Civile pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours durant la projection de cinéma en plein air et des animations sur le parc Berlioz. Les frais correspondants s'élèvent à 131,25 euros TTC.

- **11 juillet 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis 9 allée Johann Strauss bât D1 au profit de l'ASCAO pour lui permettre de réaliser ses missions, pour l'année 2013.

- **12 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prêt de 3.610.383 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations, d'une durée de 15 ans, au taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60% concernant le financement de 13 opérations de rénovation urbaine situées dans le quartier Saint Jean.

- **12 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prêt à taux variable de 3.000.000 euros auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel Brie Picardie, date d'échéance le 9 septembre 2033.

- **15 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Subliminati Corporation afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 7 750,00 € TTC.

- **15 juillet 2013** : Passation d'un avenant n°1 au marché M 120020V (beurre, œuf, fromage et autres produits laitiers) ayant pour objet de répercuter en cours d'exécution du contrat, l'augmentation de la hausse des prix de la filière laitière.

- **15 juillet 2013** : Passation d'un marché avec la société Piquant Burotic concernant l'achat de fournitures scolaires et créatives pour les besoins des services « petite enfance, enfance, affaires scolaires et jeunesse » de la ville de Beauvais. Le montant du marché pour les deux lots est comme suit :

Lot 1 – fournitures scolaires, montant annuel minimum : 40 000 euros HT - montant annuel maximum : 160 000 euros HT,

Lot 2 – fournitures créatives, montant annuel minimum 16 000 euros HT – montant annuel maximum : 120 000 euros HT.

- **15 juillet 2013** : Passation d'un marché avec la société Pierre SBP afin de réaliser des travaux de

remplacement d'ensembles menuisés sur les écoles maternelles Elsa Triolet et Voisinlieu. Le marché est conclu pour un montant de 14 439,88 euros HT.

- **15 juillet 2013** : Passation d'un marché avec le garage Lenormant afin d'acquérir des pièces détachées d'origine Renault pour poids lourds et petits utilitaires. Le marché est conclu pour un montant maximum annuel de 50 000,00 euros TTC.

- **15 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie Mine de Rien afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 950,00 € TTC.

- **15 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie Tourtan afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 1450,00 € TTC.

- **15 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Le Gestuaire Danse Théâtre afin d'assurer la représentation d'un spectacle programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 400,00 € TTC.

- **16 juillet 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125134V-13 concernant des modifications nécessaires au bon déroulement du chantier de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse CIT'ADOS quartier Argentine avec l'entreprise MTOP, afin de prolonger le délai de 6 semaines.

- **16 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association WM Production afin d'assurer un spectacle, en partenariat avec la Maladrerie Saint Lazare, à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 200,00 € TTC.

- **16 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Théâtrale de la Toupine afin d'assurer un spectacle, en partenariat avec la Maladrerie Saint Lazare, à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 300,00 € TTC.

- **16 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association La Surintendance afin d'assurer un spectacle, en partenariat avec la Maladrerie Saint Lazare, à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 300,00 € TTC.

- **17 juillet 2013** : Passation d'une convention avec FRANCE REPROCAD concernant la participation d'agents à la formation au logiciel AUTOCAD (mise à jour 2014). Les frais s'élèvent à 750,00 euros HT.

- **19 juillet 2013** : Passation d'un avenant au marché M 107028ST -lot 3 éclairage public- avec le groupement CORETEL/TELECOISE concernant l'ajout de trois nouvelles références de prix, au bordereau de prix. Cette modification est sans incidence sur le montant du marché.

- **19 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Crapauds

Théâtre afin d'assurer un spectacle, en partenariat avec la Maladrerie Saint Lazare, à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 300,00 € TTC.

- **22 juillet 2013** : Passation d'un marché avec l'entreprise MAW afin de réaliser des travaux de remplacement de châssis du château d'eau d'Argentine. Le montant du marché est reparti comme suit :

Tranche ferme : 32 060,00 euros HT,

Tranche conditionnelle : 41 983,00 euros HT.

- **22 juillet 2013** : Passation d'une convention avec Millénaire Presse concernant la participation d'un élu aux journées de la scène « éducation artistique et culturelle de l'expérimentation à la mise en œuvre ». Les frais s'élèvent à 48,00 euros TTC.

- **22 juillet 2013** : Passation d'un avenant n°3 avec le cabinet Objectif Ville concernant la mission négociation commerces dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint Jean. Le montant total du marché est de 19 200,00 euros HT (22 963,20 euros TTC) qui se décompose comme suit :

- 15 000 euros HT, représentant le coût de négociation (2.500 euros HT par exploitant),

- 4.200 euros HT, représentant l'octroi d'une prime par promesse de vente signée (700 euros HT) pour les 6 propriétaires concernés sur les sites Bellevue et Camard.

- **22 juillet 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125066G concernant le contrat d'exploitation de chauffage avec la société DALKIA France du fait de l'évolution des installations, les montants annuels du marché sont les suivants :

Chauffage ventilation : 5 325,37 euros HT,

Chaudières murales : 252,00 euros HT.

- **23 juillet 2013** : Passation d'une convention avec les CEMEA Picardie concernant la participation de 5 agents à la formation « validation des acquis de l'expérience, BPJEPS loisirs pour tous – accompagnement de 14 heures ». Les frais s'élèvent à 3 000,00 euros TTC.

- **25 juillet 2013** : Passation d'un marché concernant l'achat d'équipements scolaires et collectifs pour les écoles maternelles et élémentaires et les centres de loisirs de la ville de Beauvais avec la société Delagrave, le montant du marché est à prix unitaires révisables annuellement avec un minimum annuel de 41 000 euros HT et un maximum annuel de 210 000 euros HT.

- **25 juillet 2013** : Passation d'une convention avec la société GEOMENSURA concernant la participation d'agents à la formation au logiciel MENSURA. Les frais s'élèvent à 3 560,00 euros HT.

- **26 juillet 2013** : Passation d'un contrat concernant la révision de loyer de Madame Baptiste, gérante du salon de coiffure Coiff'in – centre commercial Camard rue de la Procession, à hauteur de 3 600 euros HT annuel au lieu de 9 110,85 euros HT actuellement en vigueur.

- **26 juillet 2013** : Passation d'un avenant au bail commercial de la SARL boulangerie Saint-Jean afin de pratiquer la vente de presse jusqu'au transfert dans le nouveau pôle commercial Agel et passation d'un

contrat afin de réviser le loyer de la SARL boulangerie de Saint-Jean à hauteur de 10 000 euros HT annuels au lieu de 20 000 euros HT actuellement en vigueur, la TVA sur le loyer, les charges de copropriété et les impôts fonciers restant à la charge du preneur, soit 833,33 € mensuels.

- **26 juillet 2013** : Exercice du droit de préemption sur la partie de la parcelle cadastrée section CB n°9 située en zone 1 AUHa du PLU de Beauvais d'une superficie de 6 404 m² environ, au prix de 4 127,82 euros, appartenant à Monsieur et Madame Degry.

- **30 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Les Veilleurs afin d'assurer un spectacle, à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 639,80 € TTC.

- **30 juillet 2013** : Passation d'un marché avec le garage Lenormant afin d'acquérir un camion benne pour le service espaces verts, pour un montant de base de 191 240,40 euros TTC et les options suivantes :

- anneaux lumineux de signalisation sur les béquilles hydrauliques : 540 euros TTC,

- caméra de recul couleur 7 pouces avec moniteur en cabine : 957 euros TTC,

- cadres à filets hydraulique pour caisson ridelles fixes : 6 578 euros TTC.

- **30 juillet 2013** : Passation d'un marché avec la société EDF afin d'acquérir du gaz naturel acheminé pour les bâtiments de la ville. Le marché est conclu sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.

- **31 juillet 2013** : Passation d'un marché concernant la location d'équipements nécessaires à l'organisation d'un forum des associations avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : stands et moquette aiguilletée avec film protecteur, attributaire : Loire événement organisation - pour un montant unitaire de 144.50 euros HT,

Lot 2 : sonorisation, attributaire : ADS event – pour un montant de 10 336 euros HT.

- **31 juillet 2013** : Passation d'un marché avec la société groupe CIRCET afin de réaliser des travaux de fibres optiques. Le marché est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 200 000,00 euros HT.

- **31 juillet 2013** : Passation d'un marché avec la société ELYFEC SPS afin de réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux de requalification de la rue Verlaine. Le marché est conclu pour un montant de 1 245,00 euros HT.

- **31 juillet 2013** : Passation d'un contrat avec l'association Les Palétuviers afin d'assurer un spectacle intitulé « il était une fois un théâtre » dans le cadre des « journées Européennes du Patrimoine ». Les frais correspondants s'élèvent à 5 275,00 euros TTC.

- **31 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Cubi Productions afin d'assurer un spectacle, en partenariat avec la Maladrerie Saint Lazare, à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 450,00 € TTC.

- **31 juillet 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Le Fer à Coudre afin d'assurer un spectacle, en partenariat avec la Maladrerie Saint Lazare, à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 100,00 € TTC.

- **2 août 2013** : Passation d'un avenant au marché de fourniture de cartes à puces (cartes BOP) afin de mettre sous enveloppe 9 500 cartes BOP avec insertion d'un document établi par la ville.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

C'est la fin du conseil municipal, je vous souhaite un bon week-end.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H50.